



Les Cahiers de l'Alternance

N°18 - Août 2015



Partenariat : FONDATION KONRAD ADENAUER (FKA)



Konrad
Adenauer
Stiftung

CENTRE D'ETUDES DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION (CESTI)

**"Le journalisme,
c'est voir, savoir,
savoir-faire et faire-savoir"**

(Gaston Leroux)

**Partenariat
Fondation Konrad Adenauer (FKA)
Centre d'Etudes des Sciences
et Techniques de l'Information (CESTI)**

(Université Cheikh Anta DIOP)

**"La paix et la liberté
sont les bases de toute existence
humaine digne de ce nom"**

(Konrad Adenauer)

Equipe de Rédaction

Abdoul Goudoussy DIALLO
Marlyatou DIALLO
Lamine Mandian DIEDHIOU
Ousmane Laye DIOP
El Hadj Falilou FALL
Chimère LOPPY
Mamadou SARR
Pape Nouha SOUANE
Cheik Moctar TRAORE

Directeur de Publication

Ibrahima SARR

Coordination

Mamadou KOUME
mamadoukoume@hotmail.com

Photos

Droits réservés

Conception - Impression

IMPRIMERIES GRAPHI PLUS
Tél : +221 33 869 10 16
E-mail : imprimeries@graphiplus-sn.com



Les Cahiers de l'Alternance

N°18 - Août 2015



Partenariat : FONDATION KONRAD ADENAUER (FKA)



CENTRE D'ETUDES DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION (CESTI)

TABLE DES MATIERES

Décentralisation et développement local.....	11
Pour une politique de communication territoriale.....	13

Une réforme en questions

«Une deuxième indépendance»	15
«Les résistances sont le lot quotidien des réformes»	17
"Caractère impersonnel" de l'acte III	20
«La réforme n'est engagée contre personne»	20
«On n'a pas construit une bible de la décentralisation»	22
«Des présidents tirent sur la réforme au nom des pertes éventuelles»	23
«Le Sénégal a une longue tradition de décentralisation»	24
Fondation Konrad Adenauer : «Une approche pionnière en décentralisation»	26

Dakar et Guédiawaye : enjeux importants

«Le Maire de Dakar a en charge la mutualisation et la continuité des territoires»	30
Dakar en résumé	32
Organisation administrative	33
Démographie.....	34
Quelques anciens Maires de Dakar	35
Grand Yoff : Une forte concentration démographique	43
Locales 2014 a Grand-Yoff : Aminata Touré s'attaque au fief de Khalifa Sall	45
«Que les maires arrêtent de consacrer leur budget à du personnel politique»	47
Tourisme : Le village artisanal de Soumbédioune se meurt	48
Cheikh Sarr : «Il fallait plus de temps pour la réforme»	51
Youssoupha Sarr : «Le vote ethnique est un recul démocratique».....	52
Guédiawaye : Une cité dortoir	53

Diourbel : l'influence grandissante de Touba

Diourbel : L'ombre de Touba	58
Diourbel : Regards croisés d'élus	59
Touba : Un village devenu métropole	60
Bambey : Aïda Mbodj satisfaite de son œuvre	61

Kaolack : à la recherche d'un nouveau souffle

Un carrefour économique en déclin	64
L'apr bouscule les partis traditionnels	66

Kédougou : la région benjamine

Enclavement et manque d'infrastructures	68
Acte III à Kédougou	70
Crispations et appréhensions	70
«Sensibiliser et communiquer»	71
«Un flou artistique»	71
«Il faut une véritable campagne médiatique»	72
Abib Léon Ndiaye : «Le département manque de ressources fiscales »	73
Bantaco : Un village à multiples facettes	76
Mines d'or de Bantaco : Une exploitation anarchique	78
«L'Etat est dans une dynamique de réorganisation»	80
L'or attire les prostituées à Batanco	81
Communauté rurale de Dindifelo	82
Un modèle d'organisation	82
Dindifelo : Les filles peinent à poursuivre leurs études	84
Contre vents et marées	87
Le regard d'un élu de Kédougou	89
«Nos potentialités ne sont pas valorisées»	89
Inquiétants feux de brousse	93
L'information à Kédougou	95
La radio communautaire sauve la mise	95
Salemata fm : «La voix du développement»	97

Kolda : un potentiel réel

Une faible urbanisation	100
La ville croule sous les ordures.....	101
Accès à la terre	103
Les femmes reléguées au second plan	103
Adja Bineta Mané : Militante du développement local	105
Les «Jakarta» à la place des taxis	107

Saint-Louis : une autre décentralisation

La métisse au passé glorieux	111
Les populations sollicitent une implication	113
Volet finances de l'acte : Le flou qui inquiète les acteurs locaux	115
Fiscalité locale : Pour plus de ressources aux collectivités	117
Coopération décentralisée	119
Un partenariat «gagnant-gagnant»	119
Commune de Saint-louis : Une longue tradition de décentralisation	121
Budget participatif de Dagana : «Les citoyens s'intéressent peu à la chose commune»	122
Sengane FALL : Le rassembleur	124
«Nous saluons la suppression des régions».....	125
Bokhol : Les produits agro-pastoraux manquent de débouchés	126
Les mille et un maux qui accablent Guet Ndar	129
Quand la pêche décline à Guet Ndar	131
Pikine (Saint-louis) : Le retour des vieux démons	133
Lycée Cheikh Omar Foutiyou Tall (ex-Faidherbe) : Un établissement en péril	135
Ndeye Marianne Diop : «L'acte III est en phase avec le centre».....	137

Sédhiou : une région vierge

L'acte III, ils ne connaissent pas !	142
"Les choses sont en train de changer"	143
"Le choix judicieux des hommes"	144
"Pas une idée du contenu"	144
"Je ne suis pas optimiste"	145
Une population cosmopolite	146
L'enclavement, frein au développement.....	147
Tout est à construire	149
Un potentiel sous-exploité	151

Thiès : une situation de paradoxes

Hélène Tine : «Le tissu industriel de Thiès est en état de dégradation avancée»	154
Khadidiatou Gueye : «On ne se retrouve pas dans la gestion du maire»	158
Thiès, carrefour du sénégal	160
Thiès ou l'histoire du cordonnier mal chaussé	161
Les motos "Jakarta", une alternative au chômage	162
Modou Diop : Licence en lettres, conducteur de "Jakarta"	163

Ziguinchor : le grenier du Sénégal

Acte III à Ziguinchor : Une réforme méconnue	166
Boubacar Sonko : «L'état doit accompagner les collectivités locales»	167
Ndeye Marie Diedhiou :	
«C'est unis que les sénégalais doivent s'élever contre le conflit»	169
Le grenier du Sénégal	171
Cultures et histoire.....	172
Un vrai melting pot	172
Le kankourang : Masque et rituel	174

Décentralisation et Développement local



MADAME ANDREA KOLB

Représentante résidente
de la Fondation Konrad Adenauer au Sénégal

La Fondation Konrad Adenauer se réjouit de sa coopération avec le CESTI dont un des plus beaux fruits sont les Cahiers de l'Alternance qui constituent une chronique de la vie démocratique du Sénégal. Ils suivent, analysent et expliquent les évolutions politiques, sociales et économiques et aident ainsi les citoyens à mieux connaître leurs droits et devoirs et à découvrir toutes les possibilités et potentialités d'une implication et participation démocratiques.

Le choix du thème des actuels Cahiers n'est pas fortuit : l'Acte III de la Décentralisation a jeté les jalons d'une nouvelle vision, plus précise et plus pragmatique, du développement local. Les étudiants du CESTI ont fait plusieurs séjours dans les régions les plus éloignées du Sénégal pour se rendre compte des conditions de vie extrêmement difficiles, mais aussi des

énormes potentialités de développement au niveau des collectivités locales. Les fruits de ces découvertes se trouvent dans les nouveaux Cahiers de l'Alternance qui mettent le focus sur l'Acte III de la décentralisation et son application sous forme de développement local harmonieux et concerté entre les acteurs publics, privés et la société civile.

La Fondation Konrad Adenauer quant à elle soutient l'Etat Sénégalais depuis près de 40 ans dans sa politique de décentralisation et de développement local. Quelques années après la première initiative de décentralisation de l'Etat sénégalais avec la création des communautés rurales en 1972, la FKA et ses partenaires ont commencé un ambitieux programme de formation des acteurs du développement local à la base. Ensuite furent élaborés les plans locaux de développement des 317 communautés rurales d'alors, avant de passer, en 1994, à la phase de renforcement des capacités des élus locaux. Ainsi, les conseillers ruraux des zones d'intervention de la FKA et de la Direction de l'expansion rurale d'alors avaient déjà une formation de base quand il s'agissait de mettre en place la deuxième réforme de décentralisation, en 1996 avec le transfert de neuf compétences aux collectivités locales et en 1997 avec la création des régions. Il n'est pas fortuit que toutes les zones d'intervention de la FKA furent choisies comme zones pilotes pour les grands programmes nationaux d'investissement et d'infrastructures comme le PNIR.

L'Acte III de la Décentralisation, introduit par le Gouvernement de Macky Sall en 2013, viendra affiner la stratégie de

décentralisation et de gouvernance locale entamée par les réformes de 1972 et de 1996. En effet, l'érection des départements en collectivités locales rapproche davantage l'élu du citoyen et rend plus efficace les différentes mesures entreprises en vue d'un développement local équilibré et durable. La FKA soutient aussi cette nouvelle étape par des séries de formation et l'édition de manuels de formation consacrés à la réforme de l'Acte III particulièrement au niveau de la commune et du département.

Jusqu'à aujourd'hui, avec notre partenaire TAATAAN ASADIC, nous contribuons à la formation des élus locaux qui de leur côté utilisent les connaissances acquises pour améliorer le fonctionnement de leurs localités et pour accélérer le développement de leurs collectivités locales. Cependant, le développement local ne passe pas seulement par les élus locaux. C'est ainsi que la FKA, depuis respectivement 1992 et 1997, coopère avec le Conseil National du patronat et appuie diverses organisations de la société civile. En effet, les entrepreneurs ont bien leur partition à jouer dans le développement local, dans le développement tout court, et nous constatons que les acteurs économiques sont un facteur déterminant dans l'essor d'une localité ou d'une collectivité. Egalement les acteurs des médias, en tant que multiplicateurs voire éducateurs,

ont leur rôle à jouer et bien sûr, tous les responsables et membres des organisations de la société civile, particulièrement les femmes et les jeunes. Le pouvoir du peuple, comme on dit, ne s'arrête pas aux élections, loin de là.

Au contraire, les élections sont juste un point de départ. Ensuite il y a toute une gamme de tâches pour la société civile qui a en effet un pouvoir de contrôle. Les élus ont le devoir de redevabilité, et ils doivent tenir compte des souhaits, des inquiétudes et des sollicitations des habitants de leur localité. Donc on ne peut pas sous-estimer l'importance de l'implication de tous les citoyens dans la gestion de la cité. C'est ainsi que nous coopérons avec des organisations de la société civile pour les aider à mieux mobiliser leurs membres à jouer pleinement leur rôle et exercer leur responsabilité dans le façonnement de la politique et du développement local.

C'est dans cette perspective que nous sommes très satisfaits du choix du thème des Cahiers de l'Alternance de cette année et nous remercions bien cordialement la Direction du CESTI, l'encadrement des Cahiers et les étudiants rédacteurs de cette belle et prometteuse initiative.

Nous souhaitons une agréable et inspirante lecture.

Pour une politique de communication territoriale



MONSIEUR IBRAHIMA SARR
Directeur du CESTI

Toute réforme marque une phase de rupture, avec ses espoirs vantés par les uns et ses incertitudes décriées par les autres. L'Acte III de la décentralisation adopté au Sénégal depuis le 19 décembre 2013 n'est pas épargné par cette atmosphère tumultueuse du côté des acteurs politiques. Pendant ce temps, les populations s'emmurent dans le silence où les condamne l'ignorance des enjeux de l'agenda public. L'acte de la décentralisation de 1996, qui a suivi celui de 1972, semble avoir laissé un goût d'inachevé. Entre les plaintes des collectivités locales qui croupissaient sous le poids des compétences transférées sans les moyens et les populations marginalisées par la gestion parfois nébuleuse des autorités locales, le bilan reste à faire. La spoliation du foncier subie par plusieurs collectivités au courant des années 2000 est le symptôme récurrent qui a marqué la politique de décentralisation de 1996. C'est pour cette raison que beaucoup d'acteurs considèrent

l'Acte III comme étant prématuré, pendant qu'on n'a pas fini d'évaluer le bilan de l'Acte II.

Certains acteurs, même parmi les élus locaux, se plaignent de l'absence de débat public du fait de leur non implication dans la définition de la nouvelle politique de décentralisation. Cette polémique autour de l'opportunité et l'approche non inclusive se renforce d'une autre axée sur la pertinence et l'équité des critères de répartition des fonds de dotation aux collectivités locales fondés sur des « bases partisanes ».

Notre propos n'est pas de trancher ce débat qui fait la vitalité de l'espace public démocratique, en particulier sur l'Acte III de la décentralisation qui instaure un nouveau mode d'organisation de l'État et vise une « meilleure territorialisation des politiques publiques ». La question qui nous interpelle en tant que CESTI est plutôt liée aux enjeux de la communication dans les nouvelles politiques de territorialisation où plusieurs axes sont en rapport direct avec le rôle des médias. La responsabilisation accrue des collectivités décentralisées et une plus grande implication des populations exigent l'existence d'un système d'information performant au niveau local capable de fournir une information de qualité susceptible de favoriser une participation citoyenne. Les politiques novatrices de diversification des ressources, qui incombent aux collectivités, nécessitent la valorisation du patrimoine local, au plan économique et culturel, un nouveau type de partenariat public-privé et le développement de la coopération interterritoriale. Ces orientations demandent une politique de communication territoriale dont les médias constituent un des

Une réforme, des questions

supports stratégiques au niveau local et au niveau « global ». En attendant, l'Acte III de la décentralisation gagnerait à s'inscrire durablement dans l'agenda des médias

pour une meilleure appropriation des enjeux de la réforme par les populations. Il s'agit de faire coïncider le temps des médias avec le temps de l'action politique.

L'Acte III de la décentralisation en débats

Une «deuxième indépendance»

A l'occasion de l'An II de Macky Sall au pouvoir, des membres de la mouvance présidentielle «Benno Bokk Yaakaar» ont soutenu que l'acte III de la décentralisation est une «deuxième indépendance». Il permet, disent-ils, aux citoyens de maîtriser leur destin à travers la réactivation de la fonction publique locale. Ils s'exprimaient à Dakar lors d'une table intitulée : «bilan et perspectives de l'acte III de la décentralisation».

L'acte III de la décentralisation a été passé en revue par plusieurs personnalités publiques membres de la coalition «Benno Bokk Yaakaar» dont le ministre de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales, Oumar Youm. Ce dernier perçoit cette réforme comme une «deuxième indépendance» en ce sens qu'elle permet aux citoyens d'avoir leur destin en main.

Ases yeux, il s'agit de mettre l'accent sur cette trousse du président de la République de procéder à la communalisation intégrale, en transformant les communautés rurales en communes, en leur dotant d'un statut plus attractif : la possibilité de recruter du personnel, d'avoir beaucoup plus de flux financiers, de bénéficier du partenariat public-privé, de l'emprunt etc.

En outre, le Ministre a déclaré que l'ambition de cette réforme est de faire face aux politiques d'aménagement du territoire de manière correcte au grand profit des populations qui, indique-t-il, composent le monde rural.

Par la voix du ministre Oumar Youm, le premier résultat de cette réforme reste la communalisation intégrale qui, soutient-il, va améliorer les rapports entre les communes d'arrondissement et

les villes. *«Elle va faire des communes d'arrondissement des communes de droits communs avec toutes les compétences : la possibilité de faire leur budget, des investissements, de gérer les centres de santé, les postes de santé qui sont dans leurs périmètres et de se réconcilier avec les principes directeurs de la décentralisation»,* rassure le ministre de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales.

Avec l'acte III de la décentralisation, le professeur Malick Ndiaye, conseiller du président de la République, affirme que le Sénégal est devant une situation jamais imaginée auparavant. *«C'est une deuxième indépendance. Les patriotes de notre pays ont eu le mérite de nous donner la souveraineté, mais elle n'est pas arrivée aux populations. Aujourd'hui, elle va être vécue, active, participative».* Pour lui, l'acte III de la décentralisation pourrait permettre à Rufisque-Est d'obtenir jusqu'à 4 milliards de francs Cfa par rétribution légitime de la part de la Sococim (industrie de ciment).

Président du Comité de pilotage de cette réforme, Ismaïla Madior Fall note que l'acte III de la décentralisation n'est pas, au fond, une réforme administrative pure. *«C'est une réforme de l'Etat, la manière dont il est organisé, son fonctionnement, assume*

Une réforme, des questions

ses fonctions, les rapports qui doivent exister entre centre et périphérie », détaille-

t-il, avant de faire savoir que cette réforme est un processus dynamique.

«Les résistances sont le lot quotidien des réformes»

Le ministre de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales apporte, dans cet entretien, son éclairage sur certains points de l'acte III de la décentralisation.



OUMAR YOUN

Ancien Ministre de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales

Qu'est ce l'acte III de la décentralisation peut apporter aux populations du monde rural ?

je voudrais attirer l'attention sur les bienfaits de la communalisation intégrale dans le monde rural où nous avons connu un ordre de collectivités locales qu'on appelait communauté rurale avec beaucoup de faiblesses sur le plan financier, organisationnel, des ressources humaines. Elles ne pouvaient pas répondre, du point de vue de l'organisation et de leurs sources de financements, correctement à la mission de proximité et de service public au profit des populations du monde rurale. Donc, j'ai voulu mettre l'accent sur cette trouvaille du président de la République de

procéder à la communalisation intégrale en transformant les communautés rurales en communes en leur dotant d'un statut plus attractif, de la possibilité de recruter du personnel, d'avoir beaucoup plus de flux financier, de bénéficier plus avec le partenariat public/privé, de l'emprunt, de source innovante de financement, mais aussi en pouvant faire face aux principes et aux politiques d'aménagement du territoire de manière correcte. C'est une deuxième indépendance qui permet aux populations du monde rural d'avoir le réceptacle juridique, organisationnel, financier pour faire face aux demandes nombreuses des populations en termes d'éducation, de santé et beaucoup d'autres compétences.

En quoi l'acte III de la décentralisation peut-il renforcer l'exécutif local ?

Le processus de l'acte III de la décentralisation va donner aux collectivités locales une certaine autonomie dans la gestion de proximité des problèmes des populations, une liberté d'administration dans un cadre de la participation citoyenne, une autonomie en termes de possibilité d'ouverture sur le monde financier. Cette réforme est un pari sur les territoires, les forces qui les composent. C'est pour cette raison que le président de la République a parlé de construire le Sénégal à partir de ses territoires. Donc, elle n'est pas qu'organisationnelle parce qu'elle a une dimension politique, sociale, économique et juridique.

Quelles sont les perspectives qui sont devant vous ?

Les perspectives, c'est d'abord motiver les ressources humaines à travers la réactivation de la fonction publique locale pour permettre aux collectivités d'être dotées de référentiels sur les profils, mais aussi d'un personnel pouvant bénéficier de la mobilité, et de la parité avec la fonction publique d'Etat. C'est un élément important qui devrait permettre à ces collectivités locales d'avoir le personnel de qualité qu'il faut pour pouvoir faire face à leurs engagements.

Beaucoup d'incompréhensions ont été notées par rapport à la réforme. Est-ce que vous avez assez communiqué ?

Les résistances fondées ou infondées sont le lot quotidien des réformes. Il n'y a jamais de réforme tranquille. Le processus connaît toujours des résistances, des inquiétudes, des interpellations. Ce qu'on peut faire, c'est écouter, s'inscrire dans une logique d'ouverture d'esprit et d'humilité pour comprendre et essayer de multiplier les cadres de discussions, les espaces de communication par le biais de la caravane de l'acte III de la décentralisation, aller au fond du Sénégal pour échanger avec le Sénégalais lambda sur les contenus et les effets de la réforme.

Quel est le bilan de la communication dont vous faites état ?

Oui, nous pouvons parler du bilan communicationnel. Pour assurer le portage politique de la réforme, il fallait avoir un plan de communication qui devait nous permettre d'échanger avec les populations parce qu'il y a toujours des réticences.

Parce que, du point de vue des faveurs, des personnes seront concernées. Et, on leur doit des explications. Donc, le plan de communication nous a permis de faire une caravane de sensibilisation et d'échanges qu'on a dénommée «Acte III, Bokk Nassi (Acte III, J'en fais partie)». Nous avons fait les 14 régions du Sénégal. On a sensibilisé la quasi-totalité des familles religieuses du pays. A ce niveau, les pouvoirs religieux ont été d'un grand secours, de même que les pouvoirs coutumiers. Aussi avons-nous mis en place un réseau de journalistes qui devait nous aider dans le cadre du plan de communication. Au total, nous avons fait pas moins de 50 fora, beaucoup d'ateliers et de conférences à travers le Sénégal, d'interviews, d'articles dans la presse nationale et internationale. Nous avons également partagé avec les organisations de la Société civile, des responsables politiques, des élus locaux qui ont voulu organiser des conférences de restitution au niveau de leurs communes, de leurs localités. Aujourd'hui, il me paraît être une réforme qui est largement partagée par les populations du Sénégal. Au départ, il y avait beaucoup de réticences, d'incompréhensions, de problèmes etc.

Les membres de l'Association des régions du Sénégal dénoncent la suppression des régions annoncée dans cette réforme.

La réforme est neutre. Elle n'est engagée contre personne. Elle a été pensée dans l'intérêt des populations pour améliorer le cadre organisationnel des institutions locales. Elle a été engagée, en termes de proclamation, par le président de la République. Dans le programme «Yoonu Yokkuté», une grande place a été faite

Comprendre l'acte III de la décentralisation au Sénégal

pour la réforme de l'Etat, notamment la décentralisation. Le président Macky Sall, en écrivant le programme, ne savait pas qu'il allait être président de la République. Et,

malheureusement, on la présente comme un règlement de comptes politique ou des réflexes de conservation du pouvoir sur la base de réformes.

"Caractère impersonnel" de l'acte III**«La réforme n'est engagée contre personne»**

Le ministre de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales, Oumar Youm a apporté, à l'occasion de l'an II (02 avril 2014) de Macky Sall au pouvoir, des précisions face aux critiques formulées par les membres de l'Association des régions du Sénégal (Ars). Ces derniers jugent inopportune la suppression des régions à travers l'acte III de la décentralisation.

De l'avis du ministre Oumar Youm, pour la première fois, la décentralisation allait toucher le monde rural. *«La réforme est neutre. Elle n'est engagée contre personne. Elle a été pensée dans l'intérêt des populations. Et, l'un des objectifs, c'est d'améliorer le cadre organisationnel des institutions locales»*, explique Oumar Youm qui, par ailleurs, regrette qu'on la (réforme) présente comme un règlement de comptes politique ou à engager la majorité présidentielle vers des réflexes de conservation du pouvoir.

«La réforme a été engagée, en termes de proclamation, par le président de la République. Dans le programme Yoonu Yokkuté, une grande place a été faite pour la réforme de l'Etat, notamment à la décentralisation», informe-t-il. Selon Me Youm, cette réforme se passe, du point de vue géographique, dans un pays qui a connu deux types de système de gouvernance : une gouvernance administrative articulée autour de 182 circonscriptions administratives pour un petit pays comme le Sénégal -196.000 km², 14 régions, plus de 123 arrondissements, 45 départements.

De l'autre côté, signale-t-il, «nous avons 14 régions collectivités locales, cinq villes, 121 communes, 46 communes

d'arrondissements, 385 communautés rurales. Le total donne 571 collectivités locales dans un espace où il y a un enchevêtrement de circonscriptions administratives entre autorités locales administratives et autorités locales élues au suffrage universel avec des rapports qui ne sont pas, souvent, bien maîtrisés.»

C'est dans ce contexte, note le ministre, que cette réforme de l'acte III de la décentralisation se jouera avec des incohérences multiples qui, dit-il, ont été notées au niveau de la gouvernance : émiettement du territoire, disparité de la taille des entités.

«Pour l'aménagement, nous avons, au Sénégal oriental, une densité de 14 habitants par Km² là où les autres sont à plus de 500 à 1000 habitants etc. C'est pour dire que des problèmes ont été constatés (rattachement de villages, découpages souvent sauvages et à dessein pour des raisons électoralistes etc.)», déplorent le Ministre Youm et son entourage, avant de décliner les limites des collectivités locales en ces termes: faiblesses financières, absence de compétences, défaut de modernisation des rapports entre l'Etat et les collectivités. Pour le ministre de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales, ces rapports ont été

Comprendre l'acte III de la décentralisation au Sénégal

hérités de la colonisation. «En 1996, il y a une petite amélioration. Mais, depuis lors, il n'y a pas eu de retouche pour améliorer le processus de décentralisation par rapport aux attentes des populations», rappelle-t-il.

Aujourd'hui, notent le Ministre et certains participants, en dehors de la suppression des Conseils régionaux, les populations acceptent la réforme et partagent la vision du chef de l'Etat qui est, estiment-ils, de

consolider le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable, avec des ambitions de rénovation de l'action de l'Etat dans la perspective de territorialisation des politiques publiques. «C'est satisfaisant parce qu'on a une base consolidée de disposition légale qui nous permet de dire que la réforme a fait l'unanimité, d'autant plus que l'Assemblée nationale a voté la loi », justifie le Ministre.

«On n'a pas construit une Bible de la décentralisation»

«Il ne faut pas se faire de complexes. Le ou les textes retourneront, autant que nécessaire, à l'Assemblée nationale pour adaptation. On n'a pas dit qu'on a construit une Bible de la décentralisation à laquelle on ne touchera plus.»



ISMAÏLA MADIOR FALL
Président du Comité de pilotage

L'Acte III est une réforme multidimensionnelle. Elle est institutionnelle, économique, culturelle etc. Elle a une partie importante d'aménagements attractifs du territoire, de territorialisation des politiques publiques. Elle a une préoccupation

d'équité territoriale, de nouvelle définition de subsidiarité, d'émancipation des collectivités locales, mais aussi d'une meilleure responsabilisation des collectivités dans la fourniture des services sociaux de base. C'est une dynamique. Et, on est en phase d'expérimentation. Après, on va évaluer l'Acte.

Pour moi, le Président a jeté les bases d'une grande réforme qui va être continuée après lui. La réforme a été faite de façon inclusive parce que nous sommes, maintenant, dans un pays où les populations aiment revendiquer, participer. Elles disent que la réforme ne doit pas être l'affaire des élites ou des politiques. Donc, elle s'est fondée, pour sa mise en œuvre, sur un comité de pilotage qui a essayé d'être le plus représentatif de l'ensemble des familles d'acteurs de la gouvernance locale (élus locaux, société civile, syndicats, universités publiques, patronat...) pour la conception de la réforme.»

«Des présidents tirent sur la réforme au nom des pertes éventuelles»



MALICK NDIAYE
Ancien conseiller
du Président de la République

«La réforme a commencé, mais il y a des résistances difficiles. Globalement, elles sont portées par des forces dont il ne faut négliger ni le poids ni leur capacité de nuisance. Des forces politiques s'organisent en disant qu'ils veulent nous exproprier. D'autres disent que cette réforme va nous reprendre des mains le pouvoir que nous avons conquis en 2009. Elles sont en train de se regrouper sur un axe consistant à dire que la réforme ne

doit pas passer. Parce qu'il y a un rapport de pouvoir nouveau qu'elle va installer. La destination de cette réforme, ce sont ces masses déshéritées, expropriées par un jeu multi-partisan qui, aujourd'hui, connaît ses limites.

Et, nous savons très bien pourquoi tant d'agitations sur certaines questions : des sommes énormes sont en jeu dans certaines collectivités locales. Par ailleurs, des présidents de Conseils régionaux ne se sont pas gênés pour tirer sur une réforme au nom des pertes éventuelles. Mais, entre les gains de quelques-uns et la restitution de la souveraineté des masses et des électeurs, il va falloir choisir. Ils jugent l'acte III par rapport à la manière dont il va affecter leurs intérêts. Mais, les réformateurs doivent démystifier cette méthode de critique souvent médiatisée de manière excessive, de violence verbale, d'insultes etc. A partir de l'acte III de la décentralisation, les anciens regroupements de types syndicaux, politiques, partisans, société civile etc., devront se redimensionner parce que les rapports de pouvoir entre le sommet et la base, entre les populations et les élus vont changer.»

Ismaila Madior Fall

«Le Sénégal a une longue tradition de décentralisation»

L'Acte III de la décentralisation est la suite d'une longue série de réformes territoriales enclenchées sous l'ère coloniale. Malgré une certaine expertise du Sénégal dans la gestion administrative du territoire, la bonne formule tarde toujours à être trouvée.

«On peut dire qu'il y aurait une tradition de la décentralisation au Sénégal. En tout cas, il y a des éléments historiques pour l'attester. On aime dire qu'au Sénégal nous avons expérimenté la décentralisation en même temps que les Français parce que la célèbre loi municipale de 1884 était applicable en France et au Sénégal, dans les quatre communes (Gorée, Saint-Louis, Dakar et Rufisque)». Cette assertion du professeur Ismaila Madior Fall, ministre conseiller juridique, confirme l'ancrage profond du pays dans la décentralisation. Certains observateurs avancent même que, si l'on respectait la continuité historique, le Sénégal en serait à l'Acte V de la Décentralisation. Mais il est pertinent que la réforme du président Macky Sall soit qualifiée ainsi car «c'est le troisième mouvement décentralisateur de l'histoire du Sénégal», soutient M. Fall.

Le Sénégal possède donc un arsenal en matière de décentralisation. Après 1884, la loi de 1872 créait les communes de Saint-Louis et de Gorée. Les communes de Rufisque et de Dakar sont érigées respectivement en 1880 et 1887. La loi portant réorganisation municipale en Afrique Occidentale Française (AOF) fut votée le 18 novembre 1955. Elle instituait une nouvelle forme de commune : celle de

moyen exercice dont le conseil municipal était élu et le maire, un fonctionnaire, nommé. A l'indépendance, le Sénégal comptait 34 communes, toutes de plein exercice. Plusieurs réformes ont été mises en œuvre par l'Etat en vue de consolider la décentralisation. Ce qui fait dire au professeur Ismaila Madior Fall que «le mouvement de rédaction de textes relatifs à la décentralisation a été à la fois itératif et continu. Cela veut dire que lorsqu'on fait le bilan des textes de la décentralisation au Sénégal, l'on se rend compte qu'il y a une production juridique normative très intéressante. De telle sorte que le Sénégal est le pays en Afrique qui dispose du dispositif juridique et institutionnel le plus sophistiqué».

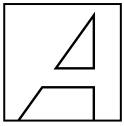
Des réformes sont engagées en 1964 et 1966. Mais la loi 72-25 du 19 avril 1972 constitue une innovation majeure dans la politique sénégalaise de décentralisation administrative. Elle est considérée, à ce titre, comme l'Acte I de la décentralisation, avec la création de 320 communautés rurales.

Une autre phase décisive est franchie en 1996 (Acte II), avec la loi 96-07 du 22 mars 1996 ; l'Etat transfère neuf domaines de compétences aux collectivités locales :

la planification, l'aménagement du territoire, la gestion des ressources naturelles, l'urbanisme et l'habitat, l'éducation, la jeunesse et la culture, la santé publique et l'action sociale.

Malgré la mise en œuvre de politiques locales dans des domaines de compétences de première importance pour la vie quotidienne des citoyens et le degré d'autonomie consacré par les dispositions légales, la décentralisation est entravée par la faiblesse des ressources humaines et financières des collectivités locales : «On a beau décentraliser du pouvoir des compétences dans une localité du pays, s'il n'y a pas de dynamique économique qui l'accompagne, c'est voué à l'échec. Si l'on prend tous les indicateurs, l'on se rend compte que notre pays est centralisé. Le Sénégal est l'un des pays en Afrique qui transfère le moins de ressources à sa périphérie ; la plus faible proportion de l'Etat central aux collectivités locales», avertit le professeur Fall.

Avec les élections locales du 22 mars 2009, l'architecture territoriale du Sénégal est constituée de 14 régions dont les chefs-lieux sont les principales villes : Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint Louis, Tambacounda, Thiès, Ziguinchor, Sédhiou, Kaffrine, Kédougou ; de 172 communes dont 46 communes d'arrondissement ; et de 385 communautés rurales. Les responsables de ces collectivités locales et plus particulièrement des communautés rurales des régions, avancent qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires pour accomplir leurs missions. La coopération décentralisée a été instituée comme alternative, mais elle connaît des limites. Tous les territoires n'offrent pas la viabilité requise pour impulser un développement endogène durable. La réforme de l'Acte III de la décentralisation entend corriger toutes ces incohérences.



Konrad
Adenauer
Stiftung

«Une approche pionnière en décentralisation»

Le Sénégal a une longue tradition de décentralisation qui remonte à la période coloniale. Une tradition perpétuée bien après les indépendances et qui répond au souci d'impulser un développement local. Pour mener à bien cette ambition, il est important de sensibiliser les populations et de former les acteurs de la décentralisation. C'est l'un des combats de la Fondation Konrad Adenauer, présente sur le terrain de la décentralisation depuis 1976.

En Afrique francophone, le Sénégal est considéré comme un précurseur en matière de décentralisation. Saint Louis, la première commune du Sénégal, est née en 1872 durant la période coloniale. Le processus enclenché alors n'a jamais cessé d'évoluer et s'est accéléré après les indépendances. Plusieurs réformes majeures ont été mises en place :

L'acte 1 de la décentralisation voit le jour en 1972 et consacre la création des communautés rurales.

En 1996, l'acte 2 de la décentralisation est posé. On assiste à l'avènement de la régionalisation et à l'érection des communes d'arrondissements. Neuf domaines de compétences sont transférés aux collectivités locales.

L'acte 3 de la décentralisation, elle, comporte trois réformes majeures : la communalisation intégrale (suppression de la dénomination communauté rurale), la départementalisation (les départements deviennent des collectivités locales en lieu et place des régions) et les régions sont

organisées en pôles de développement économique.

Ces différentes réformes traduisent la volonté de l'Etat de permettre aux collectivités locales d'impulser leur propre développement économique et de se soustraire à une trop grande dépendance vis-à-vis de l'Etat central. Les populations sont ainsi, en principe, davantage impliquées dans le développement local.

Quoiqu'ambitieuses, ces réformes pourraient s'avérer peu efficaces si les populations ne sont pas suffisamment sensibilisées et les élus locaux bien formés. C'est le combat que mènent la Fondation Konrad Adenauer (FKA) et ses partenaires.

«Consciente de l'intérêt et de la place qu'occupe la formation dans le processus de décentralisation, la Fondation Konrad Adenauer a fait du renforcement de capacité des acteurs locaux singulièrement des élus et des membres de la société civile, son domaine d'intervention majeur dans son appui à l'Etat du Sénégal.», écrit cheikhou Oumar Faye secrétaire exécutif

agence citoyenne (ASADIC -TAATAAN), partenaire de la FKA.

Cette implication remonte à 1976 et se traduit par diverses actions de terrains parmi lesquels on peut citer : la lutte contre l'analphabétisme des populations, la responsabilisation des femmes, la formation des journalistes et acteurs de la société civile ...

La lutte contre l'analphabétisme est nécessaire lorsque l'on veut impliquer les populations dans la gestion de leurs collectivités locales. Cela pourrait contribuer à faciliter les actions de sensibilisation qui leurs sont destinées. La FKA contribue également à la formation des élus locaux et des agents chargés de mettre en œuvre les réformes de la décentralisation sur le terrain. «la Fondation a beaucoup contribué dans des formations quasiment à tous les niveaux», confirme Carim Camara un conseiller rural de Dindéfelo.

Schéma particulier

En tant que relais d'informations et acteurs de la sensibilisation, les journalistes bénéficient également d'une formation. Un engagement confirmé par le témoignage de Salif Bah, Directeur de la Radio Salémata Fm « La Fka a anticipé et organisé une formation sur l'acte III de la décentralisation afin que nous puissions l'expliquer à la population».

Ces séances de formation sont d'autant plus utiles que certains parmi ceux à qui elles sont destinées n'ont pas été formés dans une école de journalisme. «Ce sont pour la plupart des instituteurs qui ne disposent pas de connaissances sur l'éthique et la déontologie du métier et ne maîtrisent pas suffisamment les différents genres rédactionnels» explique Mme. Bocandé.

Cette formation suit un schéma particulier. On procède dans un premier temps au choix d'une thématique : le travail des enfants, l'implication des femmes, la protection de l'environnement ... Ensuite, on en vient à la formation théorique sur la thématique choisie. Enfin, ils se rendent sur le terrain et reviennent avec des productions.

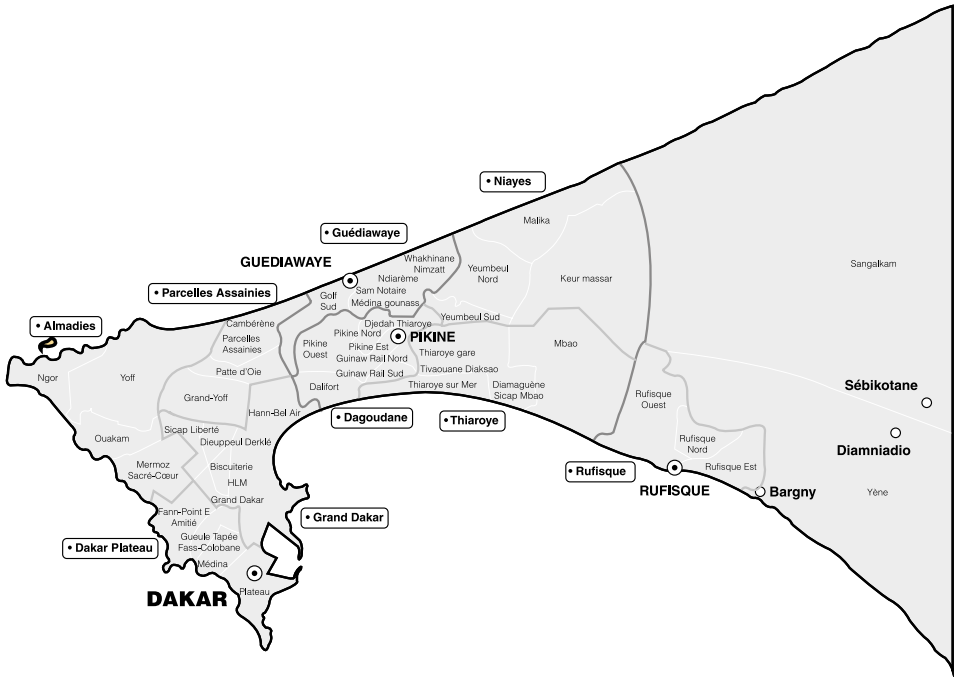
L'intérêt ainsi accordé aux acteurs de la décentralisation confirme l'engagement de la FKA en faveur d'une pratique prometteuse : le développement local.

«En choisissant de focaliser son appui sur le renforcement des capacités des acteurs locaux; la FKA a bien conscience que la réussite de la politique de décentralisation passe nécessairement par une correcte prise en charge des besoins de formation.», conclue Cheikhou Oumar Faye.

Une réforme, des questions



DAKAR



«Le maire de Dakar a en charge la mutualisation et la continuité des territoires»

En fonction des régions, certaines spécificités sont notées en ce qui concerne l'acte III de la décentralisation. Oumar Wade, expert de la question en ressort les détails.



OUMAR WADE

Dakar et de Thiès sont considérées comme des cas particuliers pour le nouveau code des collectivités locales. Est-ce que cela est avéré ?

Même si l'acte III de la décentralisation concerne l'ensemble du territoire national, des spécificités sont notées au niveau des régions de Dakar et de Thiès. Pour la région de Dakar, il faut noter qu'il n'y aura pas de département. On a ce qu'on appelle la ville. La ville, en principe, dans notre code, est une commune subdivisée en communes d'arrondissement. Donc au Sénégal, il n'y a que Dakar et Thiès qui disposent de communes d'arrondissement. C'est-à-dire

ce sont les deux régions qui disposent de villes. La ville dont je parle n'est pas le cas de la ville au sens commun comme la ville de Kaolack, entre autres. Mais dans le texte du code des collectivités locales seuls Dakar et Thiès **sont des villes.**

Existera-il des départements au niveau des ces deux régions ?

L'acte III de la décentralisation prend en compte l'existence de villes et de départements. La question qui s'était posée était de savoir : est-ce qu'il est cohérent de maintenir à la fois la ville et le département ? Maintenant, on s'est entendu que si le périmètre de la ville coïncide avec celui du département, on ne vote pas pour le département. C'est le cas de Pikine et de Dakar. Parce que dans la région de Dakar, le périmètre du département Dakar coïncide avec celui de la ville de Dakar. Idem pour Pikine. Mais, ce n'est pas le cas pour Rufisque où le périmètre de la ville ne correspond pas à celui du département parce qu'il y a la partie rurale.

N'est-il pas confus d'avoir le département et la ville, en même temps ?

Certains pensent que c'est un doublon d'avoir le département et la ville en même temps. Parce qu'à peu près, ils ont les mêmes compétences, pour le moment. C'est des choses qu'il va falloir

progressivement corriger et mettre en place une nouvelle formule. C'est ça le vrai débat. Maintenant il n'y aura plus d'élections directement pour la ville. Parce que maintenant ce sont les conseillers municipaux issus des communes qui vont élire le maire de la ville. C'est presque une mutualisation. Avant c'était la ville qui distribuait aux communes, maintenant c'est l'ensemble des communes qui s'organise pour organiser la ville.

Certains disent que c'est un combat contre l'actuel maire de Dakar. Quel est votre avis là-dessus ?

Techniquement, il n'y a pas de problèmes à ce niveau parce que jamais, au Sénégal, le maire n'est élu au suffrage universel. C'est-à-dire que ce ne sont pas les personnes qui sont en tête des listes majoritaires

qui deviennent systématiquement maires. Donc il n'y a pas de bouleversement fondamental. Pour être maire de Dakar, il faut d'abord être conseiller municipal dans une commune et être désigné par cette commune comme représentant au niveau de la ville de Dakar. Ensuite le collège va se réunir pour élire le maire de la ville.

Quelles seront les compétences de ce maire ?

Le maire de Dakar aura comme entre autres compétences la mutualisation, la continuité des territoires. Car les communes prises individuellement ne peuvent pas faire certaines choses. Et la ville va gérer cette mutualité, avoir cette cohérence d'ensemble et harmoniser les interventions au nom des communes.

Dakar en résumé

La région de Dakar est située dans la presqu'île du Cap Vert et s'étend sur une superficie de 550km², soit 0,28% du territoire national. Elle est limitée à l'Est par la région de Thiès et par l'océan atlantique dans ses parties Nord, Ouest et Sud.



La presqu'île du Cap vert a été habitée dans les zones occidentales dès les temps des paléolithiques avant être occupée dans son entier dans l'ère du néolithique.

En 1444, le navigateur portugais Denis Dias découvre le Cap Vert, d'une étendue de 100 km². A l'époque, la presqu'île était peuplée de Mandingues qui en sont les premiers habitants.

Entre 1850 et 1617, s'est déroulée l'installation des Lébous originaires du royaume du Tekkrou au nord est du fleuve Sénégal.

Entre 1765 et 1766, le gouverneur Poncet de la Rivière s'était fait céder les pointes de Daccard et Bin et même toute la presqu'île jusqu'au de Mbao et au village de Yoff exclus.

En 1845, Gorée devient le chef lieu de la division navale des côtes occidentales d'Afrique.

Le 25 Mai 1857 est officiellement fondée la ville de Dakar par Pinet Laprade et le pavillon français est hissé.

En juin 1858, on assiste à l'élaboration du premier plan cadastral de Dakar.

En 1859, ce fut le début de la construction d'un phare sur le mont le plus élevé des Mamelles (cônes volcaniques du nord ouest).

En juin 1862, on élaborait un nouveau plan d'alignement de la ville car était un véritable labyrinthe de rues et d'impasses.

En 1872, la commune de Gorée est créée.

En 1875, Dakar devient centre d'arrondissement à la place de Gorée.

En 1878, Dakar compte environ 1600 habitants.

Le 17 Juin 1887, Jean Alexandre est le premier maire de Dakar.

En 1902, Dakar devient la capitale de l'Afrique occidentale française.

De 1903 à 1908, le gouverneur général Roume transforme Dakar après un très gros effort d'urbanisation.

En 1909, Dakar a 25 000 habitants environ.

En 1910, Dakar est le premier port du Sénégal.

En 1920, Blaise DIAGNE est élu Maire de Dakar, il le restera jusqu'en 1934, date de sa mort. Dans la même année, un cours secondaire est ouvert, qui deviendra

bientôt (1936) le lycée Van Vollenhoven (actuel lycée Lamine Guèye) du nom d'un éphémère Gouverneur qui s'oppose au recrutement d'indigènes pour la première guerre mondiale.

En 1921, Dakar compte 32 440 habitants dont 1 661 Européens. Les premières arrivées de Libanais se passent dans la même année. Ils s'installent bientôt dans le petit et le moyen commerce.

Le 2 Avril 1946, Senghor, député du Sénégal, réclame l'égalité des droits pour tous, populations colonisées comme métropolitaines.

En 1947, Dakar compte 135 000 habitants environ. Pénurie de logements, d'emplois et de matières premières.

En 1950, Inauguration de l'institut des Hautes études (I.H.E) qui deviendra en 1957, l'université de Dakar.

Le 26 Août 1958, Le Général De Gaulle, qui vient d'imposer une nouvelle Constitution à la France et de créer la communauté (à la place de l'Union française) est accueilli fraîchement par des manifestations réclamant l'indépendance du Sénégal.

Le 11 Juin 1958, Le transfert de la capitale de Saint Louis vers Dakar est réalisé.

Organisation Administrative

L'organisation administrative de la région de Dakar a connu des mutations de plusieurs ordres depuis l'époque coloniales. Mais depuis 2002, par décret n° 2002-166 du 21 Février 2002 fixant le ressort territorial et le chef-lieu de régions et départements, la région de Dakar est organisée administrativement en :

- 4 DEPARTEMENTS : DAKAR, PIKINE, GUEDIAWAYE, RUFISQUE,
- 10 ARRONDISSEMENTS : ALMADIES, DAKAR PLATEAU, GRAND DAKAR, PARCELLES-ASSAINIES (qui sont dans le département de Dakar), Guédiawaye (qui se trouve dans le département de

Guédiawaye), DAGOUDANE, NIAYES, THIAROYE (qui sont dans le département de Pikine), RUFISQUE, SANGALKAM (qui sont dans le département de Rufisque).

- 43 COMMUNES D'ARRONDISSEMENTS réparties comme suit : (19) dans le département de Dakar, (05) dans le département de Guédiawaye, (16) dans le département de Pikine et (03) dans le département de Rufisque.

DEMOGRAPHIE

La population de la région de Dakar est estimée à 3 139 325 (dernier recensement national). Elle représente près du cinquième de la population totale du pays estimée à 13 508 715 habitants. Cette situation est due par le fait que Dakar constitue de loin la région la mieux dotée en infrastructures économiques, sociales et culturelles faisant

- 4 VILLES : DAKAR, PIKINE, GUEDIAWAYE, RUFISQUE.

- 3 COMMUNAUTES RURALES (BAMBILOR, TIVAOUNE PEULH NIAGA, YENE)

- 7 COMMUNES (BARGNY, DIAMNIADIO, SANGALKAM, SENDOU, JAXAAY, NIACOU LRAB, SEBIKOTANE)

ainsi d'elle une terre privilégiée pour l'exode rural et pour l'émigration du fait de sa situation géographique car étant une région de transit.

Source : www.ville-de-dakar.org

Quelques anciens maires de Dakar

Blaise DIAGNE, *Premier maire autochtone de Dakar*



Blaise Diagne né le 13 octobre 1872 à Gorée et mort le 11 mai 1934 en France, est le premier député africain élu à la Chambre des députés française. Il est également le premier Africain sous-secrétaire d'État aux Colonies. C'était un assimilationniste, sa volonté a toujours été de faire participer

pleinement les Africains à la politique française.

Né Galaye MBaye Diagne, ce fils d'un Lébou est adopté une famille métisse de notables de Gorée et de Saint-Louis qui lui donne le prénom de Blaise.

Il bénéficie d'une éducation solide qui s'appuie sur d'incontestables qualités intellectuelles. Boursier du gouvernement français, le jeune Diagne va poursuivre ses études en France. Il entreprend ensuite avec succès le concours de fonctionnaire des douanes en 1891. Une année après, il entre dans l'administration coloniale.

Il est élu en 1914 député du Sénégal, bénéficiant du statut des Quatre communes (Rufisque, Gorée, Saint-Louis et Dakar). En janvier 1918, il est nommé commissaire général. Avec comme mission de convaincre les habitants de l'AOF et de l'AEF de se battre pour la France. Il réussit à mobiliser 77 000 soldats.

De 1920 à 1924, il sera le premier maire autochtone de Dakar.

Alfred GOUX, Le dernier maire «toubab»



Suspendu en 1939, à la faveur de l'éclatement de la Deuxième Guerre

mondiale, le conseil municipal est rétabli le 20 mai 1943 avec Alfred Goux à sa tête. Le maire de Dakar, Alfred Goux, qui avait fait l'objet d'une mesure d'internement administratif est réinstallé dans ses fonctions.

Il va présider la première session du conseil municipal le 8 juillet 1943. Les gaullistes ou supposés tels sont pourchassés pendant la période vichyste. Le maire de Dakar, Alfred Goux sera parmi les victimes.

A la fin de la guerre, en mai 1945, se tiennent les élections municipales, le 1-er juillet 1945. La liste du Bloc sénégalais d'union socialiste dirigée par Lamine Guèye s'impose face à celle du parti "dioufiste" conduite par Alfred Goux.

Lamine GUEYE, Dakar après Saint-Louis



Maire de deux différentes villes du Sénégal, à savoir Saint-Louis et Dakar, Amadou Lamine Gueye plus connu sous le nom de Lamine Gueye est né le 20 septembre 1891. Il a occupé des fonctions politiques au temps de l'époque coloniale et après les indépendances.

Après son adhésion à la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) en 1923, Lamine Gueye devient deux ans plus tard, le maire de Saint-Louis. C'est en 1945 qu'il est élu maire de Dakar. Il occupe cette fonction jusqu'en 1961.

Amadou Lamine Gueye s'est éteint le 10 juin 1968 à Dakar à l'âge de 76 ans.

Joseph GOMIS, 1^{er} maire à l'indépendance



Joseph Gomis a marqué l'histoire de par sa particularité. Il a été la première personne élue à la tête de l'hôtel de ville de la capitale sénégalaise, au lendemain de l'indépendance. C'est avec les élections municipales de 1961 qu'il a accédé à ce poste qu'il occupera jusqu'en 1964.

Joseph Gomis est enseignant de profession. Aujourd'hui, une rue porte son nom, à Dakar. M. Gomis fait la fierté de la communauté manjak.

L'homme a été aussi très actif dans le monde du football où il a été notamment président de la fédération sénégalaise de football. (1960 - 1965)

Samba GUEYE, Un maire populaire



Il a exercé un long mandat de 1964 de 1978, à la tête de la mairie de Dakar. Samba Guèye était l'un des leaders les plus représentatifs de l'Union progressiste sénégalaise (UPS).

Né en 1907 à Conakry, il a passé une partie de sa jeunesse en Guinée. Il a été questeur à l'Assemblée nationale, vice président de l'Assemblée nationale et secrétaire général de l'Union régionale de l'UPS pour la région du Cap-Vert.

Samba Guèye représentait au sein de l'UPS la frange populiste qui a « permis au chef de parti de jouer simultanément sur deux registres : séduction de l'intelligentsia et mobilisation des couches populaires. Il a été un maillon important dans le dispositif de propagande du parti au pouvoir ».

Durant son mandat, le pouvoir de Senghor a affronté des crises politiques importantes dans les grandes villes et plus particulièrement à Dakar. La gouvernance de Samba Guèye dont l'épouse était apparentée au Président Senghor, a été l'objet de critiques portant sur le clientélisme politique.

Lamine DIACK, *Le sportif*

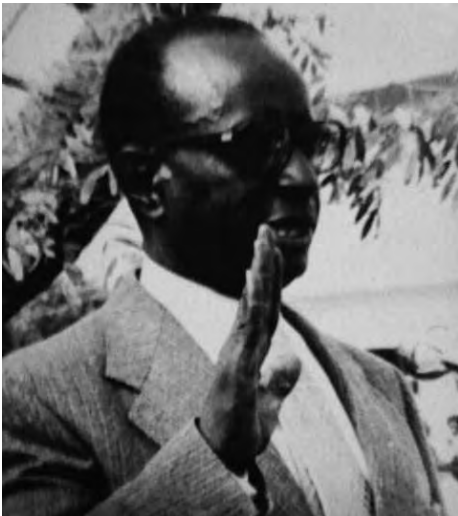


Lamine Diack devient maire de Dakar de 1978 à 1980. Il a été aussi député et vice-président de l'Assemblée nationale où il a siégé de 1978 à 1993.

Lamine Diack président de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF) depuis 1999 est considéré comme un modèle pour le continent africain.

Cet octogénaire qui a passé toute sa vie dans le sport a été un jeune spécialiste du saut en longueur, également joueur de football dans le club dakarois du Foyer France Sénégal (FFS). Plus tard, il devint Directeur technique de l'équipe nationale du Sénégal de 1964 à 1968 et secrétaire d'Etat aux Sports à la fin des années 1960.

Amadou Cléodor SALL, *Un fidèle de Senghor*



Amadou Cléodor Sall décédé en mars 2015 à l'âge de cent ans, a dirigé plusieurs ministères notamment le ministère de l'intérieur chargé de la tutelle des collectivités locales (1968-1971). Puis, il dirige le ministère de la Justice à partir de 1972. Le 16 février 1974, il devient ministre des Forces Armées jusqu'à la démission de Senghor le 1 janvier 1981.

Nommé maire de Dakar (avril 1979). C'est sous son mandat que la commune sera dissoute, après la réforme de 1983. La réforme administrative de 1983 amorce un nouveau cycle dans l'histoire de l'institution municipale.

Mamadou DIOP, «Diop le Maire»

Mamadou Diop a occupé cette fonction pendant 17 ans. On l'appelait Diop le

Maire car pour beaucoup de personnes, il s'était confondu à l'institution Successeur de Amadou Clédor Sall, Mamadou Diop a dirigé la mairie de Dakar de 1984 à 2002 sous la bannière du Parti socialiste (Ps). Né le 09 mai 1936 à Dakar, il a fait un cursus scolaire remarqué. Il a été aussi officier de gendarmerie.

, Senghor qui a bien connu son père, le fait venir à ses côtés. Au Palais présidentiel, il devint le secrétaire général de la Présidence.

Puis, il est nommé tour à tour ministre aux départements des Travaux publics, des Transports et de l'Urbanisme, fonctions qu'il exerce jusqu'au départ du président Senghor. En janvier 1981, il est ministre de la Santé publique dans le premier Gouvernement de Habib Thiam, sous la présidence de Diouf.

PAPE DIOP, *Le maire libéral*



Maire de la ville de Dakar entre 2002 et 2009, Pape Diop a depuis quitté le Parti démocratique sénégalais pour fonder « Bokk Gis Gis ».

Après la perte de l'élection présidentielle en 2012, par le Parti démocratique sénégalais (PDS), Pape Diop a mené une fronde au sein de son parti pour créer la coalition « Bokk Gis Gis ». Formation politique qu'il

dirige pour les élections législatives de 2013.

Ce sexagénaire est d'origine lébou, une filiation qu'il revendique volontiers. Après l'élection du Président Abdoulaye Wade en 2000, il parvient à gagner la ville de Dakar contre Mamadou Diop lors des municipales de 2002.

Successeur de l'éphémère président Youssou Diagne, il est élu à la tête de l'Assemblée nationale de 2002 à 2007. En 2009, contre toute attente Pape Diop et la liste du PDS sont battus lors des élections municipales.

Proche d'Abdoulaye Wade, il a rejoint le Parti démocratique sénégalais en 1974, à l'âge de 20 ans. Elu député pour la première fois en 1993 sur la liste du PDS, il verra son mandat reconduit au Parlement, en 1998 et en 2001. Pape Diop finira par démissionner de l'Assemblée nationale pour répondre, sans doute, à l'appel du comité directeur de son parti qui avait fait de lui son candidat pour la présidence du Sénat.

KHALIFA SALL, *Le retour des socialistes*



Après avoir perdu les élections pour la conquête de la mairie en 2002, le Parti socialiste a retrouvé la ville de Dakar grâce à Khalifa Sall en 2009. Natif de Louga, il a occupé plusieurs fonctions politiques.

Khalifa Ababacar Sall a été porté, à 55 ans, à la tête de la mairie de Dakar, samedi 18 avril 2009, lors de la cérémonie d'installation organisée à la salle de délibération de l'hôtel de ville de Dakar. Il avait été plébiscité avec 81 voix sur les 94 qui se sont exprimées contre 11 voix pour l'imam Mbaye Niang. Il est le dix-neuvième maire de la ville de Dakar.

Khalifa Sall a été adjoint du maire de Dakar de 1984 à 2001. Une période durant laquelle il a supervisé les relations internationales, la coopération décentralisée, le développement urbain.

Né le 1er janvier 1956 à Louga, cet instituteur de formation a eu par la suite un cursus universitaire puisqu'il a décroché deux maîtrises (histoire et de droit constitutionnel).

En janvier 1995, il est nommé ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec les Assemblées au sein des deuxième et troisième gouvernements d'Habib Thiam. Il est ministre du Commerce et de l'Artisanat sous le gouvernement de Mamadou Lamine Loum. En 2001, il est élu député à l'Assemblée nationale.

Aux élections locales du 22 mars 2009, il dirige la coalition Benno Siggil Senegaal qui l'emporte sur le Parti démocratique sénégalais au pouvoir. Il succède ainsi à Pape Diop, membre du PDS et président du Sénat.

Avec la réforme de l'acte III, il est réélu Maire de Dakar en 2015 avec sa coalition Taxawu Dakar. Il aura surtout battu l'ancien Premier ministre Aminata Touré qui se dressait sur sa route.

LES MAIRES DE LA VILLE DE DAKAR

• Jules Alexandre	(1887 puis en 1896)
• Charles de Monfort	(1892 à 1898)
• Fernand Marsat	(1898-1908)
• Teisseire	(1898-1908)
• Masson	(1898-1908)
• Lavie	(1898-1919)
• Blaise Diagne	(1920-1924)
• Jules Sergent	(1921)
• Armand Angrand	(1934-1939)
• Martine	(1939-1943)
• Alfred Goux	(1943-1945)
• Lamine Guèye	(1945-1961)
• Joseph Gomis	(1961-1964)
• Samba Guèye	(1964-1978)
• Lamine Diack	(1978-1979)
• Amadou Clédor Sall	(1979-1984)
• Mamadou Diop	(1984-2002)
• Pape Diop	(2002-2009)
• Khalifa Sall	(2009 à nos jours).

Grand Yoff

Une forte concentration démographique

L'agglomération de Grand Yoff a vu le jour vers les années 1960 à la suite d'une succession de déguerpissements d'habitants spontanés dans le centre de la ville de Dakar.

L'occupation spatiale de Grand Yoff s'est opérée dans les conditions particulièrement contraignantes, sans aucun aménagement en urbanisme. Ce peuplement mal organisé s'est accentué à partir des années 1980 et a fini par épuiser toutes les réserves foncières du territoire de Grand Yoff.

Grand Yoff, communauté humaine devenue commune d'Arrondissement par les projets de décentralisation régionalisation loi N° 96/10 du 10 mars 1996, est administrée depuis sa création par un conseil Municipal présidé par un Maire. La commune d'Arrondissement de Grand Yoff est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle fonctionne sur ressources propres pour plus de 75% de ses prévisions budgétaires.

La commune d'Arrondissement de Grand Yoff, qui couvre une superficie de 8 km², est limitée au Nord par la Commune de la Patte d'Oie à partir de la route de l'aéroport, au Sud par la Commune de Castors à partir de la route du Front de terre, à l'Est par la Commune de Hann à partir de l'autoroute, à l'Ouest par la Commune de Yoff) à partir de la Voie de Dégagement Nord (VDN).

Le développement urbain de Grand Yoff est étroitement lié à l'occupation de son espace. Elle est à l'origine de la création d'une quinzaine de quartiers et d'une soixantaine de sous-quartiers dont les 2/3 ne sont pas lotis auxquels s'ajoutent 11 cités modernes d'habitations planifiées.

Depuis plus d'une décennie, Grand Yoff joue, de plus en plus, le rôle de grand pourvoyeur de main d'œuvre pour les industries, les prestations de services domestiques etc. Son économie populaire urbaine est très développée du fait de ses activités et de ses secteurs très dynamiques dans l'artisanat et le commerce. Son système d'organisation socio-économique est également assez performant (Caisse d'épargne et de crédits, coopératifs, mutuelles de santé, Groupement d'intérêt économique etc.)

Avec une population estimée à 250.000 habitants, la Commune d'arrondissement de Grand Yoff connaît, actuellement, une forte concentration démographique doublée d'une très rapide urbanisation.

Equipements

Sport et loisirs	Halls et marchés	Sécurité des personnes et des biens
Foyer des jeunes : 01	Marchés : 02/Boulangeries : 08	Poste de police : 01
Terrains de football clôturés : 02	Centre d'échanges Foires : 01	Brigade de gendarmerie : 01
Terrain de basket : 02 privés	Banques/Organes financiers : 01	Santé
Salles de cinéma : 02	Mutuelles d'épargne et de crédits : 04	01 hôpital national/ un centre de formation en santé
Galerie d'art : 01	Gare routière : 01	05 postes de santé
	Station d'essence : 04	un centre d'appareillage pour handicapés
	Unités industrielles : 02	Un service de planification familiale

Autres particularités de la commune d'arrondissement de Grand-Yoff

Avec une population jeune de plus de 60%, Grand Yoff est l'une sinon, l'unique Commune d'Arrondissement de Dakar qui compte 16 ASC, une soixantaine d'écoles dont 03 CEM et 04 écoles de formation

professionnelles, 04 casernes militaires, 01 maison d'arrêt, 01 centre international d'échanges (Cices).

LOCALES 2014 A GRAND-YOFF

Aminata Touré s'attaque au fief de Khalifa Sall

La bataille pour la mairie de Grand-Yoff retient l'attention des habitants de la commune d'arrondissement. Khalifa Sall est le grand favori, Aminata Touré cherche à le déboulonner.



Pour les élections locales, tous les yeux sont rivés sur Grand-Yoff. La commune d'arrondissement va être disputée par le Premier ministre, Aminata Touré et le maire de Dakar, Khalifa Sall.

A Grand-Yoff, l'engouement est vécu par les habitants. Assis sous un arbre, Mboula Diallo porte un caftan de couleur blanche. Selon lui, la bataille promet d'être rude du fait de la dimension des candidats. « Je me rappelle que Abdoulaye Wade disait, en 2004, que celui qui gagne Grand-Yoff

allait remporter les élections à Dakar. Ce qui fait que la localité a un poids politique très important. C'est en 1996, avec l'acte II de la décentralisation, que Khalifa a été élu maire de Grand-Yoff sous la bannière du Parti socialiste (PS). Après l'alternance en 2000, le PDS a pris l'hôtel de Ville. Ce n'est qu'en 2009, avec la coalition Benno Siggil Sénégal que Khalifa a repris les commandes de la mairie. Et comme, il avait à la fois réussi à remporter les élections pour la mairie de la ville de Dakar, il a cédé la commune d'arrondissement de Grand-Yoff à l'actuel maire, Mamadou Mbaye. Ce n'est pas pour rien que Madame le premier ministre Aminata Touré et le frère de la première dame, Adama Faye convoitent la mairie. Ils habitent tous les deux dans la cité, c'est pourquoi les élections seront très disputées », déclare-t-il.

Le vieux Mboula Diallo se refuse de pronostiquer une victoire facile de Khalifa Sall. C'est une élection. Je connais la force de Khalifa. Contrairement à son adversaire, il a vécu à Grand-Yoff. Il connaît bien Grand-Yoff. Il maîtrise le terrain et a une bonne formation politique qu'il a reçue du Parti socialiste. Il dirige la ville de Dakar et c'est un garçon courtois. Mais Aminata Touré est le premier ministre, donc elle a un pouvoir. Je connais le passé de Mme Aminata Touré. Elle a été au Mouvement pour le socialisme

Une réforme, des questions

et l'unité (MSU) avec Mamadou Dia. Elle a été directrice de campagne de Landing Savané en 1993 et conseillère municipale à Grand-Yoff en 1996. Maintenant elle est premier ministre» précise Mboula Diallo.

«Elle n'a aucun mérite sauf celui d'être premier ministre», rétorque Oumar Samba. Et Mboula Diallo de poursuivre : « Si Aminata Touré n'était pas premier ministre et Ada Faye beau-frère du président, Khalifa allait remporter sans bruit les élections. Être membre du parti au pouvoir au Sénégal confère beaucoup d'avantages. Dans l'histoire politique du Sénégal, plusieurs personnes sont devenues maires

parce qu'elles étaient de la mouvance présidentielle».

«C'est un fils authentique de Grand-Yoff», confirme Demba Mariko. Ce conseiller municipal est membre de Ligue démocratique (LD) et fait partie de la coalition dirigée par Khalifa Sall pour les élections locales à Grand-Yoff. « On entend Mimi Touré parler mais on ne la connaît pas à Grand-Yoff. On la connaît au niveau national mais pas au niveau local. Qu'il s'agisse de la politique, des mouvements associatifs ou du football, elle n'est pas impliquée sur ce qui intéresse la population».

AMINATA TOURE

«Que les maires arrêtent de consacrer leur budget à du personnel politique»

«Il faut que les maires sachent qu'ils ont une mission en direction des populations qui les ont élus. Et, je pense qu'il nous faut un plan de maintenance et de rééquipement des marchés. C'est une priorité dans l'ensemble des communes parce que les marchés sont des pôles économiques. Si vous calculez la richesse qu'il y a dans ce marché (marché Grand-Yoff), c'est plusieurs centaines de millions avec de micro-entrepreneurs, des vendeuses etc. Donc, il faut que l'Etat et les collectivités locales accompagnent tous ces micro-entrepreneurs, commerçants. Et, il est important qu'on tienne les maires pour responsable des conditions d'existence des marchés parce qu'ils prennent l'argent du contribuable.

Dans le Plan Sénégal émergent (Pse), il y a, au niveau du ministère du Commerce, une stratégie de rénovation des marchés

sur l'ensemble du territoire pour qu'on les mette aux normes. Pour la plupart, ils datent de très longtemps. Donc, il y a ce programme qui va nous permettre d'avoir, au moins, dans chaque capitale départementale, un marché aux normes modernes. Il faut qu'on se sépare de tous ces marchés séculaires.

Vous avez vu la récurrence des incendies dans la plupart des marchés. Donc, de ce point de vue, il est important que les collectes locales s'assument davantage et considèrent que les marchés sont importants. Ils constituent, dans la plupart des villes, le seul espace d'échange économique. Et, il faut que les maires arrêtent de consacrer l'essentiel de leur budget à du personnel politique. Ce n'est ni la vocation, ni la mission d'une mairie.»

TOURISME**Le village artisanal de Soubédioune se meurt**

Très connu au Sénégal, surtout pour le tourisme, le village artisanal de Soubédioune a perdu de son lustre d'antan. La vétusté des stands et la rareté des clients sont les maux dont il souffre.



Certains Dakarais ont connu naguère le village artisanal de Soubédioune. Ceux qui vivent dans les régions du Sénégal en ont entendu parler. Beaucoup l'ont connu à travers le livre d'enseignement élémentaire « Sidi et Rama ». Aujourd'hui le village artisanal se caractérise par la vétusté de ses locaux. Les toitures des stands sont trouées. Ce qui laisse passer le soleil et la pluie, éléments néfastes pour la conservation des objets d'art.

Assis devant sa case, au village artisanal de Soubédioune, Pape Thiam opère les dernières retouches pour la finition de ses

objets d'art. Torchon à la main, il essuie la poussière sur ses bibelots. Il est seul dans sa boutique. Aucun client ne perturbe son travail pour l'achat d'un objet. Attristé par cette situation, il déclare : « Le village artisanal a connu un grand changement depuis quelques années. Les touristes ne viennent plus en masse. Leur fréquentation a diminué considérablement. La mairie de la commune d'arrondissement doit redoubler d'effort. Les autorités municipales doivent venir de temps en temps pour s'enquérir de la situation du village artisanal. Parce nous faisons partie intégrante de la commune

d'arrondissement et nous méritons respect et considération ».

De teint noir, Pape Thiam porte un sous-vêtement blanc taché de peinture. Sculpteur et vendeur, Il travaille au village artisanal depuis vingt ans. « Quand on ne voit pas de clients, on reste là à bavarder. Et la plupart d'entre nous sont des hommes mariés. Chaque jour, on est obligé de donner la dépense quotidienne même

si nous n'avons rien vendu. Il faut que les autorités nous aident pour que nous puissions revivre les belles époques du village artisanal. La mairie ne nous consulte pas sur des décisions qu'elle doit prendre. Peut-être qu'elle l'a fait avec d'autres travailleurs du village. Mais moi je ne suis pas au courant d'une quelconque réunion allant dans ce sens » peste-t-il, le regard hagard.

DÉPENSE QUOTIDIENNE

Plus loin vers la porte de sortie du village artisanal, des jeunes avec des accoutrements multicolores tambourinent sur des tams-tams pour demander des pièces aux vendeurs et aux touristes.

Cheikhouna Sylla, maroquinier au village artisanal de Soumbédioune depuis 1966 est assis sur sa chaise face aux sacs qu'il a exposés. De taille moyenne, il porte des lunettes noires et caftan bleu. Nostalgique de la belle époque, il lance : «Soumbédioune est le premier des villages artisanaux au Sénégal. Il a été créé depuis 1961. Plusieurs personnes ont été formées ici. Il y a des gens qui après leur formation sont allés s'exiler dans d'autres pays pour y monnayer leurs talents. Dans toute la sous-région, notamment au Gabon et en Côte d'Ivoire, ils font un travail exemplaire. Sept à huit corps de métier se pratiquent au village artisanal. Notamment la cordonnerie, la maroquinerie, la bijouterie, la sculpture, la reliure, le tissage, la poterie, etc. »

« Tous les pays émergents se sont appuyés sur ces métiers traditionnels pour atteindre leurs objectifs. La Chine ne s'est pas développée en vendant des

armes mais c'est son expertise locale qui lui a permis de s'en sortir. Les Chinois font le même travail que nous. Ils exportent environ quatre millions de containers par an. Elle doit être un modèle à suivre pour le Sénégal dans le secteur de l'artisanat. C'est le seul secteur capable de pourvoir des emplois dans le pays. La formation qu'offrent les écoles sénégalaises ne se limite qu'à la théorie. Seuls les artisans, par la fabrication de leurs produits, peuvent exporter des marchandises dont les retombées rempliront les caisses du pays » déclare-t-il.

D'un ton calme, Cheikhouna Sylla pense que le village artisanal est un symbole pour notre pays. «C'est un lieu de passage obligatoire pour beaucoup de touristes. Parce qu'ils y trouvent des marchandises qui satisfont leur désir», se réjouit-il.

Appelé «président» dans le village artisanal, Cheikhouna Sylla fustige la gestion du village artisanal. «C'est d'une mauvaise gestion dont souffre le village artisanal. Puisque le village se situe au bord de la mer, on doit y installer des cases, créer un espace vert et des espaces de loisirs et de promenades.

Nos demandes se résument en cela. L'Etat a fait un mauvais choix en négligeant ce lieu. Nous ne tendons pas la main pour demander quoi que ce soit. L'argent ne nous intéresse pas. Nous voulons

une assistance en équipement, tout simplement. Beaucoup d'artisans prennent en charge leur famille. Et les aider signifie combattre la pauvreté.

LIEU DE PASSAGE

Le métier de l'artisanat a atteint un niveau tel que l'Etat doit nous accompagner pour que nous puissions continuer à aller au même rythme que les artisans des autres pays émergents. L'artisanat accompagne la vie quotidienne du monde entier. L'homme doit s'habiller, avoir un logement, avoir un lit pour se coucher. Et tous ces besoins sont satisfaits grâce aux artisans », argumente-t-il.

Le sentiment de Cheikhouna est partagé par son camarade Mamadou Sangot, président du groupement des sculpteurs du village artisanal de Soumbédioune. Cet homme longiligne exerce son métier depuis 1967.

Le village artisanal a perdu de son prestige d'antan. Je ne souhaite pas que mon fils travaille ici. Le travail n'est plus fructueux. Quand un membre de notre famille vient nous rendre visite, on est obligé de nous cacher parce que nous n'avons rien à donner. Il y a des pères de familles qui travaillent ici et au moment de repartir à la maison, sont obligés de quémander de l'argent pour assurer le billet pour rentrer. Pourtant, ils n'abandonnent pas le travail,

parce qu'ils ne connaissent que le village artisanal.

Il prévient : « si l'Etat ne prend pas en charge le secteur artisanal, il y aura une forte crise dans le pays. Les clients se font rares et nous ne bénéficions d'aucune aide. Il y a un manque d'organisation. La promotion du village n'est pas bien faite. Les formations sont inexistantes. La Chambre des métiers qui gère le village, nous a dit qu'elle n'a pas les moyens de nous accompagner pour satisfaire certains de nos besoins. L'Etat doit nous épauler pour que nous puissions donner une bonne formation aux jeunes. »

Mamadou Sangot déplore leur situation précaire. « Tous les objets que nous fabriquons ici sont inspirés de la culture sénégalaise. Ce ne sont des masques ou des objets d'art importés. Tous les produits sont fabriqués dans le pays. Autrefois nous payions des taxes mais maintenant l'état de nos finances ne nous permet plus de le faire. La mairie comprend notre situation. Les agents municipaux savent que les temps sont durs. C'est pourquoi, ils ne nous demandent pas de payer des taxes », précise-t-il.

CHEIKH SARR*Ancien maire de la ville de Guédiawaye***«Il fallait plus de temps pour la réforme»**

«Nous avons eu la chance d'avoir participé à beaucoup de séminaires sur l'acte III de la décentralisation. Et, nous pensons que la réforme est bonne parce qu'elle fait évoluer les textes. Dans le Code des collectivités locales qui a été confectionné depuis longtemps, il y a des situations qui sont complètement dépassées. Mais, la seule difficulté que nous avons notée,

c'est qu'on n'a pas pris le temps qu'il fallait pour que tous les acteurs soient impliqués. C'est pourquoi nous pensons qu'il fallait avoir plus de temps pour aller au fond de la réforme et ne pas être sous la contrainte de la chose électorale parce que le processus a été déclenché approximativement à un an des élections locales. Pour une réforme de cette envergure, il fallait prendre plus de temps. Maintenant, on nous dit que c'est une première phase, il y aura une deuxième étape après les élections. Nous le souhaitons parce que la gestion locale est importante. Et, on nous transmet des compétences sans nous donner les moyens nécessaires pour les exécuter.

Avec cette réforme, Guédiawaye gardera son mode de fonctionnement. Mais, c'est assez relatif parce qu'il ne faut pas oublier qu'on a cinq communes d'arrondissement à Guédiawaye. Et, elles deviendront des communes de plein exercice. En outre, les décrets vont déterminer la répartition des responsabilités, la précision des prérogatives. La réforme va avoir un impact sur le budget des anciennes communes d'arrondissement et sur celui de la Ville.»

Youssoupha Sarr

Collectif des imams de Guédiawaye

«Le vote ethnique est un recul démocratique»



«Comme le prescrit le Code des collectivités locales, le maire doit toujours poser des actes allant dans le sens du bien être de ses populations. De ce point de vue, nous avons senti quelques réalisations faites par le maire Cheikh Sarr. Aujourd'hui, nous avons des problèmes liés à la voirie, à l'environnement et à d'autres comportements qui ne favorisent pas le bien-être des populations.

Pour nous, il y a un problème de moyens au niveau des mairies. Donc, il faut la participation des populations pour régler certaines questions.

Les mairies vivent sur la base des taxes collectées au niveau du territoire communal et du fonds de dotation. Les critères de répartition ne sont pas bien connus. Donc, c'est des problèmes qu'il faut revoir pour permettre aux citoyens de pouvoir mieux sentir les collectivités locales à tous les niveaux (économique, environnemental, social etc.).

La banlieue est la vitrine du Sénégal. Le débat autour de la candidature de Aliou Sall ne nous préoccupe pas. Pour nous, c'est un faux problème. En outre, pour ce qui est du problème du vote ethnique, le fait de parler de ce problème en 2014, au Sénégal, c'est un recul démocratique. Nous pensons qu'on ne choisit pas quelqu'un à partir de sa couleur, de son ethnie etc. Notre préoccupation, c'est d'avoir des acteurs politiques capables de développer la ville de Guédiawaye. Et, ils doivent nous convaincre. Les autres problèmes, sont secondaires.»

Guédiawaye

Une cité dortoir

De par sa situation géographique, la Ville de Guédiawaye se trouve, avec celle de Pikine, au centre de la région métropolitaine de Dakar, à l'ouest du Sénégal. Elle s'étend sur une longueur de 7,5 Km d'Est en Ouest et de 3,9 Km du Nord au Sud.

La ville de Guédiawaye est devenue une véritable « fourmilière humaine » avec une population de près de 200.000 habitants et un rythme d'accroissement naturel de l'ordre de 2,9%. Cette dynamique du croît démographique est attribuée aux

effets combinés de l'exode rural et de la croissance naturelle de la population. Le croît démographique est si important qu'actuellement, à part quelques poches, tout le territoire communal est occupé.

Tableau 1 : Répartition de la population de la ville par commune d'arrondissement

Sources : Direction de la Statistique et de la Prévision (2002)

Ville	Commune d'arrondissement	Population
Guediawaye	Ndiarème Limamoulaye	30655
	Golf Sud	71889
	Sham Notaire	58864
	Wakhinane Nimzatt	62767
	Médina Gounass	34195
	Total	258370

Le flux permanent de population migrant, le taux élevé de croissance naturelle, le recul de la mortalité naturelle, le niveau relativement stagnant de la fécondité militent en faveur d'un maintien de la

croissance démographique de la ville à un niveau élevé. On prévoit ainsi pour la ville de Guédiawaye une population de 864.942 à l'horizon 2025.

La structuration de l'économie

Créée pour abriter les déguerpis de certains quartiers centraux de Dakar, la ville de Guédiawaye revêt plus un caractère de « cité dortoir » que d'un centre urbain à vocation économique. L'inexistence de

zones d'activités industrielles et de services faits qu'elle abrite, essentiellement, des activités économiques de proximité, principalement les activités informelles (commerce, artisanat). Les principales

activités sont constituées par le commerce et l'artisanat. Selon les enquêtes de la Direction de la statistique, les actifs, soit 25% de la population, exercent dans le secteur informel. D'après le livre blanc du Plan directeur d'urbanisme (Pdu) de Dakar « horizon 2025», la Ville de Guédiawaye comptait en 2001 ; 15,42 % des emplois régionaux, soit 91.275 emplois permanents et temporaires. Le poids du secteur moderne est passé de 6,8% à 13,8% des actifs de la commune entre 1995 et 2001.

Les activités économiques se développent essentiellement dans et autour des marchés qui sont disséminés dans les communes d'arrondissement. La ville de Guédiawaye dispose d'un nombre important de marchés (11), principales sources de

rentrée de recettes des collectivités locales. En dehors des pôles économiques que constituent les marchés, des mutuelles de crédit, des activités de services (banques, pharmacies, stations d'essence, cybercentres, boutiques d'habillement, boutiques d'ameublement, quincailleries, fast-food, studios de photographie, etc.) se déroulent le long des différentes artères de la Ville. Guédiawaye compte aussi un village artisanal, à l'installation précaire, spécialisé dans le traitement du cuir et du bois.

Enfin, il importe de souligner que la Ville de Guédiawaye possède de sérieux atouts économiques avec ses 7 Km de plage, ses lacs, sa bande verte et sa Grande Niaye.

Dynamique spatiale de Guédiawaye

L'implantation humaine dans les limites actuelles de la ville date de très longtemps. En effet, en 1883, la colline de Ndingala, située dans la commune d'arrondissement de Golf Sud, était le lieu originel et d'expansion de la confrérie musulmane Layenne créée par le Guide religieux Seydina Limamoulaye.

Le second temps fort dans l'historique du peuplement de Guédiawaye reste la création d'urgence par l'Etat en 1952 du quartier de dégagement de Dagoudane-Pikine afin de bloquer l'urbanisation à l'ouest de Dakar.

Parallèlement à l'édification de ce quartier régulier de Pikine implanté pour des raisons d'aménagement du centre de Dakar, des quartiers spontanés (Médina Gounass, Darourahmane, Bagdad) vont se développer, à partir des années 1960,

dans des parties du domaine national qui abritaient des terrains maraichers. Ces espaces déclarés non aedificandi sont dans des zones dépressionnaires, anciennement occupés par des marécages asséchés par les années de sécheresse.

En effet, le site d'accueil n'avait à l'époque rien d'attrayant si ce n'était qu'une vaste zone dunaire, synonyme d'exclusion, de marginalisation, de «ruralité». En plus, la localité n'était pas bien reliée à la ville de Dakar par la voirie.

Les déguerpis ont été progressivement installés d'ouest en est si bien que les quartiers les plus anciens, implantés en 1967 se trouvent actuellement dans le secteur occidental de Guédiawaye dénommé « Premier Guédiawaye ».

Dans les années 1970, le programme pilote des Parcelles Assainies va être

réalisé par l'Etat du Sénégal en partenariat avec la Banque Mondiale. La première tranche de ce programme de réalisation de trames d'accueil viabilisées et visant

à prévenir l'occupation anarchique des sols (unités 1 à 6) va s'implanter dans les limites actuelles de la ville de Guédiawaye.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Au début des années 1980, l'habitat planifié (Hamo 1,2,3,4,5,6, Cité des enseignants, etc.) fait son apparition sur la frange littorale de la commune et va connaître un développement fulgurant jusqu'aux années 1990.

Ainsi, en 1990, le code de l'administration communale est à nouveau modifié et Guédiawaye va avoir un statut de commune, notamment par le décret 90-434 du 08 octobre 1990 qui donne des indications sur les tracés des frontières de territoires communaux. Ils constituent l'expression du pouvoir politique, administratif, économique et social dans un contexte approprié de transfert des compétences de l'Etat aux collectivités décentralisées. C'est en 1996 que la réforme va connaître son paroxysme avec la loi 96 06 du 22 Mars 1996 portant code des collectivités locales qui institue la région, la ville, les communes d'arrondissement, etc. et un transfert de compétences à ces différents ordres de collectivités locales.

D'aucuns ont même qualifié ces innovations de «révolution institutionnelle et administrative». C'est dans ce cadre que le décret 96745 du 30 août 1996 découpe administrativement la ville de Guédiawaye en cinq (05) communes d'arrondissement. La décentralisation avait conféré à l'espace urbain des fonctions et une importance qu'il n'a jamais eues auparavant et qui en font aujourd'hui une source de conflits

entre les acteurs du développement local de Pikine et Guédiawaye.

En 2002, la ville de Guédiawaye est séparée administrativement de celle de Pikine, et bénéficie d'un statut de département autonome. En effet, la ville s'est développée par une implantation de lotissements de recasement des déguerpis de la ville de Dakar, ajoutée à un développement de l'habitat planifié sur sa façade maritime et l'émergence de quartiers irréguliers dans des zones inondables. Ces opérations d'habitation (planifiées et irrégulières) ont entraîné l'épuisement des réserves foncières. Déjà en 1999, la quasi totalité du périmètre communal, représentant 1352,87 ha, était urbanisée. (Source : Audit urbain de Guédiawaye en 1999).

La commune d'arrondissement de Sahn Notaire, avec la présence du pôle administratif de la ville sur son territoire, bénéficie de plus fort taux d'équipement de Guédiawaye. La commune d'arrondissement de Golf Sud a la plus grande superficie d'espaces verts (44,98 ha en 1999) avec le vaste terrain du Golf Club et une partie du périmètre de reboisement des filaos. Les activités économiques sont localisées essentiellement sur le territoire communal de Golf Sud qui compte un nombre important de marchés, de banques, de services, etc. Dans cette occupation du sol, la commune d'arrondissement de Médina Gounass se distingue elle

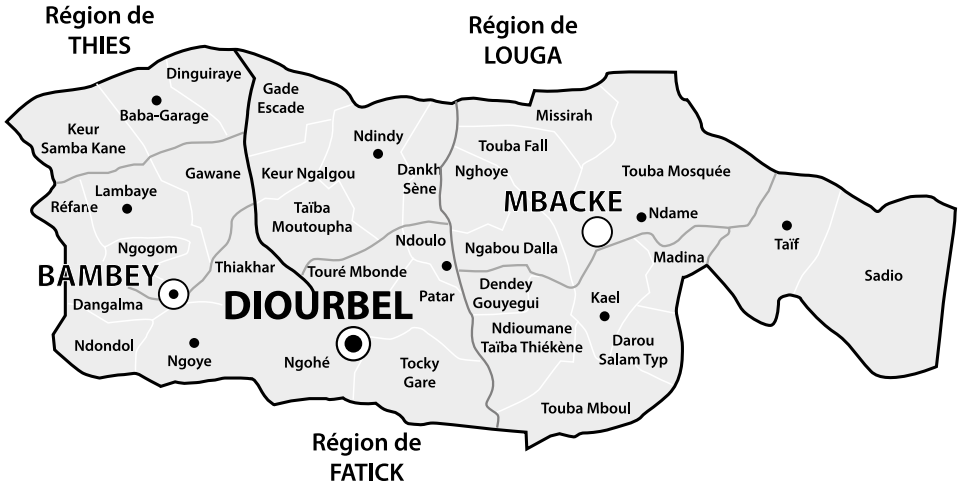
Une réforme, des questions

par sa grande superficie de zones inconstructibles et d'habitat irrégulier (80% du territoire est occupé par des cuvettes inondées en permanence). La commune d'arrondissement de Wakhinane Nimzatt renfermait, en 1999, le plus grand nombre

d'espaces libres (76,07 ha) de la Ville de Guédiawaye la seule zone du périmètre communal qui peut accueillir encore de nouveaux lotissements municipaux.

Source : document intitulé Profil environnemental de la ville de Guédiawaye, DSP.

DIOURBEL



DIOURBEL**L'ombre de Touba**

La région de Diourbel est subdivisée en trois départements (Bambey, Diourbel et Mbacké), huit arrondissements (Baba Garage et Ngoye dans le Bambey, Ndindy et Ndoulo dans le Diourbel, Kael et Taïf dans le Mbacké) et 39 communes. Les activités économiques sont principalement l'agriculture l'élevage et le commerce. D'autres activités comme l'artisanat présentent un intérêt certain pour la population de la région.

En raison de son poids politique, économique, religieux et démographique, Touba joue un rôle considérable dans les activités de cette région.



Les deux-tiers de la population de la région de Diourbel habitent le département de Mbacké à cause de l'effet d'attraction de la communauté rurale de Touba, un village devenu métropole et érigé commune avec l'Acte III de la décentralisation. L'essentiel des activités économiques de la région se font dans la ville religieuse, située à 70 kilomètres de la capitale régionale. Ces indicateurs suffisent à prouver le poids considérable de Touba sur l'ensemble de la région.

Touba donne à la région de Diourbel une identité et un particularisme sur les plans

culturel et religieux du fait de son statut de capitale du Mouridisme, une confrérie musulmane que l'on trouve principalement dans cet espace géographique qui correspond au Baol. Toutefois, les Mourides sont aujourd'hui un peu partout. Les Mourides, avec leur sens élevé des affaires, constituent une bonne part de la diaspora sénégalaise.

La population de la région de Diourbel est estimée à près de deux millions d'habitants, d'après le dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) avec un taux d'accroissement annuel de 3,6%, l'un des plus élevés du Sénégal. La densité régionale dépasse 200 habitants/km² et atteint 323 habitants au km² dans le département de Mbacké à cause de Touba.

Tout cela explique l'influence grandissante de Touba dans la région de Diourbel. Il s'y ajoute que la ville religieuse a toujours été choyée par les différents pouvoirs politiques, en raison de son poids économique et électoral.

DIOURBEL

Regards croisés d'élus

La nouvelle réforme des collectivités locales est l'objet d'une controverse entre la mouvance présidentielle et l'opposition. Deux mastodontes politiques de la région se prononcent.



«Ce n'est pas avec la région seulement que l'on peut avoir la coopération décentralisée. Les régions ne sont d'aucune utilité. Une institution qui ne fonctionne que sur la base de délégation de fonds de dotation n'est pas viable. L'option de la départementalisation est extrêmement bonne parce qu'à l'intérieur d'une même région les départements peuvent ne pas avoir les mêmes priorités». C'est la position du député socialiste Cheikh Seck, par ailleurs président de la communauté rurale de Ndiindy(Diourbel) au plus fort de la polémique sur la suppression ou non des régions.

Pour l'élue de base de la mouvance présidentielle, (il est conseiller régional de Diourbel depuis 1996, date d'entrée en vigueur la deuxième réforme majeure sur la décentralisation) «si chaque département se prend en charge, plusieurs problèmes trouveront des solutions facilement », ajoutant qu'à «partir de la commune, il y a des possibilités d'embaucher du personnel, de percevoir des taxes qui vont renforcer les budgets de fonctionnement et d'investissement».

A l'opposé de Cheikh Seck, le député-maire libéral de Bambey (Parti démocratique sénégalais, opposition) Madame Aïda Mbodji, porte-parole de l'Association des maires du Sénégal pense que «l'Acte 3 de la décentralisation est miné par des manœuvres politiques visant notamment à combattre certains élus de l'opposition».

Cependant, Madame Aïda Mbodji estime que cette réforme territoriale peut aider les collectivités locales à résorber le gap de «l'inégalité entre les localités les plus pourvues et les autres dites rurales».

TOUBA**Un village devenu métropole**

En quelques années, la capitale du mouridisme s'est imposée comme la deuxième ville du Sénégal, tant au plan démographique qu'économique.

La ville de Touba a été fondée en 1887 par Cheikh Ahmadou Bamba, le fondateur du Mouridisme. Touba vient de l'arabe et signifie : « bonheur, béatitude, félicité ». Elle est aujourd'hui l'une des plus grandes villes du Sénégal, de par sa démographie. Plus d'un million d'habitants y vivent sur quelque 4410 km². Les études démographiques montrent que Touba enregistre la plus forte croissance démographique des agglomérations du Sénégal avec un taux estimé à 12%. Cette croissance est due aux arrivées massives de villageois des provinces historiques du Baol et du Cayor. Ces villages se vident progressivement au profit de la capitale du mouridisme.

Bien que faisant partie du département de Mbacké (région de Diourbel), Touba jouit d'un titre foncier délivré par le pouvoir colonial au fondateur de la ville. Ce statut spécial officieux de Touba justifie l'interdiction par le Khalife de la vente d'alcool, l'usage du tabac, les jeux de hasard et le port des tenues indécentes.

Depuis 1976, date à laquelle Touba a été érigée en communauté rurale (elle est devenue commune à partir du 29 juin 2014), c'est le Khalife général des Mourides qui choisit lui-même la liste des conseillers, sans aucune liste en concurrence.

Malgré le vote de la loi sur la parité, c'est la tradition qui se perpétue. Sur la liste des 76 conseillers municipaux choisis par le khalife, aucune femme n'y figure, malgré les protestations de la société civile. Le gouvernement n'y voit pas d'inconvénient. Ce qui a amené certains observateurs à réclamer ouvertement le vote en urgence du statut spécial de Touba.

L'essor de la ville est surtout lié au Grand Magal de Touba. Ce pèlerinage, qui célèbre chaque année le départ en exil du fondateur du Mouridisme, est aussi un grand rendez-vous économique. Son apport dans l'économie du pays a poussé les autorités à décréter le Magal jour chômé et payé.

Bambey

Aïda Mbodj satisfaite de son œuvre

La politique menée par l'actuelle maire et son équipe entre 2009 et 2014 a porté sur des actions prioritaires en faveur de la santé, de l'éducation, de l'assainissement, la sécurité l'éducation et une gestion transparente du budget de la commune.



«Lorsque nous prenions les rênes de la commune, la situation financière était déficitaire. L'une des priorités de notre équipe était de changer le visage de la ville. Aujourd'hui nous avons fait des réalisations», se réjouit la maire sortante de Bambey, Mme Aïda Mbodji, par ailleurs député du Parti démocratique sénégalais (PDS).

Rappelant son option pour une gestion transparente des ressources de la commune. «Nous avons opté pour

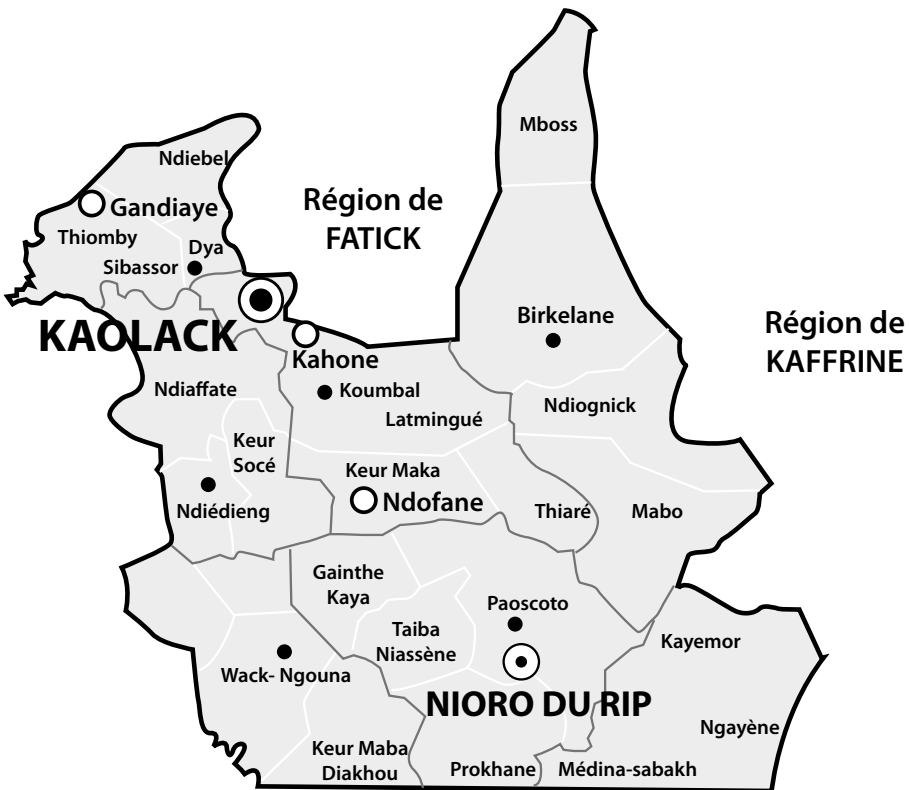
la transparence totale. C'est la raison pour laquelle nous avons respecté les procédures en tout temps. Ce qui parfois ne rime pas avec la rapidité voulue par les populations», souligne-t-elle, en faisant allusion au retard noté dans les travaux du pavillon d'hospitalisation du centre de santé de Bambey.

Avec un budget de 349 422 567 millions de FCFA, l'édile de la ville de Bambey et son équipe municipale sont fiers de leur bilan. Dans le domaine des neuf compétences transférées aux collectivités locales depuis 1996, ils ont construit un terrain multi-sport. De même, ils ont installé des projecteurs au stade municipal de Bambey, ce qui permettra aux jeunes de la localité de pratiquer leurs sports favoris. Le conseil municipal est en train de bâtir un centre commercial pour favoriser le développement de l'activité économique dans la ville.

En outre, le bitumage des axes routiers et la densification du réseau électrique figurent en bonne place dans le bilan de l'équipe municipale sortante. S'agissant de la sécurité, la municipalité a doté Bambey, avec l'appui du gouvernement, d'un hôtel de police.

Toutes ces réalisations sont l'émanation des populations qui fixent leurs priorités à travers les conseils de quartiers.

KAOLACK



KAOLACK

Un carrefour économique en déclin

Région à vocation agricole, le Bassin arachidier traverse une crise économique aigüe liée au déclin de la culture de l'arachide.



La crise de la filière arachidière a affecté les autres activités dans la région. Le commerce reste le secteur le plus touché. La situation de carrefour de la région avec un réseau routier partant vers toutes les régions du pays a favorisé le développement des échanges commerciaux avec les autres localités, ainsi que le commerce extérieur. Mais, aujourd'hui ce réseau routier est

dans un état de dégradation très avancé à l'image de la route Fatick-Kaolack, long seulement de 40 kilomètres. La capitale du bassin arachidier est comme coupé du reste du pays. Pourtant, c'est un point de passage obligé pour les camions en partance pour le Mali, qui se ravitaillent en marchandises à Dakar ou en sel dans le port de Kaolack.

Situé dans le centre-ouest du pays, au cœur du bassin arachidier, la région de Kaolack est limitée au Nord et à l'Ouest par la région de Fatick, à l'Est par la nouvelle région de Kaffrine, au Nord-Est par la région de Diourbel et au Sud par la République de Gambie.

La configuration territoriale actuelle, découle du décret du 10 septembre 2008. Guinguinéo, qui avait le statut de commune dans la région de Fatick, est érigée en département rattaché à Kaolack. Depuis 1984, la région a subi des morcellements multiples du fait des incessants découpages administratifs. Elle compte aujourd'hui 48 collectivités locales pour 4968 kilomètres carrés.

Sa population est estimée à près de 850 853 habitants dont 50% dans le

département de Kaolack, 36% dans le département de Nioro et 13% dans celui de Guinguinéo. 68% de la population de la région vivent dans le monde rural.

Aujourd'hui, la région est à la recherche d'un nouveau souffle dans l'industrialisation avec la création d'une zone franche industrielle. Depuis 2009, Kahone s'est doté d'une centrale électrique de dernière génération qui permet de couvrir les besoins en énergie des régions du centre. Le dragage annoncé du port de Kaolack pour pouvoir accueillir de grands bateaux de marchandises ainsi la création de pôles de développement économique et de l'Université du Sine-Saloum d'ici 2016, présagent un renouveau socio-économique de la région.

KAOLACK**L'APR bouscule les partis traditionnels**

A Kaolack, la carte politique est modifiée par la poussée des «apéristes» au pouvoir.

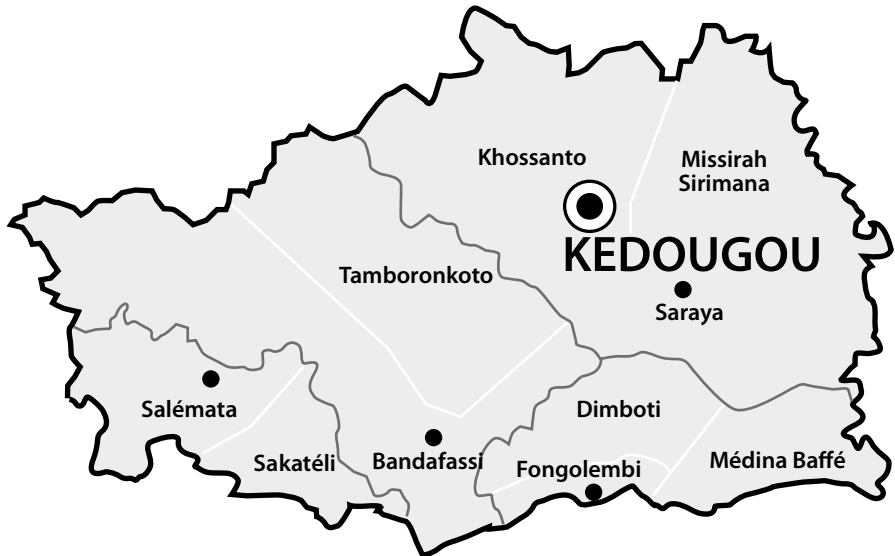
L'élection présidentielle de 2012 a marqué un tournant à Kaolack. Pour la première fois, une coalition de récents partis dont l'Alliance pour la République (APR) décroche la timbale devant le Parti socialiste (PS) de Ousmane Tanor Dieng, l'Alliance des Forces du Progrès (AFP) de Moustapha Niassé, un natif de la région, et le Parti démocratique sénégalais (PDS) de Me Abdoulaye Wade. La coalition «Macky 2012» est arrivée en tête dans l'essentiel des collectivités locales lors de ce scrutin.

Quatre mois après la présidentielle, les élections législatives ont consacré définitivement l'Alliance pour la République (APR) de Macky Sall comme la première force politique du département de Kaolack, détrônant ainsi le PS, le PDS et l'AFP.

Cette « mini révolution » dans la carte politique régionale a été surtout favorisée par l'émergence de nouveaux acteurs qui ont été promus par le nouveau pouvoir à des postes de responsabilité : députés, ministres, présidents de conseil d'administration, etc. A cela, s'ajoutent les dissidences, à l'échelle régionale et nationale, notées dans les vieux partis.

Les locales du 29 juin 2014 ont renforcé cette modification de la carte électorale. Toutefois, le PS, l'AFP et le PDS, grâce à quelques leaders charismatiques, ont pu garder quelques collectivités locales, mais avec des responsabilités partagées avec leurs alliés de «Benno Bokk Yakaar».

KEDOUGOU



KEDOUGOU**Enclavement et manque d'infrastructures**

La plus jeune région du Sénégal présente une configuration propre à la zone Sud-Est du pays. Avec une population multiethnique, elle offre des opportunités de développement économique avec un sous-sol minier très riche. Cependant un enclavement, interne et externe, et un manque d'infrastructures constituent les principaux freins au développement de Kédougou.

La région de Kédougou est issue du découpage de l'ancienne région de Tambacounda. Elle est créée par la loi 2008-14 du 18 mars 2008 modifiant la loi 72-02 du 1er février 1972 portant organisation de l'administration territoriale et locale. Kédougou occupe une superficie de 16 896 Km², soit 9% du territoire national. Elle compte 129 908 habitants en 2010, soit une densité de 8 habitants au km².

Sur le plan administratif, elle est composée de trois départements (Kédougou, Salémata et Saraya), de six arrondissements (Bandafassi, Fongolimbi, Dakatéli, Dar Salam, Bembou, Sabodala), de 20 collectivités locales et de 317 villages.

Selon Carim Camara, conseiller rural de Dindifélo, Kédougou signifie «la terre des hommes en langue malinké, même si les Bassari disent que c'est idougou (le trou) qui est devenu Kédougou à la suite d'une déformation des colons français».

Avec ses 129 908 habitants en 2010, Kédougou ne représente que... 1% de la population nationale, soit la région la moins peuplée du pays. Elle est confrontée à un manque cruel d'infrastructures. La région,

véritable creuset ethnique, est peuplée essentiellement de Peuls, de Bassari, de Bédik, de Cognagui, de Khassonké et de Malinké. Elle constitue aussi un bassin versant des migrants issus des pays limitrophes. Durant l'année 2010, la région a enregistré 8531 entrées et 9991 sorties sur une période de huit mois, selon les statistiques de la Police de l'Air et des Frontières du Sénégal. Ces mouvements concernaient surtout le Mali et la Guinée. Le poste de contrôle de Fongolimbi reste le plus important du point de vue des flux migratoires. En effet, 58,9% des entrées et 57,3% des sorties se font au niveau de ce poste.

Malgré des équipements sanitaires et éducatifs qui commencent à être érigés, «il est évident que quelques difficultés subsistent. Nous avons un gap infrastructurel assez considérable comparé aux autres régions du pays. Cela se ressent par l'enclavement, aussi bien interne qu'externe de la région. Il n'y a qu'une seule route bitumée, celle qui traverse la région pour rejoindre un pays limitrophe qu'est le Mali. En dehors de ça, il n'y en a pas dans la région. Le cas le plus patent

est le département de Salémata où il n'y a pas un seul kilomètre de route bitumée», informe le préfet du département, Abib Léon Ndiaye.

Les problèmes d'accès à certaines localités de Kédougou sont réels. D'où les problèmes de mobilité des personnes et des biens et l'écoulement des productions de l'arrière-pays. «Cette situation est plus exacerbée

Transformations internes

«Sur le plan sanitaire, il y a des efforts assez considérables qui sont déployés par les pouvoirs publics pour renforcer le maillage sanitaire et offrir une couverture sanitaire beaucoup plus appropriée», se réjouit-il. Les taux de couverture en infrastructures sont corrects au niveau de la région. En effet, il y a 129 907 habitants pour un hôpital ; 43 302 habitants pour un centre de santé et 5 413 habitants pour un poste de santé. Cependant, cette couverture cache bien des difficultés. Kédougou est la région la plus accidentée du pays, ce qui rend l'accès aux structures sanitaires très difficile pour les populations. Le préfet indique que «le centre de santé de Kédougou est en train de connaître des transformations internes avec l'ouverture prochaine d'une pédiatrie et des services d'accueil et d'urgence. Du

en période d'hivernage. Nous sommes une des régions les plus pluvieuses de ce pays, avec une moyenne de 1300 millimètres par an. La défectuosité des ouvrages de franchissement par endroits fait que certaines localités sont inaccessibles et restent coupées de la région», explique le préfet.

côté de Saraya, un centre de santé est en train d'être construit par la coopération japonaise. L'hôpital de Ninefecha a connu un arrêt dans ses activités mais la reprise est imminente grâce à l'implication de la ministre de la Santé et de l'Action sociale».

Du fait de son enclavement et de son relief accidenté, la région présente aussi dans le domaine de l'éducation des disparités entre ses départements et ses communautés rurales. La formation professionnelle et technique se fixe comme objectif de répondre aux besoins du marché du travail. «Le lycée industriel technique et minier Mamba Guirassy forme des jeunes de la région aux métiers des mines et des industries», avance le préfet.

Acte III à Kédougou**Crispations et appréhensions**

Les populations du Sud-Est ne se sont pas encore approprié l'Acte III de la décentralisation malgré une campagne de sensibilisation dans la région. La technicité du concept rend difficile la traduction en langues locales de cette réforme, qui doit pourtant mettre les territoires sur la voie du développement.

Avec le décret N° 2013-581 du 29 avril 2013 portant création du Comité national de pilotage de la réforme de décentralisation (Acte III), le principe fondamental est de rendre les collectivités locales moins dépendantes de l'Etat ; qu'elles deviennent des entités plus viables et plus libres, à travers une meilleure

politique d'aménagement du territoire, de planification, d'instauration d'une fiscalité locale et d'amélioration des capacités à capter les opportunités d'investissement. Le but de la réforme est d'«organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022».

«On veut remettre Kédougou dans le giron de Tambacounda»

Dans l'un des derniers départements du Sénégal, ce réajustement territorial laisse les citoyens totalement perplexes. S'il est vrai que certains Kédovins retiennent la formule, la portée de la réforme leur est totalement inconnue. Au rond-point central où se trouve le seul marché de la Commune, l'activité est à son comble. Pape Diarra, vendeur de panneaux solaires, est littéralement bluffé par ce concept : *«Acte III ? Je ne connais pas ; c'est quoi ?»*, s'interroge-t-il, amusé. *«J'en ai entendu parler avec la caravane qui est passée il y a trois ou quatre jours. Franchement, je ne pourrais pas dire ce qu'il en est exactement»*, assène Diato Bah, une restauratrice. Le constat est désolant. Les réponses presque toutes identiques. Les populations de la commune de Kédougou ignorent, dans leur grande majorité, les tenants et les aboutissants de cette réforme.

De plus, la cristallisation qui s'est faite autour du découpage administratif de 2008 érigeant Kédougou région est tellement forte que les habitants ont une lecture complètement biaisée de l'Acte III de la décentralisation : *«on veut nous remettre dans le giron de Tambacounda alors que nous avons tant de mal à nous en départir»*, tonne le vieux Kéba Samoura, sur sa chaise pliante. Le préfet du département essaie de dissiper toutes ces craintes : *«Dans tous les cas, on supprime la région, mais on érige le département en collectivité locale. On se retrouvera avec trois départements-collectivités locales avec l'Acte III alors qu'avant, c'était une région-collectivité locale (Tambacounda)»*. En attendant de surmonter les appréhensions des populations et de trouver une bonne formule de communication, la réforme attend la fin des élections locales et départementales du 29 juin pour entrer en vigueur.

Abib Léon Ndiaye, préfet de Kédougou

«Sensibiliser et communiquer»



«Avant le passage de la caravane de l'Acte III, c'était la grande inconnue. C'est normal puisqu'il s'agit d'une nouvelle politique initiée par l'Etat du Sénégal. En 24 heures, on ne peut pas expliquer ou permettre à toutes les populations d'avoir le même niveau de compréhension. Il y a un travail d'information, de communication et de sensibilisation qui doit être fait. La caravane a été l'un des maillons de ce dispositif de communication. Le reste est du ressort des autorités administratives, des collectivités locales pour que les populations puissent s'approprier et connaître le contenu de l'Acte III. Certains avaient cru, à tort ou à raison, que la région en tant que circonscription administrative allait disparaître. C'est la région en tant que collectivité locale qui disparaît».

Carim Camara, conseiller rural

«Un flou artistique»

«C'est très insuffisant pour ne pas dire insignifiant. Lors de la Caravane de l'Acte III, les gens sont venus prendre une collation et sont partis aussitôt. J'ai invité le préfet à un débat que j'ai moi-même organisé. Mais l'incompréhension subsiste chez les populations. Il y a ceux qui croient que la

région de Kédougou va être supprimée et qu'on va intégrer Tambacounda pour le pôle-territoire. Ils confondent la région-collectivité locale et la région en tant que circonscription administrative. Il y a un flou artistique que certains s'évertuent à maintenir pour des raisons inavouées»

Amadou Diop, rédacteur en chef Kédougou Fm

«Il faut Une véritable campagne médiatique»



«C'est un véritable problème. La communication a manqué du côté des initiateurs même de cette innovation. Dans l'esprit, c'est important. Mais dans

la pratique, il y a des manquements. Les gens ont un problème avec cet Acte III. Qu'est ce qu'il vise ? A quoi va-t-il mener ? Ce sont des préoccupations qu'il aurait fallu expliquer à la population clairement. Il y aura des vacillements parce que les gens ne sont pas suffisamment informés et sensibilisés. La caravane est passée il y a quelques jours. Même ces animateurs avaient du mal à circonscrire ce concept et le traduire en langues locales. Kédougou Fm va s'approprier ce concept et voir comment le vulgariser. Mais il faudra forcément des moyens. On a un temps d'antenne d'une heure et trente minutes. C'est insuffisant. Il faudra une véritable campagne médiatique car l'Acte III concerne surtout les collectivités à la base».

Abib Léon Ndiaye*Préfet de Kédougou*

«Le département manque de ressources fiscales »

Les défis de l'administration territoriale restent lancinants dans le département le plus jeune du Sénégal. La collectivité locale n'arrive pas à se prendre en charge malgré la richesse de son sous-sol, principal argument pour le développement économique de la région. Le préfet du département de Kédougou livre dans cet entretien, les problèmes et des esquisses de solutions.

Les rapports entre services décentralisés et déconcentrés sont parfois très confus. Comment se passe la cohabitation à Kédougou ?

Si on parle de décentralisation et de déconcentration, il faut d'abord rappeler un principe très important parce que ces deux techniques d'aménagement du pouvoir sont les mamelles de toute action de politique publique dans ce pays. Je veux dire qu'on ne peut pas envisager un développement de la décentralisation sans un développement concomitant de la déconcentration. Ce principe de base posé, on remarque dans la région qu'il y a une collaboration, une synergie dans l'action des collectivités locales et des services concentrés de l'Etat. Certes, ces premières ont une mission d'impulsion de promotion du développement local aux plans économique, social, scientifique et culturel, mais à côté ne disposant pas des ressources humaines ou des services nécessaires, elles sont obligées par le biais des conventions-type qui sont des mécanismes mis en place par l'Etat pour permettre aux collectivités locales (CL) de disposer des services déconcentrés dans

la région, la commune ou la communauté rurale. Ces collectivités locales sont en collaboration avec ces services pour pouvoir mener à bien leurs activités du point de vue de la planification et ainsi de l'exécution des actions qui ont été retenues. Kédougou ne fait pas exception à la règle. Ici, on a une synergie entre services déconcentrés et décentralisés de l'Etat, mais également entre les élus locaux et les services administratifs. Dans nos domaines de compétence respectifs, nous sommes appelés à assurer une fonction de représentation et celle de conduite des politiques publiques.

Le contrôle citoyen est-il effectif dans la gestion des affaires publiques dans la région ?

Je dois dire que même s'il n'est pas totalement effectif, on note une situation embryonnaire assez évolutive du contrôle citoyen. La commune de Kédougou a été élue au programme de gouvernance participative de l'Usaid (coopération américaine). Ce qui lui a permis d'ériger des comités au niveau des quartiers qui sont consultés depuis la phase

d'élaboration du budget, c'est-à-dire les débats d'orientation budgétaire jusqu'à son exécution, mais également dans toutes les autres activités de planification. Cela veut dire que le citoyen à la base, dans son environnement géographique le plus restreint qu'est le quartier, est pris en compte dans les politiques planifiées au niveau local. Il y a également les organisations de la société civile qui ont formé un collectif et qui ne manque pas de se préoccuper des questions d'intérêt local. Naturellement, c'est un partenariat qu'on souhaite renforcer et que les populations, bénéficiaires des actions publiques, soient au début et à la fin de tout ce processus de planification.

L'expérience du budget participatif a-t-elle été tentée dans la commune de Kédougou ?

La commune de Kédougou a expérimenté le budget participatif avec le Programme «Paix et Gouvernance» de l'USAID. L'enjeu de taille est de veiller à ce qu'il se perpétue les années à venir, de capitaliser les erreurs du passé pour essayer de positiver. Dans le cadre du plan annuel d'investissement de la commune (PAI), des consultations ont été faites au niveau des quartiers pour recueillir les préoccupations des populations en termes de priorités d'investissements. Dans les débats d'orientation budgétaire qui fixent les orientations en matière de planification, toutes les composantes sont réunies : les élus locaux, les services techniques, les populations à travers les délégués de quartier, les organisations communautaires de base, les associations sportives et culturelles, la société civile. Même les journalistes locaux sont invités. Dans l'esprit, c'est positif. Mais, il faudrait que les populations soient impliquées à

ces pratiques d'évaluation des politiques publiques qui se déroulent au niveau de la commune et des autres collectivités locales.

Quelles sont les approches que vous développez pour optimiser les recettes fiscales ?

La fiscalité est prépondérante. On ne pourrait imaginer les collectivités locales sans ressources fiscales qui constituent une grande partie de leur budget. Bien entendu, il y a, en plus de la fiscalité, les transferts financiers de l'Etat vers les collectivités locales, à savoir les fonds de dotation de la décentralisation (FDD) et les fonds d'équipement des collectivités locales (FECL). La fiscalité est ce qu'elle est. Ce n'est pas une question spécifique à Kédougou, mais à l'ensemble des collectivités locales. Elle ne peut jouer son rôle à la base que s'il y'a des équipements marchands, des investissements structurants, des entreprises qui peuvent reverser une part importante de taxes à la collectivité pour lui permettre de mobiliser des recettes nécessaires à son développement. Kédougou n'est pas très gâtée de ce point de vue car il n'y a qu'un seul marché. Le civisme fiscal n'est pas développé non plus dans ce pays où les populations ne s'acquittent pas de leurs impôts. Cela est un sérieux handicap. La fiscalité prévoit notamment que les populations puissent s'acquitter de la taxe représentant le minimum fiscal. Ce qu'on appelle l'impôt de la quatrième catégorie. D'autre part, la commune essaie de voir quelles sont les niches de recettes qui sont insuffisamment exploitées à travers un recensement des équipements marchands susceptibles de générer des recettes fiscales pour la

commune. L'application a commencé. Mais, le travail est récent. Il faudrait une démarche de courage de la part des autorités locales. Il y aura des réticences au début, mais il faut

expliquer à ces populations qu'il en va de l'intérêt de la commune qui mobilise des ressources et les réinvestit pour elles.

Bantaco**Un village à multiples facettes**

Dans ce village de la région de Kédougou, se côtoient des hommes et des femmes de tous âges confondus et de plusieurs nationalités de la sous-région. Ils sont là dans le cadre de l'exploitation de l'or dans cette localité située à plus de 600 kilomètres de Dakar.



Un site d'orpaillage, «d'environ 2 kilomètres carrés», à ciel ouvert, situé à sept kilomètres du village de Bantaco, est convoité par plusieurs citoyens venus de divers horizons. Sur la piste qui mène au lieu d'exploitation, on rencontre des personnes à moto ou vélo couvertes de boue qui reviennent du travail.

À l'approche du site, sous une chaleur de plomb qui avoisine les 40 degrés, on distingue des fosses qui ont parfois une profondeur de plus de cinquante mètres. La vigilance est de mise pour ne pas se retrouver au fond de l'un de ces tombeaux ouverts. Mais depuis quelque temps, les citoyens ont décidé de fermer les mines abandonnées pour éviter des accidents. Selon le représentant du chef de village

Ansoumane Keïta, «plusieurs bœufs sont morts dans ces mines, c'est pour éviter de tels incidents que nous avons décidé de boucher les trous».

Quelques mètres avant l'arrivée, ce sont des dizaines de motos et de bicyclettes qui sont stationnées de tous les côtés. A quelques encablures de là, un marché improvisé. On y trouve des vendeuses de riz, de cigarettes et de boissons. Ils sont nombreux à profiter de l'orpaillage.

Mais le constat est alarmant dans ces mines où aucun contrôle de l'Etat n'est effectué. Personne ne paye un centime d'impôt. Les conditions pour exploiter une mine n'existent pas. «Pour être orpailleur et posséder une mine, aucune taxe ni aucun papier n'est réclamé à l'intéressé» comme le précise le chef de la sécurité locale et ancien orpailleur Waly Camara. Le chiffre exact des orpailleurs n'est pas connu. Car, ils ne sont pas répertoriés affirme M. Camara. La seule condition reste le partage des blocs de pierres extraites des mines. Ce partage se fait entre le chef du village, l'imam, l'exploitant ou le groupe d'exploitants et la sécurité locale encore appelé en langue locale « Toumbolman ».

Gendarmerie

Mais les problèmes ne manquent pas, les habitants ont pris des dispositions pour remédier à ces ennuis. Les difficultés surgissent surtout lors du partage du butin selon le représentant du chef de village. «C'est au moment du partage que les problèmes surgissent entre les associés. Parfois aussi, certains membres du groupe se cachent pour repartir creuser en l'absence des autres» ajoute-t-il. C'est pour pallier ces problèmes, qu'un groupe de dix personnes est mis en place par les orpailleurs pour sécuriser les personnes et leurs biens. Car la gendarmerie est absente. Ces personnes sont reconnaissables par leurs tenues sur lesquelles figurent deux balances. Waly Camara est le chef du groupe. Au physique moins imposant, la quarantaine révolue, il s'active à faire le tour de la zone minière pour s'enquérir de la situation des lieux. Ces personnes en contrepartie des services qu'ils rendent à la localité, reçoivent des sacs de terres extraites des mines lors du partage. Malgré l'effort des «Tombolman», l'insécurité règne dans ce village. Certaines personnes reçoivent la visite de bandits armés, surtout quand la rumeur de leur gain court dans le village. Plusieurs attaques ont été perpétrées dont la plus récente a causé une perte en vie humaine. Tout avait commencé quand la rumeur du « jackpot » extrait par l'un des exploitants miniers a fait le tour de la localité. «Mais malheureusement pour les malfrats l'heureux gagnant était absent des lieux. Ayant entendu des bruits, le voisin de ce dernier décide d'aller voir ce qui se passe c'est ainsi que l'un des bandits lui tire dessus à bout portant, il est

mort sur place» explique Ansoumane. La gendarmerie de Kédougou située à plus de 25 kilomètres de Bantaco ne vient que quand elle est sollicitée.

Dans ce village, on parle de sacs de terre ou de blocs de pierre et non d'argent. Les services se payent et s'achètent avec ces sacs qui font la convoitise de tout un chacun qui espère remporter un jour le «gros lot». Travail difficile pour certains qui ne se découragent pas pour autant. Ils se rendent quotidiennement dans cette mine où ils travaillent jusqu'à midi avant de faire une pause de quelques heures et de reprendre de 15 heures à 17 heures tous les jours «excepté lundi et vendredi pour des causes mystiques» selon le représentant du chef de village Ansoumane. Le mystique joue un rôle très important dans l'exploitation de l'or.

Certaines personnes ne sont pas des orpailleurs mais des pompeurs d'eau qui possèdent des groupes électrogènes, qui servent à aspirer l'eau qui envahit certaines mines du fait de la proximité du fleuve. Elles reçoivent en contrepartie une part du butin. Le bruit assourdissant des moteurs empêche parfois des discussions entre des interlocuteurs. Assis sous un hangar en paille entouré d'une clôture en compagnie de deux de ses collègues, Amadou environ la cinquantaine est un gardien chargé de veiller sur des sacs de blocs qui sont posés dans cette clôture. C'est sa principale occupation et il est rémunéré comme les «tombolmans».

MINES D'OR DE BANTACO**Une exploitation anarchique**

On obtient moins d'or que ce que l'on espère dans la mine de Bantaco. Mais, le métal précieux est l'objet de toutes les convoitises, de tous les problèmes, et de tous les espoirs. Une affluence toujours massive, une exploitation incontrôlée et une absence quasi-inexplicable de l'État, sont notés. Périple en terrain miné où les autorités gagneraient à mettre de l'ordre.

L'expression faire son trou ne pouvait trouver sa signification première que dans les champs aurifères de Bantaco. Dans cette bourgade aux allures de village moderne, située à 33 kilomètres de Kédougou, c'est la ruée vers l'or. Certains orpailleurs, aux corps entièrement blanchis par l'alluvion, reviennent de la mine exténués mais souriants. A l'entrée, on creuse partout. Des dizaines de dama ou puits aurifères se distinguent dans une végétation bien jaunie. Les résidus noirâtres cernent ces trous béants et témoignent de l'étendue des incendies provoqués pour agrandir des zones de prospection.



La scène est identique à ce qui se passe dans le dioura ou la mine d'or proprement dite. La chaleur d'étuve est ressentie par des milliers de diouratigui ou orpailleurs,

entassés dans des sillons surmontés de baraques en paille. Des installations précaires qui risquent de céder à n'importe quel instant : «Ici, le fatalisme est un outil presque aussi indispensable que la corde, le marteau ou le pic», explique Ablaye, que nous avons rencontré près de son puits. La quarantaine, le teint noir plâtré de l'argile humide qu'il extrait, il est le chef d'équipe du puits comme des centaines d'individus venus d'horizons divers. Au fond du puits,

Mouhamed le «descendeur», tire sur la corde pour indiquer à Ablaye qu'il peut remonter le sac d'alluvion qu'il vient de remplir. Un processus qui devrait durer jusqu'à l'apparition des roches contenant des pépites ou des paillettes du métal précieux. Après trois années d'exploitation, ralenties par le ruissellement de la boue en période hivernale, Ablaye et son équipe ne se **démobilisent toujours pas. Le trou, véritable tonneau de danaïdes, fait plus d'une quarantaine de mètres selon lui et suscite toujours de l'espoir. «Un jour ou l'autre, s'il plait à Dieu, on trouvera bien de l'or»,** espère Ablaye.

Les pierres sont conservées dans des sacs de riz. Le partage est un des moments forts dans la mine. Les contenus peuvent

être très prometteurs ou très décevants. C'est la raison pour laquelle les orpailleurs refusent obstinément de se prononcer sur la moyenne d'or par sac. Il y a cinq ans, un code de conduite consensuel consistant à partager les prises par un nombre déterminé d'ayant-droits a été adopté. «Le chef de dioura, le chef de village, et l'imam

Une mine de dangers

L'activité enfiévrée suit son cours dans la mine. Sur les amas de gravats en calcaire extraits des profondeurs de la terre, trônent des femmes et des petites filles qui s'arrachent de menus cailloux. «Ce sont les plus défavorisées. Elles attendent que les détritres de la bonne terre soient jetés pour se servir», avance Sidi Keita, le fils du chef du village. Les rapports de force sautent à l'œil entre diouratigui, dans cette exploitation à ciel ouvert qui rassemble les ressortissants de plus de treize nationalités de la sous-région, selon un recensement qui date de 2011. «Des altercations meurtrières sont fréquentes dans d'autres dioura, mais pas ici. Cela dit, les confrontations sont très violentes», explique Ansoumana Keita, représentant le chef de village. Le partage des pierres et le vol de sacs sont les principales sources des conflits. Le tomboulouma confirme que lui et son équipe d'une dizaine de personnes essaient de maîtriser cet afflux d'individus dans un lieu de 2 Km² où il n'y a pas de conditions particulières pour ouvrir un puits. Des hommes soupçonnés de détenir une bonne pierre sont régulièrement ciblés par des malfaiteurs. Il y a deux semaines, un habitant qui portait secours à un orpailleur a été abattu par des assaillants toujours

reçoivent chacun une part ; les travailleurs en ont deux», explique Waly Camara, le tomboulouma ou le chef de la sécurité dans la mine. Les pompeurs ont aussi deux sacs pour évacuer l'eau d'une mine en cas de débordement du fleuve situé près de la mine. C'est une condition non négociable.

non identifiés, selon le représentant du chef du village.



Mais ce sont les éboulements qui constituent la plus grande menace pour les orpailleurs. «On ne compte plus les personnes qui sont mortes ensevelies suite à l'effondrement d'une mine», témoigne-t-on. La proximité du fleuve avec le dioura provoque parfois un écoulement d'eau à une certaine profondeur et rend le sous-sol très instable. Le dougouma, descendeur, va au fond sans dispositif de sécurité particulier. On ne compte pas non plus les personnes ou animaux tombés par mégarde dans des dama hors service. De grosses branches sont entrecroisées dans ces ouvertures béantes comme signalisation du danger.

Une réforme, des questions



«Si vous vous faites prendre avec le miel dans le dioura, vous allez déboursier 50 mille francs CFA d'amende», prévient un vendeur de fruits, un peu avant l'entrée de la mine. Etre diouratigui c'est aussi être superstitieux. Les croyances selon lesquelles la prospection du métal jaune

exige une contrepartie mystique sont fortement ancrées chez les exploitants. Il est donc formellement interdit d'apporter le miel à la mine, «car on craint qu'un malheur ne survienne. C'est même de mauvais augure de toucher la bouteille en venant», explique Ansoumana Keita.

Dans cette mine où le travail s'arrête obligatoirement à 16 heures, deux jours sont désignés comme spécifiquement néfastes pour l'orpaillage. Vendredi, on ne travaille pas à la mine pour observer la prière. Lundi, on ne s'y active pas non plus. «C'est le jour pendant lequel on fait des sacrifices pour le dioura. Lundi et vendredi sont des jours très lourds pour nous» déclare Ansoumana Keita. Sans plus de détails.

Abib Léon Ndiaye, Préfet de Kédougou

«L'Etat est dans une dynamique de réorganisation»

«Si l'on regarde le code minier, l'orpaillage n'était pas prévu. Ceci est lié à l'histoire de cette activité qui date de très longtemps mais pratiquée à petite échelle. Depuis quelques années, elle se développe de façon exponentielle. La législation n'ayant rien prévu, l'Etat du Sénégal a pris des mesures palliatives pour gérer ce secteur. Il y a un arrêté du ministre de l'Energie et des Mines qui régleme la délivrance de cartes d'orpaillers et la délimitation du couloir d'orpaillage dans lequel cette activité s'exerce. On a constaté des empiètements sur des titres miniers cédés par l'Etat à des privés. Les orpaillers essaient dans la région car ils se déplacent au gré des découvertes des filons d'or. L'Etat est dans une dynamique de réorganisation de ce secteur pour le rendre plus profitable aux nationaux et avoir un meilleur suivi de cette activité avec tous les effets pervers sur l'environnement, la santé et la sécurité publique».

L'or attire les prostituées à Batanco

Au village de Bantaco, la prostitution fait partie ... des métiers de cette localité dominée par l'orpaillage.

Des activités autres que l'orpaillage se sont greffées à cette activité. Ils sont plusieurs, hommes et femmes, à venir profiter des retombées de l'or dans le village de Bantaco.

Des activités comme la vente de glace, exercée par des femmes venues de Kédougou, l'aspiration d'eau des puits d'extraction de l'or sont parmi les métiers qui se pratiquent dans le village. Chacun y tire son petit bénéfice. Sans oublier le plus vieux métier du monde « la prostitution » qui occupe une place de choix. Des femmes venues des pays anglophones de la sous-région exercent ce rôle.

Ces dames qui sont reconnaissables par leur accent et leur français saccadé, sont réticentes à parler, surtout avec des personnes dont le visage ne leur est pas familier. Après avoir quitté la mine, accompagné par le fils du chef de village, qui nous sert de guide, nous avons décidé de rendre visite à ces femmes pour essayer d'échanger avec elles. Peine perdue dès notre arrivée, nous avons tapé à la porte de l'une des cases, une voix répond « c'est qui ? » Nous leur avons demandé si nous pouvions entrer. La réponse est immédiate : « non » lance celle qui nous répond. Elle nous demande de l'attendre. Nous nous installons sous un grand hangar, où sont disposés des bancs et de petites tables, qui servent de salle d'attente et de buvette. Dans une case en face du hangar, on pouvait entendre les pleurs d'un nourrisson. Nous sommes les seuls à être assis là, une preuve que nous

n'étions pas de la zone car, ce n'est pas l'heure à laquelle les habitués viennent. Après être sorti, le fils du chef du village nous demande si nous nous exprimons en anglais. Après quelques minutes d'attente, une dame sort avec un pagne noué jusqu'au niveau de la poitrine. Elle nous demande dans un français avec un accent anglais « qu'est ce qu'il y a ? Vous voulez quoi ? » En essayant de lui expliquer le but de notre visite, elle répond « ici nous ne vendons que de la bière rien d'autre » et met fin à la discussion. Toutes nos tentatives de poursuivre la discussion restent vaines. Mais les dames avaient déjà des preuves que nous étions des étrangers dans ce village, l'heure de notre visite et nos habits poussiéreux devaient être un indice que nous étions des étrangers. Mais la configuration des lieux ne laisse pas de doute, le lieu est réservé à la prostitution.

Une personne chargée de la sécurité de la cité Waly Camara est formel « il est interdit d'exercer avant 17 heures. Celle qui va enfreindre cette règle se verra infliger une amende ». Ce métier est aussi réglementé comme dans les grandes villes. C'est-à-dire la carte de santé est obligatoire pour chacune d'entre elle afin de préserver la santé des « clients », ajoute Waly Camara. Surtout que le taux de prévalence de cette région est l'un des plus élevés du pays après Kolda selon les statistiques. Celles qui ne disposent pas de cette carte et qui essaient d'exercer clandestinement sont arrêtées et déferées à la gendarmerie de Kédougou, précise M. Camara.

COMMUNAUTE RURALE DE DINDIFELO

Un modèle d'organisation

«L'argent récolté dans les activités touristiques sert à payer les impôts des populations de la localité».



«Le développement d'une localité demande la participation de tout un chacun» affirme Carim Camara, un conseiller rural de Dindifélo. Toute la communauté participe au développement de la localité avec la mise en valeur du tourisme dans la cité et en créant une réserve naturelle communautaire. Une manière de tirer profit des potentialités touristiques dont

dispose la cité. La cascade, les animaux, sont entre autres les atouts dont dispose la communauté. La mise en valeur de ces atouts leur a permis de faire plusieurs réalisations selon M. Camara. «Nous avons misé sur le partenariat, cela nous a permis de créer une réserve naturelle touristique, sous la protection d'éco gardes. Des emplois ont été créés dans la foulée. .

Pour la protection de l'environnement une quinzaine de jeunes sont employés grâce au tourisme , pour la plupart ils étaient jusque là au chômage».

Nous avons des partenaires qui nous permettent aussi de faire un repos écologique durant une année. «Ce repos écologique consiste à ne pas cueillir les fruits sauvages afin que les chimpanzés puissent se développer. Nous avons cherché des partenaires espagnols qui nous permettent de faire des études sur les chimpanzés, ils nous ont aussi financés pour qu'on puisse

indemniser et encourager les personnes qui ont accepté de ne pas cueillir les fruits sauvages» explique Carim Camara. «Mais aussi d'organiser des consultations médicales gratuites qui ont permis de déceler plusieurs maladies dont souffre la population et donner des médicaments» précise-t-il.

Des femmes se sont regroupées en GIE pour mettre en valeur les produits locaux suite à une formation en capacitation qui a été faite grâce à l'appui de la Fondation Konrad Adenauer.

DINDIFELO**Les filles peinent à poursuivre leurs études**

Des phénomènes liés à la tradition, les grossesses, l'orpaillage et le tourisme empêchent les jeunes élèves de mener à terme leur cursus scolaire.



PIERRE GNANGA BOUBANE
adjoint au maire de Salémata

Les mariages et les grossesses précoces, l'orpaillage et le tourisme constituent un frein dans l'éducation des jeunes dans certaines localités de Kédougou, selon le principal du collège de la communauté rurale de Dindifélo, Ibrahima Diebakhaté. «Dans ces cités dont Dindifélo, les filles sont données en mariage très tôt ce qui entraîne un abandon prématuré de l'école».

Dès sa prise de fonction en octobre 2011, le principal a remarqué que «49 % des filles de son établissement, dont l'âge varie entre 13 et 16 ans, étaient déjà

mariées». C'est pour pallier ce problème, qu'il a, en collaboration avec certains de ses assistants, organisé des séances de sensibilisation à l'endroit des parents d'élèves. «Cette sensibilisation a donné des résultats positifs. Le taux de mariage précoce est passé de 49 à 28%» se félicite M. Diebakhaté. Pour retarder les mariages prématurés, «nous essayons de discuter avec les parents de la fille et le prétendant pour qu'ils donnent du temps à la fille, afin qu'elle puisse étudier convenablement. Si les parents persistent, nous menaçons de saisir le procureur qui est le dernier recours et souvent ils cèdent ou retardent le mariage de quelques années» explique le principal.

«Le taux de scolarisation est élevé mais au fur et à mesure qu'elles avancent, le taux baisse» précise l'adjoint au maire de Salémata, Pierre Gnanga Boubane. Quant aux grossesses précoces, le principal a une astuce pour gérer ce problème. Pour lui, le renvoi de la fille concernée n'est pas une solution comme cela se faisait avant. «Nous suspendons la scolarité de la fille, jusqu'à ce qu'elle accouche et ensuite elle peut reprendre». D'autres facteurs comme l'absence de tuteur due à l'éloignement de l'établissement poussent les filles à abandonner l'école. Pour ce problème aussi, Ibrahima Diebakhaté envisage des solutions. «Nous travaillons en harmonie

avec les autorités académiques pour pouvoir obtenir des structures d'accueil pour ces filles».

Quant aux garçons, le problème est tout autre, l'orpaillage et le tourisme sont indexés. Certains préfèrent aller à la recherche du métal jaune où aller en Europe que d'aller à l'école. Ils sont plusieurs à troquer leurs effets scolaires contre la pioche ou un espoir de voyager.

Mais selon le principal, ce phénomène d'«élève-orpailleur» est moindre par rapport aux activités touristiques. «Des jeunes dont l'âge varie entre 20 et 25 ans sont convoités par des femmes blanches d'un âge avancé qui les poussent souvent à abandonner les études en leur promettant de les amener en Europe. Ce qui occasionne des abandons du côté des garçons.» précise-t-il.



MAMADOU LAMINE BARRO
Journaliste

Pour Mouhamadou Lamine Barro, journaliste, la déperdition scolaire est plus accentuée dans les zones où il y a des sites d'orpaillages traditionnels. Parce que les élèves préfèrent prendre «le raccourci» pour avoir de l'argent. Il n'est pas rare d'entendre que quelqu'un a gagné des millions avec l'or. «La dernière en date est celle d'un jeune qui a eu presque 345 millions et c'est ce qui aiguise les appétits des uns et des autres. Ils se disent qu'au lieu de passer des années à étudier en n'étant pas si sûr à la fin des études de trouver du travail, mieux vaut aller chercher de l'or».

Une réforme, des questions



Pour **le principal Ibrahim Diebakhaté**, «le problème de mariage précoce est une difficulté liée à la tradition surtout chez l'ethnie Peulh, pour qui souvent il faut donner la fille en mariage pour éviter que celle-ci ne contracte une grossesse hors mariage. Donc, le fait d'y mettre un terme reste un défi majeur. C'est un réel obstacle et il est difficile de mettre fin à ce phénomène. C'est pour ça que nous sensibilisons la population pour essayer tant bien que mal de le réduire au dernier degré» conclut-il. Assise sur des tas de rochers extrait des mines, recouvert de kaolin, Aïssatou d'origine guinéenne dont l'âge varie entre 10 et 12 ans, a quitté l'école pour aller dans les mines. Elle se hâte à laver et scruter les blocs de pierres que ses parents ont extraits de la mine pour voir s'il y a de l'or. Interrogée, Aïssatou dit avoir choisi de son plein gré de venir dans les mines avec ses parents qui sont en train de travailler dans le puits qui leur est octroyé par le chef de village. Son papa qui n'a pas voulu nous dévoiler son identité, reconnait n'avoir pas obligé sa fille

à abandonner l'école. «Sa maman et moi ne l'avons pas forcé à venir travailler dans la mine. C'est elle qui nous a dit qu'elle ne veut plus étudier et au lieu de rester sans rien faire elle vient travailler avec nous». A l'image de Aïssatou, ils sont nombreux à abandonner le chemin de l'école de leur plein gré pour d'autres et par contrainte pour certains. Ces enfants dont la principale tâche consiste à transporter ou laver la terre et les blocs de pierres extraits par leurs parents.

Le département de Salémata n'est pas épargné par ce phénomène. Récemment c'est un jeune élève qui a perdu la vie dans une mine selon l'adjoint au maire de Salémata.

Un comité de veille est mis en place afin de gérer l'abandon prématuré de l'école par les jeunes, informe M. Diebakhaté.

Mais l'école n'est pas la seule victime des déperditions, «l'agriculture aussi subit un délaissement total de la part des agriculteurs au profit de l'orpaillage et finalement tous ne réussissent pas dans ce domaine» explique M.Barro. Des parents d'élèves, des inspecteurs de l'éducation des enseignants, des journalistes, et le président des orpailleurs ont décidé, lors d'un séminaire de réflexion sur le thème "impact de l'orpaillage sur l'éducation" en collaboration avec la Fondation Konrad Adenauer, l'USAID, et l'association des journalistes en région frontalière, de sensibiliser la population pour leur expliquer que «chercher de l'or c'est bien, mais aller à l'école c'est encore mieux». Reste à savoir si ce message va trouver un écho favorable.

Carim Camara

Contre vents et marées

L'élu local de Dindifélo avait toutes les raisons de se laisser aller, mais il a triomphé d'une rude adversité que le destin, parfois cruel, peut imposer. Victime de la loi du plus fort en milieu scolaire, malgré des dispositions intellectuelles bien assurées, Carim Camara continue pourtant à servir l'école et sa communauté.



Le bonhomme carbu au courage malgré les vicissitudes de la vie. Certains ont même estampillé le courageux élu local de Dindifélo de «maudit». La raison est toute simple : Carim aurait dû ou pu être dans des sphères de décision dans ce pays. Mais voilà le destin en a décidé autrement. Classé au quatrième niveau national du concours du Prytanée militaire Charles Ntchoréré de Saint-Louis en 1985, premier bachelier de son village pressenti pour l'école militaire de la Flèche en France, celui

qui rêvait d'être officier dans l'armée ne sera au finish qu'un surveillant dans un collège de son patelin. La raison ? Un manque de soutien qui lui sera très dommageable. «J'ai été très déçu et très amer. On avait pris des fils de hauts gradés. Moi qui venait de ma brousse, je n'avais pas de place dans les prytanées. C'est comme cela que j'ai interprété ma non sélection. Ou c'est parce que je ne suis pas Sénégalais. En tout cas, j'ai décidé d'arrêter mes études». Le natif de Dindifélo a même envisagé d'être naturalisé Guinéen par l'intermédiaire de son oncle car ne s'identifiant plus au Sénégal. Pour couronner le tout, une légère claudication ponctue sa démarche séquelle d'un handicap moteur qu'il traîne depuis l'enfance: «J'étais frappé de paralysie pendant 9 mois quand j'avais 3 ou 4 ans. Par la grâce de Dieu, j'ai remarqué» explique-t-il de sa voix grave.

La cinquantaine proche, corpulence imposante et noirceur d'ébène, les traits de son visage s'assombrissent dès qu'il aborde ces épreuves. Fils de l'imam du village, Carim fait un forcing pour aller à l'école à force de passer le temps à pleurer. Après la désagréable expérience du prytanée militaire, son inscription à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar n'était pas pour arranger les choses. Une

année invalide combinée à un désamour pour les études finissent par le convaincre d'explorer une autre voie. Le volontariat est venu comme une bouée de sauvetage pour le correspondant de l'Agence de presse sénégalaise (APS) dans la région et ancien reporter de la radio Dunya en 2001.

Son entrée en politique, en tant que conseiller rural du PDS à Bandafassi, puis à Dindifélo dans les années 2000, est presque un accident. «Vous savez quand vous êtes le seul instruit d'un village, on a tendance à vous désigner systématiquement pour ce qui est de la gestion des affaires publiques même si vous n'avez pas un engagement politique», explique-t-il. Carim, amateur de fonio, en est à son troisième mandat, et essaie de perpétuer sa tradition d'excellence scolaire qu'il a acquise de son maître, qu'il ne remerciera jamais assez, en transmettant aux jeunes de son village cet amour pour

les études. Guéri ? Apparemment, car il assure avoir surmonté cette rancune et ne nourrit plus de regrets pour les préjudices subis : «Très sincèrement, je ne regrette pas d'avoir boudé les études. Seulement, j'aurais aimé que mon père, qui avait des appréhensions par rapport à l'école occidentale, n'ait pas assisté à ma réussite», déclare-t-il d'une voix cassée.

Marié et père de quatre enfants, ce «musulman pratiquant sans coloration confrérique» a connu des déceptions en relations amicales. Résigné, il souhaite toutefois que ses mésaventures soient consignées pour servir d'exemple. Pour lui, la meilleure manière de le faire est de léguer un livre à la postérité : Lettres à un ami inconnu, en attente d'édition, témoigne du vécu de cet auguste serveur qui déteste les petits compromis. Afin que nul n'en ignore.

Le regard d'un élu de Kédougou

«Nos potentialités ne sont pas valorisées»

La région de Kédougou a des spécificités bien particulières. Une pauvreté extrême malgré un sous-sol riche en minerais, le manque de qualification d'une bonne frange de la population, les réticences à l'Acte III de la décentralisation sont autant de questions qui intriguent. Carim Camara, conseiller rural à Dindifélo, mais également enseignant et correspondant de l'Agence de presse sénégalaise (APS) dans la région, apporte quelques éclairages



La cascade de Dindifélo

Il y a beaucoup de confusion autour de l'Acte III de la décentralisation. Pensez vous que l'application de la mesure va rencontrer l'adhésion des populations ?

Cela va créer des problèmes à coup sûr. Si je prends le cas de la communauté rurale de Dindifélo, qui va passer maire ? Par exemple, on exige l'application de la

parité. En outre, il faut savoir lire et écrire en français. Dans cette commune, je ne connais aucune femme qui remplisse les conditions pour être mairesse ou adjointe, car il n'y a que des jeunes filles qui sachent lire et écrire. Et on ne mettra pas une enfant à ce poste. Donc on va confier la mairie à des gens qui ne savent rien de

son fonctionnement. Les gens ne voient que le transfert des moyens annoncés par l'Etat. Personnellement, je refuse d'être investi, car je ne peux pas participer à ce genre de chose. Je suis presque sûr que cela ne va pas aboutir à Dindifélo et dans plusieurs autres collectivités, car ceux qui ont les possibilités de faire avancer les choses sont mis en minorité dans les Conseils pour des raisons inavouées.

L'acte III a été adopté et cela peut être une bonne mesure. Mais il faut que chaque localité sache ce qu'elle peut réellement attendre de l'Etat. Si on transfère toutes les compétences possibles sans un accompagnement par les moyens, ce sera peine perdue. Les Collectivités locales n'ont pas de revenus. Il faut bien une ressource sur laquelle on doit baser son développement. On ne peut vivre de fonds de dotation ou fonds de concours en espérant se développer avec. Il faut que les moyens suivent les transferts de compétences. L'Etat fait très peu ou agit très tard.

Qu'est ce qui explique le paradoxe entre le potentiel minier de la région de Kédougou, le sous-emploi des jeunes et son classement parmi les localités les plus pauvres du pays ?

Nos potentialités ne sont pas valorisées. On a le meilleur sous-sol au Sénégal, avec l'or et le marbre notamment, qui peuvent véritablement sous-tendre le développement de Kédougou. Et s'il y a des exploitations, les gens de la région n'en bénéficient pas parce qu'ils occupent les postes les moins importants. La faute incombe principalement à l'Etat, même si certaines critiques visent le manque de qualification des Kédovins. Ces derniers doivent effectivement se

former pour répondre aux besoins des sociétés minières. Il faut un dialogue sincère entre les autorités et les industries ; que la responsabilité sociale d'entreprise soit de mise car on ne peut exploiter les minerais sans rien donner en contrepartie aux habitants. Les gens veulent travailler avec des contrats en bonne et due forme. On ne peut pas continuer à faire semblant de régler les problèmes chaque fois que les jeunes se soulèvent. Des bacheliers du lycée technique et minier vont dans les dioura (mines d'or) pour se livrer à l'orpaillage. Leurs jeunes frères se demandent pourquoi continuer à étudier si c'est pour finir dans les mines traditionnelles.

La non qualification des élus locaux est aussi avancée comme l'un des facteurs qui bloquent le développement des instances de décision. Qu'en est-il réellement ?

Dans nos collectivités locales, il y a beaucoup d'analphabètes. Beaucoup de personnes veulent occuper des postes alors qu'elles n'ont pas le profil. Dans certaines mairies, vous ne trouverez pas cinq personnes qui savent lire et écrire. La Fondation Konrad Adenauer (FKA) mène des actions de formation avec les élus pour leur expliquer en quoi consistent leur rôle et leurs responsabilités. Mais ce n'est pas suffisant. L'Etat n'assure pas le suivi. Il y a une carence en ressources humaines. Les gens qualifiés ne sont pas dans la politique ou sont mis en minorité dans les réunions. Dans cette zone, les aspirants aux fonctions municipales sont souvent attirés par les titres. Ils ne connaissent pas les véritables enjeux. Il faut une formation des élus locaux pour que l'Acte III soit couronné de succès, et de préférence, en début de législature. On ne peut pas attendre le

renouvellement de leurs mandats pour proposer une formation aux élus.

Quelles approches développez-vous pour compenser l'insuffisance des financements des pouvoirs publics ?

On a beaucoup misé sur le partenariat avec l'institut espagnol Jan Goodle. Ils nous ont parlé d'aire protégée en prenant l'exemple de la Somone. Dindifélo est une zone touristique. On a créé une réserve naturelle communautaire dont je suis le directeur pour mettre à profit ce que nous avons comme potentialité ; on a fait des chimpanzés un produit touristique. Il arrive que les gens paient 50 euros pour les voir. Il y a 1000 à 1500 visiteurs par an, avec un tarif à 1000 FCFA pour les étrangers, 500 FCFA pour l'adulte sénégalais et 100 FCFA pour les étudiants ou élèves non issus de la communauté rurale. Ce qui constitue de bonnes rentrées d'argent. Il y a des éco gardes qui sont embauchés et qui veillent à la protection de la nature. Une quinzaine de jeunes sont payés par la réserve. L'année dernière, on a obtenu un financement du Fonds français de l'environnement mondial (FFEM) qui a servi à assurer la rémunération des gardes et la construction d'un centre d'accueil touristique. Cette année, on a lié un partenariat avec le Conseil général de l'Isère pour la protection de la biodiversité et l'amélioration des conditions de vie des populations. Il s'y ajoute un financement espagnol qui nous a permis de compenser la perte subie par les vendeurs de «madd» qui ont respecté le repos biologique qu'on leur a demandé d'observer. De ce fait, les chimpanzés se régénèrent. Quant à la FKA, son apport est important car y elle mène des actions de formation depuis longtemps. D'une femme, on est passé

à huit avec les sessions de formation de la fondation. Maintenant, elles participent à la Foire internationale de Dakar (FIDAK), après avoir transformé leurs produits. Alors qu'avant, elles écoulaient leurs productions à vil prix.

Est-ce que les Kédovins exercent un contrôle sur l'action des pouvoirs publics décentralisés ?

Le contrôle citoyen n'est pas assez organisé. Alors comment gérer cela ? Je ne vois pas. En général, il y a des rencontres informelles. Quand quelqu'un gère les biens de la communauté, les membres doivent s'organiser de manière formelle pour s'enquérir de la gestion. J'avoue que ce n'est pas fait ou que c'est très mal fait, avec des conflits, et des rumeurs. Toutefois, quand la Compagnie sénégalaise de transport transatlantique Afrique de l'Ouest (CSTTAO), qui vendait des produits toxiques, a voulu s'implanter ici, il y a eu un sursaut de civisme. Les populations ont refusé en prenant conscience de l'impact environnemental négatif alors que la mairie avait affecté 25 hectares de terres à cette société. Au niveau de la presse, nous avons aussi dénoncé ce fait. Il y avait des réunions tendues qui ont fait reculer les tenants du projet. Il y a aussi le cas Raoul Barroso, un Espagnol, qui avait reçu l'autorisation d'exploiter 80 mille hectares à Kédougou pour un projet vraiment mystérieux. Alors que les présidents de communautés rurales avaient donné leur aval, les populations s'y sont opposées. Il y a eu des déchirements et l'investisseur a préféré se retirer. Donc il arrive que les citoyens, de manière circonstancielle, prennent conscience de certains enjeux.

Une réforme, des questions

Là aussi, il y a beaucoup de formation à faire.

Il faut dire que la question foncière est un problème récurrent ici. L'année dernière, le deuxième adjoint au maire a été écroulé avec le président de la commission domaniale, et celui de la commission environnement pour avoir vendu la même parcelle à plusieurs individus. Il y a aussi

des problèmes entre le droit coutumier et le droit positif. On nous dit que nos terres sont une compétence transférée à la Mairie. La boulimie s'est emparée de certains agents qui vendent les terres à leur guise.

KEDOUGOU

Inquiétants feux de brousse

Il est rare en cette saison sèche de ne pas voir des feux de forêts. Ces sont plusieurs dizaines hectares de forêts qui sont détruites chaque année dans cette région orientale du Sénégal. Ce qui n'est pas sans conséquence pour l'environnement. Elle accentue l'avancée du désert, la destruction des sols cultivables et entraînent la dégradation des ressources naturelles et la perte en biodiversité.



Les effets les plus immédiats sont la mise à nu du substrat* et son exposition plus intense au soleil, la transformation de la litière* en cendre et la destruction de la biocénose*. Plus de 50% du sol reste nu un an après le passage d'un feu et un bon nombre d'arbres ne parviennent plus à survivre. En somme, les feux attaquent les écosystèmes déjà fragilisés par les effets de la sécheresse en détruisant les habitats et en anéantissant la faune sauvage et les microorganismes du sol.

Sur la route principale qui mène à Kédougou, des pompiers s'affairent à éteindre un feu sur le bas côté ; qu'ils ont l'air d'avoir maîtrisé.

Pour l'adjoint au maire de Salémata Pierre Gnanga Boubane, «ce sont des personnes inconscientes, qui fument et qui jettent leurs mégots de cigarettes sans faire attention ou des gens qui récoltent du miel et qui n'arrivent plus à contrôler le feu. C'est de là que partent ces feux de brousse incontrôlés. Mais nous avons pris

des dispositions pour pouvoir sensibiliser les populations afin d'éviter les feux de forêts et le désagrément que cela cause à l'environnement. Des efforts ont été faits pour limiter ce genre d'incidents en organisant des séminaires, des sensibilisations mais les résultats ne sont pas satisfaisants» explique-t-il.

Pour la chargée de programme de la fondation Konrad Adenauer(FKA) Ute Gierczynski Bocandé, «les autorités encouragent à brûler les hautes herbes vers le mois de février. Mais au-delà de ce mois les feux de brousse sont interdits». Mais

le constat reste que certains entravent la règle d'où des feux de brousses incontrôlés. Pourtant les sensibilisations et les ateliers sur l'environnement ne manquent pas dans cette région avec la participation des partenaires comme la fondation Konrad Adenauer en collaboration avec l'Association pour le développement du pays Bassari au Sénégal(ADPBS) a organisé un symposium sur le thème «L'importance de l'environnement pour un développement durable des régions frontalières» à Salémata.

Développement du pays

La FKA avait invité les présidents de conseil rural, maires, membres des commissions environnement, les présidentes des 56 groupements de femmes du département et des associations de la société civile pour relever les problèmes environnementaux du département et pour apporter des propositions de solution à ce phénomène.

Malgré les moyens dont l'ancien ministre de l'Environnement Aly Haïdar avait mis en place pour lutter contre les feux de brousse, le phénomène persiste. Des moyens dont des voitures pick-up, des camions citernes, de balais à feux, de brouettes, des pelles,

et une antenne à terminal installée dans le cabinet du ministre. Cet ordinateur, relié à des satellites, permet en temps réel de détecter les feux de brousse partout au Sénégal. Même dans les coins les plus reculés du pays. La direction des Eaux et des Forêts dispose également de ce matériel informatique ainsi que le centre de suivi écologique. Le ministre avait estimé le nombre de feux de brousse à 600 par an. Même si les feux de brousse sont localisés, le manque d'équipes d'intervention de proximité rend le travail difficile.

*substrat, Ce qui sert de base, infrastructure. Synonyme substance

* La litière désigne de manière générale l'ensemble de feuilles mortes et débris végétaux en décomposition qui recouvrent le sol (des forêts, jardins, sols plantés de haies)

*une biocénose (ou biocénose) en écologie, est l'ensemble des êtres vivants coexistant dans un espace défini.

L'information à Kédougou**La radio communautaire sauve la mise**

Les organes de presse ne sont pas nombreux dans la région de Kédougou. Seules deux radios communautaires assurent l'information du citoyen kédovin. Avec beaucoup de difficultés.

La région de Kédougou est confrontée à un réel manque de stations et d'organes de presse. Une seule station de radio, en l'occurrence Kédougou Fm, émet sur place et couvre à ce jour les trois départements de la région. Mais elle reste inaccessible à certains endroits. «Il y a un manque criard d'organes de presse. Il n'y a que deux radios dans le chef-lieu de commune que sont Radio oriental et Kédougou Fm. La radio Dunya a cessé d'émettre depuis 2008. A Saraya et à Salémata, il y en a une pour chaque département. Un déséquilibre qui crée forcément un gap informationnel parce que les citoyens n'ont que la radio communautaire pour s'informer. Oriental ne fait pas d'éditions d'informations. Nous en faisons 30 minutes quotidiennement à midi plus les journaux en langues locales», explique Amadou Diop, le rédacteur en chef de Kédougou Fm.

L'ambiance est feutrée dans ce local octroyé gratuitement par la mairie. Le rédacteur en chef procède à une critique rapide des deux jeunes présentatrices. Le correspondant du quotidien Le Soleil dans la région, l'un des rares ayant suivi une formation professionnelle, analyse la situation difficile des médias : «A la rédaction centrale de Kédougou Fm, nous avons des problèmes.

J'utilise mon ordinateur pour travailler. Nous n'avons qu'une seule machine alors que nous sommes huit employés. Ce qui fait que nous avons même empiété sur les 20 heures car nous n'étions pas dans les délais. Les moyens manquent cruellement pour notre radio qui reste le seul moyen d'information dans la commune. Deux à trois jours sans information, c'est des appels à n'en plus finir».

Dans la région, il n'y a pas un journal local. Les quotidiens nationaux arrivent tard le soir ou le lendemain et même parfois, 48 heures plus tard. Les Kédovins sont obligés de se rabattre sur la RTS ou sur les autres chaînes de radio ou de télévision, à l'aide d'antennes paraboliques, sur l'internet pour les informations ou sur d'autres programmes. Les populations comptent aujourd'hui uniquement sur la radio communautaire de Kédougou implantée en septembre 2006. Les conditions d'exercice du métier sont difficiles. «On travaille dans des conditions du bénévolat. Il n'y a pas de salaires, sinon de manière ponctuelle. C'est durant les grandes fêtes que nous percevons des cachets. Il faut décrier le manque d'appui des collectivités locales», déplore Amadou Diop.

Manque de formation

Alors que la situation de plus d'une dizaine de correspondants régionaux reste précaire, il dénonce le manque de réaction de l'association des professionnels de l'information et de la communication (APIC) qui aurait dû permettre aux journalistes d'avoir un cadre de concertation, mais qui est en léthargie. Les enseignants, pour l'essentiel, se reconvertissent dans le métier comme correspondants régionaux. Les difficultés ne manquent pas : manque de moyens de locomotion, enclavement ou accès difficile à certaines zones, insuffisance du matériel de travail, marginalisation, manque de considération et d'appui de la part des autorités, absence de rémunération, pressions politiques, manque de formation, de coopération avec les personnes ressources, réseau internet souvent défectueux. Elles détériorent davantage les conditions de travail des journalistes de la région. Amadou Diop

propose des solutions pour permettre une réelle émergence des médias dans la commune : *«Ce qui pourrait aider ces radios à avoir une bonne assise, c'est que les collectivités aient des partenariats avec elles. Autant on investit dans la radio pour lui permettre de dérouler des programmes de développement locaux, autant la radio tirerait des rentrées de fonds pour rehausser son plateau technique»*. Il continue avec le rôle important des partenaires extérieurs : *«De nos partenaires, comme "Culture ailleurs du conseil général de l'Isère", on attend un véhicule avec une antenne mobile. Nous en sommes à notre 3ème et dernière année de partenariat. Souvent nous faisons des antennes décentralisées pour toucher toute la commune. La radio bénéficie de dotations de l'UNESCO. C'est donc ces quelques partenaires qui nous appuient matériellement»*.

SALEMATA FM

«La voix du développement»

En dépit de ses maigres moyens financiers, la radio communautaire Salémata Fm constitue les oreilles et les yeux des 21000 habitants de ce département. Tous les habitants de cette localité passent par elle pour faire des annonces : avis de décès, mariages, informations générales...

Installée dans un local restreint, isolé, comprenant deux pièces, la Radio Salémata FM est une radio communautaire qui a été octroyée par des partenaires américains selon son Directeur Salif Bah. L'une des pièces abrite la cabine technique, l'autre pièce est la salle de rédaction avec quelques ordinateurs de montage.

Le salon où sont disposées quelques machines, sert de salle d'attente et de formation en informatique. Elle a été inaugurée par l'ambassadeur des Etats-Unis au Sénégal le 19 avril 2012. Cette radio émet sur un rayon de 85 kilomètres dans plusieurs langues locales dont le français, le pular, le bassari et le malinké. Elle est écoutée au-delà des frontières sénégalaises notamment en Guinée voisine.

A notre arrivée, les émissions de la journée avaient pris fin. Faut de fourniture régulière de l'électricité, la radio émet de 10 heures à midi et de 18 heures à minuit. Ce médium contribue à l'éducation citoyenne de la population, à la vulgarisation de l'acte III de la décentralisation et constitue la principale source d'information de la zone à travers ses différents correspondants basés dans les autres localités du département. Mais la radio est confrontée à un problème de moyens. «La radio n'est pas prise en charge.

Notre cahier de charges nous permet de solliciter des partenaires. J'ai rencontré personnellement le maire et les présidents des communautés rurales mais, chaque fois c'est la même chose» déplore M. Bah. «Nous nous débrouillons avec les recettes publicitaires pour pouvoir faire fonctionner la radio. C'est avec ça que nous payons nos factures et les cachets que nous donnons au personnel. Les autorités communales ne nous soutiennent pas faute de budget nous a dit le maire» ajoute-t-il.

Il reconnaît que la tâche n'est pas facile et que «les autorités locales minimisent l'importance de cette radio. Pourtant tout passe par là». Mais, quand il y a silence radio, il est le premier à être interpellé. «Si la radio n'émet pas ne serait-ce que pour quelques heures, en tant que Directeur, je suis le premier à être interrogé par les citoyens alors qu'ils ne savent pas comment nous nous battons pour faire fonctionner cette radio. Mais aujourd'hui, grâce à l'aide de certains partenaires, on s'en sort bien même si beaucoup reste à faire» ajoute-t-il.

Pour Mme Bocandé de la Fondation Konrad Adenauer, «la mairie ne dispose pas assez de moyens pour son propre fonctionnement, à plus forte raison prendre en charge une radio.»

Renforcement des capacités

Le personnel de la radio est composé en majorité de personnes formées sur le tas. Il n'y a qu'un seul journaliste professionnel sortant du centre d'étude des sciences techniques de l'information et de la communication (CESTI). La fondation Konrad Adenauer apporte son soutien à la radio, en formant le personnel, précise M. Bah. «Plusieurs d'entre nous ont reçu des renforcements de capacités grâce à la fondation Konrad Adenauer».

Un séminaire sur l'acte III a été organisé en collaboration avec la fondation Konrad Adenauer au mois de février 2014 pour expliquer à la population ce qu'est l'acte III et la radio était au cœur de l'évènement. C'est ce qui a permis à beaucoup de citoyens de

s'imprégner du contenu de cette réforme. Nous l'avons expliqué en langues locales de long en large, avant l'arrivée de la caravane de sensibilisation. Pour ce citoyen de Salémata, la radio leur rend beaucoup de services. «Nous remercions Dieu de nous avoir donné cette radio. Parce qu'aujourd'hui grâce à elle, nous arrivons à nous informer sur ce qui se passe dans notre localité. Les journalistes nous parlent dans notre langue, ce qui facilite la compréhension dans la mesure où plusieurs d'entre nous n'ont pas été à l'école».

«Grâce à cette radio, nous commençons à comprendre ce que c'est que l'acte III même si beaucoup reste à faire», renchérit cet autre auditeur.

KOLDA

Région de
KAOLACK

Région de
TAMBACOUNDA



GUINÉE BISSAU

Kolda**Une faible urbanisation**

La région de Kolda est née de la division de l'ancienne région de la Casamance en 1984. La région de Kolda a été créée par la loi 84-22 du 22 Février 1984 modifiant la loi 72-02 relative à l'organisation de l'Administration territoriale et locale.

Une réforme administrative en date du 10 juillet 2008, divise Kolda en deux entités avec l'avènement du département de Sédhiou qui devient une région administrative à part entière. La nouvelle région de Kolda issue de cette réforme du 10 juillet 2008, comprend les départements suivants :

- Le département de Kolda, avec trois nouvelles communes (Dabo – Salikégné – Saré Yoba Diéga).
- Le département de Médina Yoro Foulah qui est une nouvelle création avec deux seules nouvelles communes qui sont Medina Yoro Foulah et Pata.
- Le département de Vélingara, qui en plus de l'ancienne commune de Vélingara s'est renforcé avec deux nouvelles communes qui sont : Kounkané et Diaobé-Kabendou.

Sa population est estimée à 633675 habitants en 2013 soit 4,9% de la population totale pour une superficie de 13771 km² soit 7,0% de la superficie totale. La population de Kolda est très faiblement urbanisée. En effet, la population urbaine est de 165040 habitants alors que la population rurale est de 468635 habitants.

Le climat est de type soudano guinéen recevant des précipitations qui s'étalent de

juin en octobre avec une intensité maximale en août et septembre, et une saison sèche qui couvre la période de novembre à mai. Les précipitations moyennes varient de 700 à 1300 mm. Les températures moyennes mensuelles les plus basses sont enregistrées entre décembre et janvier et varient entre 25 à 30°C, les plus élevées sont notées entre mars et septembre avec des variations de 30 à 40°C.

Le réseau hydrographique est dense et se compose d'un cours d'eau principal ; la Casamance et ses affluents : le marigot de Saré Kouyatel et le Soungrougrou, sur la rive droite, le Thiango Dianguina, le Khorine et le Dioulacolon sur la rive gauche. Le fleuve Kayenga et son affluent l'Anambé arrosent la zone de Kounkané. Les barrages de Ndiandouba et de l'Anambé érigés respectivement sur ces cours d'eau ont sensiblement transformé la zone, qui dispose désormais de l'eau de façon permanente.

Son économie est principalement axée sur l'agriculture, l'industrie textile et le tourisme associé à l'artisanat. Kolda est la deuxième région agricole du Sénégal. Les aptitudes de la région à la production agricole reposent sur ses vastes espaces cultivables, sur l'abondance de la pluviométrie et les ressources en eau.

Kolda

La ville croule sous les ordures

La capitale du Pakao est l'un des mauvais élèves en termes de propreté des villes du Sénégal. Les ordures jonchent les rues, offrant ainsi le spectacle d'une vie insalubre. Cette situation exaspère les Koldois qui ne savent pas à quel saint se vouer.

A la tombée de la nuit, l'ambiance est étouffante dans les quartiers périphériques de Kolda. Les rues sont jonchées d'ordures ménagères et autres saletés. De Gadapara à Sikilo en passant par Doumassou, les habitants attendent le soir pour brûler les ordures à l'air libre. La fumée de ces ordures combinée à la poussière soulevée par le vent chaud et sec de Kolda rendent la respiration difficile. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la qualité de l'air et l'état de santé de ces populations. De teint clair et de taille courte, Fatoumata Baldé est consciente du problème tout en ne sachant pas comment y remédier. «*On est obligé de le faire car on ne dispose pas de dépotoirs d'ordures ici à Kolda. Même si on sait pertinemment que cela se répercute sur notre santé et celui de nos enfants, on n'a pas une autre solution que d'incinérer les ordures*» confie cette mère de famille habitant le quartier de Sikilo.

Non loin d'elle, des porcs se gavent devant un tas d'ordures juste à côté de mômes qui jouent au football. Les hommes discutent devant la boutique qui est juste en face tandis que les femmes font leurs courses pour le repas du soir. Cette situation montre que les populations sont maintenant habituées à ce spectacle. A une centaine de mètres de là, une dame rencontrée non loin du marché Mame Diarra affirme que c'est

de leur faute à tous si elles en sont arrivées là. Moulée dans un pagne wax multicolore et une camisole rose, Dieynaba Djiba dénonce l'inaction des autorités qui ne font rien pour aider les Koldois. «*Il n'y a aucune politique entreprise par les autorités pour remédier à ce problème. C'est comme si cela ne leur préoccupait pas de régler ce problème des ordures*» souligne t-elle. Ce problème n'affecte pas seulement les femmes, il en est aussi des jeunes. Agé d'une vingtaine d'années, Souleymane Sadio vise les autorités de la mairie. «*Regardez l'état dans lequel se trouve la ville. On dirait un dépotoir géant d'ordures. Cette situation me met mal à l'aise et j'en appelle à l'Etat pour résoudre ce problème car la mairie n'en est pas capable (sic)*» indique t-il.

Pour la région de Kolda, en 2010, le taux d'accès des ménages à l'assainissement amélioré en milieu rural était estimé en mars 2010 à 8,1% d'après les revues régionales du PEPAM. Ce résultat est largement inférieur à la moyenne nationale qui est de 29% sur la période estimée. Ces chiffres montrent le retard accumulé par Kolda par rapport au niveau national.

Pour soigner ce déséquilibre, la mairie entend initier des actions visant à lutter contre ce phénomène. «*C'est vrai qu'il y a ce problème d'assainissement. La mairie*

Une réforme, des questions

est en train de s'y atteler pour trouver une solution. Il faut néanmoins comprendre que la ville grandit de plus en plus. Le Kolda d'il y a vingt ans ne ressemble pas à celui d'aujourd'hui» précise Ibrahima Diaw, secrétaire général de la mairie de Kolda. En attendant de trouver une solution définitive à ce problème, Kolda croule sous les ordures.

C'est un creuset ethnique où les Peulh constituent l'ethnie la plus représentée, suivie du groupe manding (Malinké, Socé, Soninké) et des Diola, Wolof, Manjack, Bainouck, et Balante. Sur le plan économique c'est une région aux potentialités agro-sylvopastorales énormes.

Accès à la terre

Les femmes reléguées au second plan

Le problème de l'accès des femmes à la terre est une réalité dans la région de Kolda. Souvent reléguées au second plan dans l'acquisition des terres, les femmes tentent de se battre grâce aux groupements et autres associations de développement



Les femmes de Kolda sentent les effets de l'accaparement des terres par les hommes. Cela malgré leur forte présence dans les champs. La plupart des terres appartiennent aux hommes mais sont labourés par les femmes. Une situation qui s'explique par le fait que les modes de vie des populations Peulh et Manding ont beaucoup contribué à fragiliser et paupériser les ménages. Dans la tradition socio-culturelle manding, la femme

occupe une place secondaire dans la distribution et le contrôle du pouvoir et des richesses même si le régime traditionnel manding fonctionne par le régime de la séparation des biens. Par contre, elle est la principale pourvoyeuse de la nourriture du ménage, elle est à la base de l'économie domestique. Elle assure la reproduction de l'unité économique grâce à sa rizière qui permet de couvrir les besoins annuels du ménage en riz. Sous cet angle, on voit bien

que la femme est le principal bras de la famille même si elle n'est pas propriétaire des terres.

Face à cette situation, les femmes de Kolda par le biais des Groupements d'intérêt économique et autres associations tentent de mener le combat pour un meilleur accès des femmes à la terre. Selon Adja Bineta Mané, présidente des groupements de femmes de Kolda, il y a un réel problème d'accès des femmes à la terre. «Quand on demande à avoir des terres, on nous le refuse. Les femmes qui cultivent ici le font à partir des champs de leurs maris. Ils ont rarement des terres à leur nom. Même quand on se constitue en groupement on refuse de nous donner des terres. Beaucoup de femmes qui cultivent la terre n'ont pas l'opportunité d'avoir leur domaine. C'est un frein au développement local. J'en appelle à la bienveillance des autorités» dit-elle. Ce cri de cœur résume en quelque sorte la situation que vivent les femmes de Kolda.

Pour ne rien arranger, certaines sont même victimes d'accaparement de leurs terres. Cette situation, le Gie Afia de Saré Moussa 2 l'a vécue. Disposant d'une parcelle de deux hectares où elles s'adonnaient à l'exploitation des produits forestiers, elles l'ont perdue au profit de l'hôpital régional de Kolda. «La parcelle qu'on avait aménagée pour du maraîchage fait office maintenant d'hôpital régional. On nous a pris nos terres sans nous dédommager. L'hôpital

fonctionne mais on n'a perçu aucun franc. C'était une parcelle qui avait des arbres fruitiers, un magasin de stockage et des puits. C'est avec ces puits que l'hôpital régional a démarré ces activités. Ce projet est tombé à l'eau et certaines femmes ont tout simplement arrêté à cause de cela», raconte la présidente Fatou Kemo Baldé. Cette dernière très engagée dans le développement local a eu le privilège d'être décorée en 1994 par le président Abdou Diouf et en 2008 par le président Abdoulaye Wade.

Nonobstant cet état de fait, les femmes rivalisent d'ardeur et ne manquent pas de créativité. Très engagées dans la lutte pour le consommateur local, elles se constituent pour la plupart en Groupement d'intérêt économique (Gie). C'est le cas du Gie Wakilaré de Saré Moussa spécialisé dans la production et la transformation des produits forestiers. «On a plusieurs spécialités. Outre les céréales locales, on transforme les fruits en poudre ou en confiture pour ensuite les vendre. On a même créé une spécialité qui nous est propre. Il s'agit du lait fruité qui un mélange de fruits comme la mangue, la banane et le pain de singe» indique Djadja Baldé, présidente de ce groupement devant la boutique de ladite association. Très enthousiaste cette dernière pense comme d'autres femmes que le développement de leur région est bel et bien possible mais au prix de sacrifices et d'une meilleure gestion des richesses naturelles.

Adja Bineta Mané

Militante du développement local

C'est l'une des rares femmes qui exercent plusieurs activités économiques. Depuis près d'une vingtaine d'années, Adja Bineta Mané, est très impliquée dans le développement local de sa commune.



Adja Bineta Mané est une femme au parcours remarquable et intéressant. Née en 1948, cette sexagénaire est la présidente régionale des groupements féminins de Kolda. Une tâche certes difficile mais pas insurmontable pour cette femme de défis. «C'est difficile d'être à la tête d'un groupement de femmes mais quand on est propre dans la gestion, tout devient facile. Quand on est honnête avec eux et qu'on leur rend compte de tout ce qui se fait, il n'y a pas de problèmes pour diriger. Je suis transparente dans mon travail c'est pourquoi elles m'ont élu présidente. Elles ont confiance en moi et me respectent beaucoup», précise t-elle.

Au cœur du développement local depuis 1987, Mme Mané comme l'appellent ses camarades, est une référence à Kolda de part son dévouement et sa rigueur. Son ample boubou blanc décoré par quelques fleurs multicolores couvre tout son corps à l'exception du visage et des pieds. Véritable battante cette mère de cinq enfants reflète la parfaite image dévouée au travail et au développement de sa localité. Mme Mané comme l'appellent la plupart des Koldois est à la tête d'une association qui regroupe plus de 1000 groupements de femmes. «J'ai toujours aimé œuvrer dans le développement local. C'est pourquoi j'ai arrêté les études pour me consacrer à cela. Depuis maintenant 27 ans je suis dans ce domaine et je ne le regrette vraiment pas» indique-t-elle, toute fière de son parcours.

Ce dévouement au développement local lui a valu les honneurs de la nation. Elle a été élevée au titre de Grand maître de l'Ordre national du lion par le Président Abdou Diouf en 1999. «Je n'oublierai jamais ce jour-là. C'était le jour de la journée mondiale de la femme (8 mars 1999). C'était un jour mémorable pour moi car récompensait plusieurs années de travail. Avant cela la Première Dame Elisabeth Diouf m'avait offert un billet pour la Mecque en 1992» se souvient-elle toute joyeuse. Outre cette distinction, Adja Bineta Mané a eu à faire des formations pour parfaire ses

Une réforme, des questions

connaissances sur le développement local. Ce qui lui a valu plusieurs attestations. Sa vie, loin d'être un long chemin tranquille, a été souvent parsemée par des événements malheureux comme la perte de son mari en 2010.

Derrière cette grande dame dont l'activité est louée partout, se cache une personne

généreuse et au service de sa famille. Rompue à la communication, elle est une as de la négociation et se soucie de la parole donnée. Prête à se sacrifier pour réaliser les vœux de ses proches et amis, Bineta Mané espère que son rêve de faire des femmes des boucliers du développement local va se réaliser un beau jour.

Transport à Kolda

Les «Jakarta» à la place des taxis

Elles font partie du décor de Kolda. Il s'agit des motos "Jakarta". Elles font la pluie et le beau temps dans la capitale du Fouladou où ils relégué les taxis au second plan.



A l'entrée de la ville juste à côté de la gare routière, une douzaine de conducteurs de motos «Jakarta» font le pied de grue à la recherche d'un éventuel client pour une course. Ce sont essentiellement des jeunes, ils discutent tranquillement devant une boutique qui fait face à la gare routière. Taille moyenne, teint clair, Boubacar Ba fait ce métier depuis maintenant deux ans. «J'ai commencé à travailler comme conducteur

de motos " Jakarta" depuis 2012. Grâce à ce travail, je parviens à vivre décemment et à prendre en charge ma mère». Boubacar comme bon nombre de jeunes Koldois ont fait de ce métier un véritable gagne-pain. Assis à côté vêtu d'un pantalon jean sale et d'un maillot du club allemand Borussia Dortmund, son compère Al Ousseynou Diallo plus âgé que lui en a fait un véritable outil économique. «Grâce à la moto, je

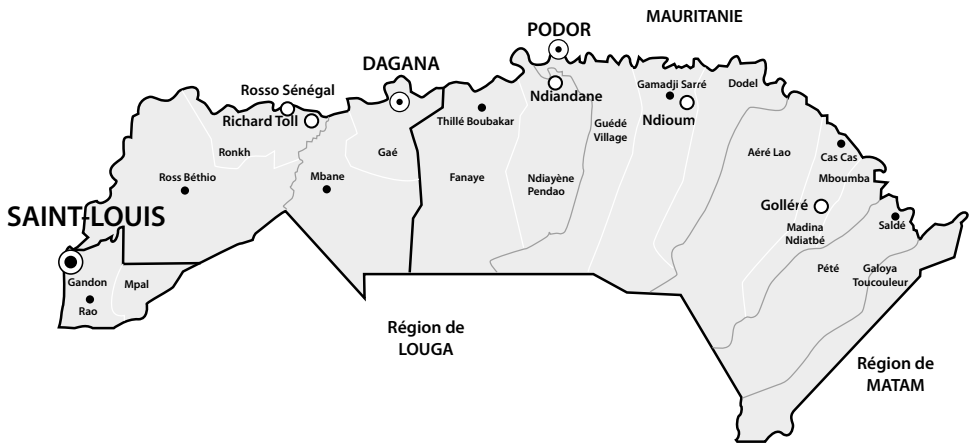
parviens à joindre les deux bouts. J'ai une famille à nourrir et Dieu merci je me débrouille tant bien que mal. Je parviens à assurer le versement quotidien et les recettes sont plutôt bonnes. Mais ça devient de plus en plus dur avec le grand nombre de motos» explique ce trentenaire. Ce grand nombre de motos réduit considérablement les recettes journalières. Toutefois Al Ousseynou tient à relativiser. «On est au Sénégal et on sait très bien que les gens aiment copier les modèles qui réussissent. C'est le cas des motos "Jakarta" ici à Kolda» poursuit-il.

Le tarif est fixé à 250 voire 300 francs Cfa et est ainsi accessible aux populations. Les Koldois apprécient généralement ce moyen de transport qui en plus d'être mobile, permet une rapide circulation. «Les taxis ne peuvent pas aller dans certains coins. Mais avec les motos "Jakarta" on parvient à rallier les coins les plus reculés de la ville» affirme Mariama, une cliente devant

se rendre à Gadapara. Mais le problème de la sécurité reste l'une des tâches noires de ces moyens de locomotion. Beaucoup d'accidents impliquant des motos sont notés un peu partout dans la ville. L'absence du port de casque et la vitesse parfois excessive des chauffeurs constituent les principaux dangers pour les usagers et conducteurs de ces engins. Pour lutter contre cela, la mairie a pris un certain nombre de mesures visant à réduire les accidents.

Les taximen sont victimes du succès des motos. «Depuis l'arrivée des motos "Jakarta" nos recettes ont considérablement baissé, leurs prix sont plus accessibles pour la clientèle. Pour circuler dans Kolda en taxi, il faut déboursier 500 francs Cfa alors que pour la moto on ne paye que 250 francs Cfa» indique t-il. Ce dernier ajoute qu'il arrive toutefois à nourrir sa famille et à s'acquitter de ses besoins malgré la rude concurrence des motos "Jakarta".

SAINT LOUIS



Saint-Louis

La métisse au passé glorieux

Saint-Louis a été déchue de son statut de capitale du Sénégal mais la vieille ville a conservé un riche héritage à travers son architecture, sa culture et son passé colonial.



Saint-Louis, communément appelée «Ndar» en wolof, est l'une des premières villes fondées par les Européens en Afrique occidentale. Durant la traite négrière et plus tard, dans le cadre de la colonisation, elle a joué un rôle prépondérant. A l'origine, la ville de Saint-Louis était un comptoir européen installé au XVII^e siècle à l'embouchure du fleuve Sénégal. Proche de l'océan et protégée des crues, elle constitue un site quasi imprenable. Grâce

au fleuve, elle se place en bon point de départ pour toutes sortes d'expéditions vers l'intérieur des terres. Un comptoir y est donc édifié à l'emplacement de l'actuelle Gouvernance.

Au XVIII^e siècle, la traite atlantique s'intensifia. Saint-Louis joua le rôle de centre de transit dans l'acheminement des esclaves de l'intérieur en direction des Amériques. Les études les plus récentes estiment à environ 10 000 hommes par

an le nombre d'esclaves transitant par l'île au XVIII^e siècle.

Après l'abolition de l'esclavage en 1848, Saint-Louis demeura une ville importante durant la colonisation. Avec Gorée, la ville est érigée en commune de plein exercice dès 1872. Ses habitants jouissent dès lors de la citoyenneté française. Saint-Louis est alors la capitale de la colonie du Sénégal et de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Elle joue un rôle important dans le rayonnement de l'instruction et de la culture française. En effet, les premiers et les plus prestigieux lycées coloniaux y sont érigés.

En 1902, cependant, Saint-Louis perd son statut de capitale de l'AOF au profit de Dakar. En outre, à la veille des indépendances africaines, la capitale du Sénégal est aussi transférée à Dakar. Dès lors, on assiste au début du déclin de Saint-Louis et à l'émergence de Dakar.

Néanmoins, Saint-Louis a su conserver son architecture coloniale. Une particularité qui a contribué à son inscription au patrimoine mondial de l'humanité en 2000. Aujourd'hui, Saint-Louis est une importante ville touristique qui tire profit de son riche passé colonial, de sa situation géographique et de ses potentialités. En outre, Saint-Louis est l'une des régions du Sénégal qui tirent le plus d'avantages de la coopération décentralisée. Plusieurs localités françaises dont Lille et la région Midi Pyrénées lui apportent leur soutien à travers des projets portant sur le cadre de vie, la santé et l'action sociale, l'économie urbaine, la démocratie participative et les échanges citoyens et la culture. C'est ainsi que le pont Faidherbe, emblème de Saint-Louis, érigé en 1897 par la France pour relier sa première implantation coloniale en Afrique subsaharienne au continent, a été rénové en 2011.

ACTE III

Les populations sollicitent une implication

L'acte III est une réforme visant à mettre les populations au cœur de leur propre développement à travers une plus grande participation citoyenne.

L'Acte III de la décentralisation suscite beaucoup de débats dans la région de Saint Louis, en attendant son application. Les ambitions sont grandes, les attentes et les inquiétudes aussi. «Pour permettre aux populations de s'en approprier, il faut les impliquer en organisant des campagnes d'information et de sensibilisation à leur endroit. Sinon elles risquent de rejeter cette réforme», s'inquiète Aminata Diop Niang, adjointe au maire de Dagana, traitant un dossier devant son ordinateur de bureau.

«L'Acte III pourrait être une bonne chose. Mais s'il n'est pas bien expliqué aux populations, les résultats escomptés seraient difficilement atteints», s'attristait-elle. Rencontré dans son cabinet situé premier étage de la Mairie, elle explique son appréhension par le fait qu'il y a eu trop de précipitation dans sa mise en œuvre. D'une voix ferme et convaincue, elle lance : «cette réforme devait émaner de la base vers le sommet». Mais, elle dit regretter la non maîtrise de cette réforme par les élus communaux et les populations.

Les communautés rurales seraient méfiantes. Elles douteraient de leur capacité éventuelle à attribuer des terres à usage agricole. «L'Etat ne va-t-il pas s'accaparer de ces terres ?». Une question qui taraude l'esprit des populations, nous explique la conseillère municipale. Ce qui pourrait être à l'origine de conflits entre

communautés ou entre elles, les autorités et/ou des investisseurs nationaux ou étrangers.

Omar Wade, du ministère de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales soutient que : «les anciennes communautés rurales restent responsables de la gestion des terres, pour le moment».

A environ 144 km de Dagana, à Saint Louis, les positions paraissent un peu nuancées. Mais, le constat est amer. «Avant l'application de cette réforme, on aurait dû permettre aux populations d'être très bien sensibilisées, d'être très bien informées des enjeux et des impacts de cette réforme», plaide Mamadou Ndiaye, chef quartier nord. Cet ancien inspecteur de police estime qu'au niveau de son quartier les populations ne sont pas bien informées.

Prudent, mesuré et un peu réservé dans ses propos, l'agent assermenté pointe du doigt le manque de communication. «Une rencontre a lieu à la Chambre de commerce lorsque la caravane de sensibilisation est passée. Nous n'y avons pas été impliqués. Mais je n'étais pas sur place», déplore-t-il.

A l'hôtel de ville, deux étudiants d'une vingtaine d'années attendent des papiers administratifs. Ils disent ne rien comprendre à cette mesure. «Les initiateurs peinent à l'expliquer. Et que dire de nous ?», regrette

l'un d'entre eux en demandant davantage de communication sur cette réforme.

Pour mieux informer les populations, l'autorité locale propose de passer par les délégués de quartier. «Traits d'union entre les élus et la population, ils doivent être

impliqués dans le processus. Pour ce faire, l'administration doit d'abord passer par le maire qui est notre supérieur hiérarchique. Enfin, mettre en place une stratégie à la base pour atteindre au mieux les populations».

Pôles territoriaux

La mairie de Saint Louis est très animée comme à son habitude. Adjoint au maire chargé des finances, des domaines et du commerce, Dr. Ousseynou Seck nous reçoit dans un bureau sous-équipé. Il (le maire) a l'air bouillant, décomplexé, confiant et franc. Les acteurs locaux et les leaders d'opinion «devraient être inclus dans la mise en œuvre de cette réforme», apprécie-t-il, afin de prendre en compte les préoccupations des populations. «Cela ne semble pas être le cas», déplore t-il. Ce qui, selon lui, constituerait éventuellement un blocage quant au succès de cette politique.

L'Acte III souffrirait d'incohérence. C'est ce qu'en pense Ahmat Dia, secrétaire général de la région de Saint Louis. «Il aurait été cohérent si l'Etat avait créé les

communes, les départements et les pôles territoriaux. Mais le renvoi de ceux-ci à une deuxième phase est un problème», se désole le technicien. Ils révèlent que les régions françaises seraient prêtes à signer des conventions de partenariat avec les pôles dans le cadre de la coopération décentralisée. Car, la plupart d'entre elles interviennent dans au moins deux régions sénégalaises. Leur capacité étant plus grande pour une seule région.

Toutefois, tous les partenaires auraient affirmé qu'ils suspendraient leurs coopérations après les locales du 29 juin 2014, a-t-il prévenu. A partir de cette date, les régions perdront le statut de Collectivités locales. Les partenaires n'accordant leur soutien qu'aux élus.

VOLET FINANCES DE L'ACTE III

Le flou qui inquiète les acteurs locaux

Jamais une réforme n'a fait l'objet d'autant de controverses. Tous les acteurs demandent à l'Etat de conférer aux Collectivités locales une autonomie financière.

«L'Etat ne va-t-il pas s'accaparer des terres appartenant aux communautés rurales, après les élections locales ? Qu'est-ce que l'Etat a derrière la tête avec cette réforme ? Qu'envisage-t-il de proposer aux partenaires intervenant dans le cadre de la coopération décentralisée ?» Telles sont, entre autres, les questions que se posent les acteurs locaux de la région de Saint-Louis. Ils disent que l'Acte III est incohérent et complexe sur la question foncière.

A Dagana, on voit en la communalisation intégrale une intention inavouée de l'Etat. Pour bon nombre de responsables des communautés rurales, cette réforme crée une indécision volontaire concernant la gestion des terres. Ce qui leur paraît très inquiétant. Ils prétendent que l'Etat va s'approprier leurs terres le moment venu, explique l'adjointe au maire de la commune de Dagana. A l'en croire, cela attiserait les tensions au niveau de ces communautés rurales déjà en proie à de multiples conflits fonciers.

«Le scénario catastrophe. Le texte dit que l'attribution de terre à usage agricole relèvera de la compétence des anciennes communautés rurales (les nouvelles communes). Comment se fera alors la démarcation des frontières entre les communes ? Nous savons que des terres appartenant aux communautés rurales

se trouveront sur les territoires d'autres communes», entend-t-on du côté des élus locaux. D'où la nécessité de prendre en compte les réalités sociales, culturelles et économiques des populations, suggèrent-ils. Il s'agit, recommande-t-elle, de «laisser les villages se regrouper par affinités ou selon les valeurs afin d'éviter le pire».

«Il aurait été cohérent si l'Etat avait créé les communes, les départements et les pôles territoriaux. Mais le renvoi de ceux-ci à une deuxième phase est un problème», se désole Ahmat Dia, secrétaire général au conseil régional de Saint Louis. Les pôles ont le mérite de rassembler plusieurs régions. Selon lui, ce zonage est en adéquation avec les plans d'action des partenaires. «Ils préfèrent intervenir dans deux, voire trois régions. Leurs capacités d'intervention dépassent une seule région», justifie le technicien.

La départementalisation quant à elle serait un drame. Elle gripperait les conventions dans le cadre de la Coopération décentralisée. Ahmat Dia explique : «nos partenaires ont déjà émis le souhait de suspendre toutes les conventions actives comme en celles en attente. Pis, ils veulent exiger la restitution des programmes déjà financés mais non exécutés». Révolté et inquiet, il voit rouge au fil de l'entretien. La tension monte d'un cran. «Je suis prêt

à affronter n'importe quel spécialiste afin de défendre cette position», brandit-il en retroussant son écharpe dont le bout traînait par terre.

«Les pôles territoriaux seraient une alternative intéressante et viable», estime Demba Niang, directeur de l'Agence de développement communautaire (ADC) à Saint Louis. Il est l'auteur d'une thèse sur «Gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage

communal et stratégie de développement local au Sénégal». IL soutient que la viabilité des pôles serait due au fait qu'on partirait des ressources et potentialités du territoire et du terroir pour asseoir un organe qui fédère un espace. Mais le département tel qu'il est conçu par l'Acte III n'est pas viable, déplore le spécialiste en développement local. Pour lui, le département participerait moins à la cohérence territoriale dont on parle.

Ressources financières

A l'en croire, la création de région ou de département n'est pas un acte politique. «Elle doit partir des potentialités et des ressources de cette entité à créer en lui donnant les moyens de sa politique à travers l'existence d'une fiscalité propre», note M.Niang. Toute création de nouvelles entités doit viser le développement de capacités propres à aller mobiliser les ressources pour répondre aux préoccupations de la population.

Ce qui a été une faille de la régionalisation. Demba Niang nous explique que la loi de 1996 a érigé les régions en collectivités sans leur donner les moyens nécessaires. Comment peut-on créer des entités sans leur donner les ressources de leurs ambitions ou de leurs capacités à intervenir, s'interroge notre interlocuteur. Il ajoute que les régions ne peuvent pas vivre que des ressources financières de l'Etat. Ces régions ont été presque doublées après l'Alternance de 2000. Les moyens n'ont pas suivi, déplore Demba Niang .

«Aujourd'hui les pouvoirs publics sont en train de commettre les mêmes erreurs que leurs devanciers en décrétant la mise en place des départements», regrette t-il. Et d'ajouter que si les départements devaient fonctionner comme les régions, nous irions vers un échec. Cela est sa conviction. «J'assume ce que je dis», réplique-t-il d'une voix grave avant de continuer «je reprendrai mes propos partout où on m'interpellerait».

Il demande aux autorités de revoir les **questions de décentralisation au Sénégal**. «*Quand une collectivité locale n'est pas en mesure de connaître sa situation financière, il y a problème*», se plaint –il . A son avis, le problème de fond c'est comment aider les collectivités locales à assurer le financement du développement des territoires dont elles sont en charge. S'il est facile de créer une collectivité locale, le plus difficile est de lui donner une viabilité.

FISCALITE LOCALE

Pour plus de ressources aux collectivités

La décentralisation n'aboutirait à rien si l'on ne dotait pas les collectivités locales de financements à la hauteur de leurs ambitions.

Vendredi 11 avril 2014, un vent marin froid souffle sur l'île de Saint Louis. Perçant les nuages, le soleil darde ses rayons. Pour un Sahélien étranger dans l'ancienne capitale de l'Afrique occidentale française (AOF), ce mélange de fraîcheur et de chaleur donne une sensation bizarre. Des fidèles reviennent de la mosquée. Hommes et femmes, de blanc vêtus et chapelet en main, rejoignent leur domicile ou leur lieu de travail.

Le directeur de l'agence communautaire de développement à Saint Louis, Demba Niang vient de regagner son bureau. A la question de savoir si la départementalisation permettra-t-elle de combler les insuffisances de la régionalisation ? Il répond : «Une collectivité locale doit savoir sa situation financière. Elle doit maîtriser son assiette fiscale. Elle doit connaître au mois le mois ses dépenses et ses recettes». Les propos mesurés et synthétisés, il ajoute que le problème est plus financier que politique.

«Nous irions sans doute vers un échec si l'on reproduisait le même mécanisme de financement», avertit notre interlocuteur. «Comment aider les collectivités locales à assurer le financement du développement des territoires dont elles ont la charge ?», c'est cela le problème de fond insiste-t-il.

Il cite l'exemple des pays comme le Mali ou la Guinée qui ont créé des agences autonomes pour le financement des collectivités. Le Sénégal devrait, à son avis, aller dans ce sens.

Abondant dans le même sens, l'adjointe au maire de Dagana, Aminata Diop Gueye, regrette l'absence de soutien conséquent : «que l'Etat accepte de mettre à notre disposition les moyens financiers dont nous avons besoin», recommande-t-elle. Alarmiste, elle ajoute que les populations ne payent pas les taxes. Car, elle témoigne que dans leur entendement, c'est l'Etat qui finance toutes les activités de développement. «Comment allons-nous financer le développement de la commune, s'interroge-t-elle, si nous savons ce que donne l'Etat est insuffisant».

« La commune de Saint Louis, n'aurait rien à envier à celle de Dakar aujourd'hui, si elle avait été financée par l'Etat», estime Ousseynou Seck, adjoint au maire chargé des finances.

Les fonds qu'allouent les pouvoirs publics aux collectivités sont, à l'en croire, en deçà de leurs ambitions. C'est pourquoi il suggère avec insistance à l'Etat de doter les communes de ressources financières afin de leur permettre de relever le défi de l'émergence.

Priorisation des dépenses

«L'émergence, une chimère avec l'unicité des caisses, mécanisme par lequel on centralise toutes recettes qui arrivent au niveau de la perception», rétorque Demba Niang. En cas de tension de trésorerie, on procédera à la priorisation des dépenses. Avec ce mécanisme, fait-il savoir, seul le comptable public a accès aux informations. D'où la nécessité de doter les collectivités de moyens de financement autonomes, durables et créateurs d'emplois et de revenus.

Si certains estiment que «l'Etat doit transférer les ressources financières aux collectivités locales» ; d'autres pensent que «les collectivités ne peuvent pas vivre que des ressources financières de l'Etat».

«Les régions n'ont pas assumé les compétences que l'Etat leur avait transmises», regrette Ahmat Dia, secrétaire

général du Conseil régional. Saint Louis a un budget d'environ de 2 milliards avec un appui de 400 millions de l'Etat. M.Dia explique que «la coopération décentralisée est une alternative à la défaillance financière de l'Etat». L'Etat a transféré des compétences aux collectivités. Cela leur confère une autonomie d'action en conformité avec ses politiques générales. Selon ce professeur d'anglais devenu développementiste, il faut pour cela un personnel qualifié, compétent et bien formé pour résoudre l'équation du financement de la décentralisation.

Sans remettre en cause l'apport de la coopération, Demba Niang opte pour une solution pérenne. Il propose alors d'organiser le territoire en zones de terroir. Ainsi, en fonction des potentialités de chaque zone, il serait possible d'amorcer un développement durable et harmonieux.

COOPERATION DECENTRALISEE

Un partenariat «gagnant-gagnant»

Si la coopération décentralisée n'avait existé pas, le visage de Saint Louis aurait changé, diront certains. Et pourtant, sans elle des milliers de familles vivront en dessous du seuil de pauvreté.



AHMAT DIA

Vous êtes nombreux à vous demander ce que la région de Saint de Saint peut bien apporter à ses partenaires au développement dans le cadre de la coopération décentralisée. Aussi paradoxal que cela puisse paraître «s'ils n'avaient pas d'intérêts, ils auraient lâché depuis longtemps», affirme Ahmat Dia, secrétaire général du Conseil régional à Saint Louis.

Dans la salle de réunion de son institution, Ahmat Dia nous accueille et répond à nos questions comme s'il nous attendait. Critique et libre d'esprit, il nous raconte ce

qu'il sait de la coopération décentralisée. Selon les lois françaises, explique M. Dia, pour qu'une collectivité appuie une action à l'internationale, elle doit prouver l'intérêt à agir. Il ajoute : «donc ils arrivent à justifier l'intérêt local de toutes les actions qu'ils soutiennent chez nous». S'ils n'arrivent pas à le faire, continue-t-il en souriant et en haussant l'épaule, «le citoyen lambda ou un élu ou le sous-préfet peut attaquer la décision en justice».

Pour mieux illustrer «le partenariat gagnant-gagnant» entre le Sud et le Nord, le secrétaire général raconte le récit d'une mission à Lille en 2003. A la fin du panel, la vice-présidente chargée de la coopération décentralisée demanda à la délégation : «qu'est-ce que vous apportez en retour ? Sans détour, le secrétaire général à l'époque chef de division de l'éducation, de la culture et de la jeunesse, aurait répondu de la manière la plus simple ce que le Nord peut bénéficier en termes de coopération décentralisée.

«Ces rencontres vous aident à décroiser vos directions», a-t-il lancé, après quelques minutes de réflexion. Les panelistes venus des différentes directions voulaient en savoir plus sur le rôle et l'action des différentes Directions comme la Direction des partenariats internationaux (DPI), la Direction de la formation professionnelle

(DFP) et la Direction de la formation initiale (DFP).

Un autre avantage toujours selon lui, c'est la lutte contre le chômage des jeunes. Dans ce cadre, il cite l'exemple de la région du Rhône qui est la première française en matière de coopération (25). Sans se rappeler du chiffre exact, il fait savoir «si elle arrêta sa coopération, 40 000 personnes iront en chômage». La coopération permet alors à un certain nombre d'acteurs de vivre, conclut-il.

Culture sénégalaise

Talla Tall, chargé de la décentralisation et de la coopération décentralisée à la mairie, nous reçoit dans son bureau au premier étage. Il est à son premier poste au Sénégal, après quatorze ans passés en France. «Tu gagnes, je gagne», c'est en ces termes qu'il répond quant à l'intérêt de la coopération décentralisée pour les partenaires au développement. De même, la culture sénégalaise comme la danse qu'ils apprennent très bien, est un meilleur moyen pour eux de se détresser, explique-t-il. Ce qui semble être d'une richesse inestimable dans ces pays déshumanisants.

A en croire M. Tall, l'Afrique constitue aujourd'hui un marché à conquérir. «Ces pays développés tout comme ceux

«Le chargé de mission du Nord Pas de Calais, notre interface, a participé à l'élaboration de plusieurs plans et programmes de développement. Ces expériences lui auraient permis d'obtenir un poste à l'Union européenne. Il est à actuellement à Bruxelles», se félicite-t-il. Il ajoute que ceux qui travaillent dans le cadre de la coopération deviennent des experts, au bout de certaines années. Ils ont la chance d'intégrer le système des Nations unies ou l'Union européenne, se réjouit notre interlocuteur comme pour dire qu'il est fier de participer à leur formation.

émergents investissent chez nous non pas pour nous aider, mais parce qu'ils ont des intérêts à défendre», ironise-t-il avant d'ajouter qu'ils «viennent prendre nos matières premières, les transformer et nous les revendre cher ou les vendent moins cher chez eux». Il souligne que les Occidentaux sont propriétaires de tous les hôtels qui poussent au bord des plages.

Et conclut sur un constat alarmant. La coopération décentralisée contribue au développement de nos communes et de nos villes. Toutefois, à cause de certains phénomènes comme l'accaparement des terres, elle transforme nos concitoyens en ouvriers. Une aliénation économique.

COMMUNE DE SAINT-LOUIS

Une longue tradition de décentralisation

C'est l'ultime étape d'une politique de décentralisation qui remonte à la création de la commune de Saint Louis en 1872.

Le Sénégal est l'un des tout premiers pays africains à expérimenter la décentralisation. En 1872, en pleine période coloniale, Saint Louis est devenue la première commune de l'Afrique occidentale française (AOF). Elle forme avec Gorée, Rufisque et Dakar les « quatre communes » de plein exercice dont les habitants jouissaient de tous les droits conférés par la citoyenneté française. Plus tard, en 1904, les communes mixtes vont être créées.

Aux lendemains de son accession à l'indépendance, le Sénégal comptait 34 communes toutes de plein exercice. En 1972, une deuxième catégorie de collectivités locales est créée : la communauté rurale. Le pays est alors divisé le pays en sept (7) régions qui, à leur tour, sont subdivisées en départements, ceux-ci en arrondissements et ces derniers en communautés rurales. Ces réformes constituent l'acte I de la décentralisation. Au début des années 1990 la réforme est approfondie. Toutes les communes sont désormais administrées par un maire élu et non plus par un fonctionnaire nommé par les pouvoirs publics. En outre, la gestion des communautés rurales est transférée du sous-préfet au président du Conseil rural qui devient, à l'instar du maire, ordonnateur du budget communautaire. En 1996, l'érection de la région en collectivité locale consacre l'acte II de la décentralisation. Elle s'accompagne d'un

transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales dans neuf domaines.

En plus d'une longue tradition de la décentralisation, le Sénégal dispose, selon le professeur Ismaïla Madior Fall, d'un des dispositifs juridiques et institutionnels les plus sophistiqués en Afrique. Néanmoins, dans les faits, précise le professeur Fall, le Sénégal apparaît comme un pays « hyper centralisé ». La répartition de la population sur le territoire est très disparate. L'essentiel de la population est installée le long de la façade maritime tandis que l'intérieur du pays se caractérise par de très faibles densités. En outre, alors que Dakar représente moins de 1% du territoire, elle concentre plus de 70% des infrastructures socio-éducatives, l'essentiel des activités économiques et des services sociaux de base. De même, plus de 60% des ressources humaines de l'administration sont à Dakar. Or, fait remarquer le professeur Fall, la décentralisation doit s'accompagner d'un « certain dynamisme économique, de services sociaux de base équitablement répartis et d'une allocation équitables des ressources ». Des objectifs que l'Acte III de la décentralisation va s'efforcer d'atteindre. Il entraînera trois principales réformes : la communalisation intégrale, la collectivisation des départements et la création de pôles territoriaux. En clair, les communautés rurales vont être supprimées, la région ne sera plus une collectivité locale et les territoires vont être réunis en fonction de leurs potentialités.

BUDGET PARTICIPATIF DE DAGANA**«Les citoyens s'intéressent peu à la chose commune»**

Les populations se battent pour contrôler les actions des gouvernants. Un contrôle citoyen très fort est gage de bonne gouvernance. Sans cela, la démocratie est vouée à l'échec. A Dagana, on semble laisser les élus agir selon leurs volontés.



«Les portes de la commune sont ouvertes à tous. Chacun peut savoir comment nous la gérons. Les conseils municipaux sont publics. Cela pour l'accomplissement du budget participatif». Ces propos sont de **Mme Aminata Diop Niang**, adjointe au Maire de la commune de Dagana.

En cette matinée, la grande cour de la Mairie est presque déserte. Au milieu de la cour, flotte le drapeau national fixé à une barre de fer. Un grand bâtiment avec un seul étage et récemment rénové, se situe en face de la porte d'entrée. Son bureau

est à l'étage. La salle de délibération est délabrée. Tout est calme. Excepté son bureau, tous les autres sont fermés à clé.

Tout en reconnaissant les insuffisances financières de sa commune, elle déplore l'inaction des populations. «Les citoyens s'intéressent peu à la gestion de la chose commune», s'indigne-t-elle. Elle souligne que le droit des citoyens est de savoir comment la commune est gérée. Mais, faut-il qu'ils s'y impliquent.

Sengane Fall, enseignant d'histoire et géographie de 33 ans, est le président du conseil communal de la jeunesse de Dagana. «Le conseil participe à toutes les rencontres qu'organisent et les élus et les autorités administratives. Dans le but de nous permettre de participer à la prise de décision, nous sommes écoutés concernant des activités de jeunesse. Nous sommes également associés au Conseil municipal en amont et en aval», confirme le jeune libéral. Le conseil est une association apolitique regroupant des jeunes venant de divers bords politiques, précise-t-il.

Si le budget participatif vise une plus grande participation des populations. Faut-il les impliquer comme pour faire plaisir aux autorités ou aux partenaires ?

Sengane Fall répond qu'une chose est de les impliquer. Une autre, ajoute-t-il, est de tenir compte de leurs points de vue. Ceci, semble-t-il, est relativement pris en compte. «Nous sommes bien écoutés quant aux questions intéressant la vie de la commune et de la jeunesse. Il ne suffit pas de nous écouter. La jeunesse doit être davantage responsabilisée», recommande-t-il. Il fait

Autorités locales

L'adjointe au maire fait savoir que la responsabilisation est un acte citoyen. Selon elle, c'est aux citoyens de demander des comptes aux élus. Comment outiller la jeunesse si «les populations s'acquittent peu des taxes, indispensables au développement local», s'interroge-t-elle. Pour beaucoup d'entre eux, la commune fonctionne avec les moyens de l'Etat. S'ils pouvaient comprendre que c'est les taxes qui font vivre la commune !, s'exclame l'adjointe au maire.

«Il est difficile d'introduire un projet au niveau du quartier sans l'implication du chef de quartier», explique Birame Diouf, chef de quartier secteur I. Toute chose qui

ici allusion à l'organisation de la Semaine de la jeunesse pour laquelle la jeunesse doit être associée à son organisation. Car, selon lui, la jeunesse de Dagana est en pleine mutation. Elle multiplie les actions d'éducation à la citoyenneté. D'où la nécessité, dit-il avec insistance, de les outiller et de les responsabiliser.

expliquerait le rôle des autorités locales dans le processus de décentralisation. Par ailleurs, il estime que les chefs de quartiers ne sont pas responsabilisés comme il se doit. «Le chef de quartier doit être responsable des actes d'état civil au niveau de son quartier», défend-il.

Néanmoins, il joue son rôle traditionnel de la justice. «En cas de conflit, nous privilégions le règlement à l'amiable», souligne le doyen. Il justifie que le but est de préserver la cohésion sociale. La justice, explique le vieux Diouf est le dernier recours concernant les règlements de conflits.

SENGANE FALL

Le rassembleur

Il s'est toujours battu pour une émergence intellectuelle de la jeunesse de Dagana. Sengane Fall est aujourd'hui président du Conseil communal de la jeunesse Dagana où il continue à mener des actions de citoyenneté comme les campagnes de lutte contre le Sida, les IST, le paludisme...



C'est dans la petite cour de sa maison que Sengane Fall, président du Conseil communal de la jeunesse de Dagana, nous reçoit. Une calvitie naissante, souriant, le jeune professeur d'histoire et de géographie est, au-delà de son dynamisme et son idéologie libérale, un rassembleur. Son combat, c'est le développement de Dagana et l'épanouissement de sa jeunesse.

«Nous devons participer à créer un cadre sain, d'attente et d'épanouissement entre les citoyens», tel paraît la motivation de ce natif de Dagana. Les mêmes raisons, estime-t-il, doivent expliquer l'engagement politique de tout citoyen. Le «petit

philosophe» comme il se définit lui-même, conçoit la politique «comme une forme d'organisation de la cité. Donc l'organisation de la cité doit intéresser et interpeller tout citoyen». Cette conviction l'anime, le guide dans tout ce qu'il fait. «Sans conviction, l'homme n'est pas», ironise Sengane.

Elève de l'école élémentaire Algor Dioum, il intègre par la suite l'école Amadou Ba Sall de Dagana où il reprend le CM2. Oubliant la douleur de l'échec, le futur enseignant entre à l'école Alpha Mayoro Wellé où il décroche son brevet puis son Baccalauréat en 2003. Le nouveau bachelier s'inscrit à la faculté des lettres à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar pour des études d'histoire. La licence en poche, il est reçu au concours d'entrée à l'Ecole Normale où il sort avec son diplôme d'enseignant. Un peu élancé et chétif, il a la démarche rapide. Il est courtois, taquin et grand amateur de thé.

Social et sociable, il l'est. Des élèves viennent lui présenter des exercices pour explication. Vite fait. Il les invite même à prendre du thé. S'il aime le débat et la discussion, surtout politique, l'homme est pourtant modeste et un peu timide. Mais derrière cette timidité, se cache un homme rigoureux et méthodique. Sur le site Dagana.info, on peut lire son programme détaillé et les actions qu'il a eues à poser

pendant son mandat. Il termine par cette

phrase simple «vos critiques et suggestions nous permettent d'avancer».

Ambitions politiques

En 2008, le jeune professeur commence alors sa première carrière professionnelle. S'il avoue avoir eu un grand penchant pour le journalisme qu'il appelle «le plus beau métier au monde», Sengane considère qu'il était prédestiné à l'enseignement. Orphelin, l'enseignement était selon lui le chemin le plus court. Il fait alors ses premiers pas au CM Thillé Boubacar au Fouta. Il est ensuite affecté à Tiangaye où il sert depuis. Faisant la navette entre ce village et Dagana, Sengane aspire aujourd'hui à changer d'activité.

«Je ne suis pas esclave de mes ambitions», dit-il. Le souhait de Sengane est d'émerger

en politique. Mais cette émergence, explique Fall, doit se faire conformément à l'éthique. L'éthique, la morale, des valeurs très chères à sa défunte grand-mère. Le jeune leader a des ambitions politiques réelles, certes. Mais il précise : «celles-ci doivent obéir à certains principes d'éthique tels la droiture, la sincérité, le respect de la parole donnée...»

C'est pourquoi Sengane conçoit qu'il reconnait et encourage le mérite. Sengane déteste les compétitions déloyales pour briguer un poste. «Je n'hésite pas à me désister en constatant que le profil de tel ou tel est mieux indiqué», ajoute-t-il.

«Nous saluons la suppression des régions»

«Le département est notre environnement immédiat. Il est aussi une entité très restreinte. Ce qui facilite la mise en application des besoins de nos populations», se félicite Sengane Fall. Rencontré dans la petite cour de sa maison où il prend du thé avec un ami, il s'en est pris au Conseil régional «il n'est d'aucune utilité pour le département». Par conte au niveau du département, estime-il, «nous avons des affinités et des valeurs socio-économiques et culturelles en commun».

Sengane informe que l'Etat alloue moins de fonds aux collectivités locales. Ce dernier, à l'en croire, est incapable de tout faire. Il ajoute que le développement d'une commune dépend de la compétence et de la personnalité des personnes qui sont élus.

«Les élus ne doivent manquer ni d'idées ni d'initiatives», soutient le jeune enseignant.

La coopération décentralisée est une alternative à exploiter afin de réaliser des projets de développement, estime-il. Il indique que les partenaires ont exigé des 11 collectivités locales du département de former une seule entité. C'est pourquoi ils ont créé à Dagana le groupement d'intérêt communautaire. Car en France, le département est une collectivité locale, justifie-t-il. "Ils nous ont alors demandé de mettre en place une entité représentative du département dans sa généralité". Avec son potentiel agro-hydraulique, le département pourrait se développer facilement, conclut notre interlocuteur.

Bokhol**Les produits agro-pastoraux manquent de débouchés**

A Bokhol, l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités. Mais les produits agricoles et pastoraux peinent à être écoulés.



En ce début d'après-midi, les rues latéritiques de la communauté rurale de Bokhol sont presque désertes. Il faut dire qu'il y règne une accablante chaleur qui dissuade les habitants de sortir de leur maison. En outre, on est jeudi. La tradition locale déconseille de s'adonner aux travaux champêtres. Affalée sur une natte étendue dans la cour de sa maison, «Mère Khoudia», comme on l'appelle affectueusement, profite de cette journée de repos. Elle est membre du Groupement d'intérêt économique (GIE) des femmes de Bokhol. Ce groupement de femmes dispose d'un aménagement de dix-huit hectares que lui a attribué le conseil régional au début des années 2000. Néanmoins, seuls onze des dix-huit hectares sont mis en valeur. Sept hectares de terres fertiles sont ainsi mis au repos faute de moyens pour les exploiter. Même si Bokhol est bordé par le fleuve Sénégal et le lac de Guiers, deux grandes réserves d'eau douce, les frais de drainage

de l'eau destinée à l'irrigation s'élèvent à 90 000 francs CFA par hectare. Une somme que «Mère Khoudia» juge bien au-dessus de ses «maigres moyens». Il faut ajouter que les membres du GIE doivent se cotiser pour louer des engins à usage agricole ou louer les services d'un manoeuvre à rémunérer quotidiennement à hauteur de 2000 francs CFA. Ces dépenses sont d'autant plus lourdes que les femmes éprouvent des difficultés pour trouver un financement à leurs projets.

Aidé de son jeune fils, «Mère Khoudia» consacre une bonne partie de son temps et de son énergie à son lopin de terre. Elle y cultive alternativement du riz, de la tomate, de l'oignon et quelques légumes. C'est avec les modestes recettes tirées de la vente des récoltes qu'elle entretient sa famille. Malgré les sacrifices consentis, elle ne parvient à écouler qu'une partie de sa production et ce à un prix fort peu

encourageant. Faute d'acquéreurs et de moyens de conservation, l'autre partie pourrit entre ses mains. «J'ai l'impression que notre sort n'intéresse personne», regrette-t-elle.

Après l'agriculture, l'élevage est l'activité majeure pratiquée dans cette communauté rurale où cohabitent Wolof (53%), Peuls (46%) et Maures (1%). Le cheptel de la Communauté rurale composé, selon un rapport de la Direction de l'hydraulique rurale de décembre 2011, de 10 000 bovins, 5 500 ovins, 7 000 caprins, 850 équins et 2 000 asins.

Enturbanné et emmitoufflé dans une tenue traditionnelle qui met en valeur son physique de sahélien, Diao Ba est éleveur.

C'est lui qui gère l'important cheptel de sa famille. Une tâche qui se révèle de plus en plus ardue. Si le problème de l'abreuvement des bêtes ne se pose pas durant la période hivernale, en saison sèche, la ressource reste insuffisante. En outre, avec l'extension des terres agricoles, les pâturages s'amoindrissent. Quand les bêtes s'aventurent sur les terres agricoles, elles sont déportées à la fourrière et leur propriétaire est tenu de s'acquitter d'une amende. Il s'y ajoute qu'une partie du lait trait des vaches est versée faute de clients et de moyens de conservation. «Nous sommes obligés d'extraire le beurre du lait et de verser tout le reste», se désole Diao Ba.

Méconnaissance de l'Acte III de la décentralisation

Dans cette communauté rurale qui s'étend sur 638 km² et abrite près de 23 000 habitants, l'Acte III de la décentralisation devrait à terme entraîner d'importants changements. Pourtant, rares sont les personnes qui en connaissent les enjeux. «Je n'en ai jamais entendu parler», avoue Diao Ba. Une méconnaissance qui résulte, selon le président de la communauté rurale, d'un problème de communication. «Il faudrait qu'on explique clairement aux populations quels changements l'Acte III pourrait entraîner dans leur quotidien», suggère-t-il. Il se dit opposé à l'une des principales innovations : la communalisation intégrale. Selon le président de la Communauté rurale, cet aspect de la réforme est dénué de sens. Il assure que l'adjectif «rural» ne représente aucunement une source de complexe pour les habitants des communautés

rurales. «Nous sommes fiers d'être des ruraux», assure-t-il. Il se demande pourquoi il faudrait changer l'appellation «communauté rurale» par «commune», alors qu'aucun changement en profondeur n'accompagne cette réforme. Selon lui, les caractéristiques de la commune ne s'appliquent pas à la communauté rurale. Celle-ci est beaucoup plus vaste et a la capacité d'attribuer des terres à usage agricole. Tandis que la commune ne peut attribuer que des terres pour l'habitation. Le président de la Communauté rurale de Bokhol craint qu'en voulant transformer les communautés rurales, l'Etat ne veuille confisquer les prérogatives d'attribution des terres agricoles aux zones rurales. Une situation qu'il juge d'autant plus incongrue que l'agriculture et l'élevage, qui sont les principales activités du monde rural, nécessitent l'usage de la terre. «Nous

Une réforme, des questions

n'accepterons pas d'être dépouillés de nos terres», avertit-il. En revanche, il se dit favorable à la création des pôles territoriaux. Cet aspect de la réforme vise à permettre aux différents territoires de se développer à partir de leurs propres richesses et potentialités. En d'autres termes, les

produits agricoles de «Mère Khoudia» et le lait produit par les vaches de Diao Ba seront davantage mis en valeur et proposés à la vente à des territoires plus pauvres en richesses agricoles et pastorales.

Les mille et un maux qui accablent Guet Ndar...

Le mythique et peuplé quartier de Guet-Ndar de Saint-Louis est confronté à des problèmes qui rendent le quotidien de ses habitants particulièrement pénible.



Ndèye Awa Faye est une «Guet-Ndarienne» pure souche. Ses parents lui ont raconté, qu'au temps où elle était enfant, les habitations étaient tellement éloignées de la plage qu'il fallait emprunter une charrette pour s'y rendre. Avec le temps, la mer s'est progressivement et inexorablement approchée du rivage. Plusieurs habitations situées le long du littoral ont été englouties par les eaux ou sérieusement endommagées. Ndèye Awa Faye habitait avec sa famille dans l'une de ces constructions en dur détruites par les vagues. Avec l'aide des voisins, elle a reconstruit un abri de fortune sur les ruines de son ancienne maison. Même si sa nouvelle demeure est loin d'être un modèle de confort, elle espère, sans trop y croire, qu'elle sera épargnée par la furie des vagues car elle ne souhaite pas aller

vivre ailleurs. «J'ai hérité cette maison de mes parents et j'espère la léguer à mes enfants». En outre, vivre à proximité de la mer constitue un avantage pour cette femme mareyeuse qui doit prendre en charge sa famille. Certes, ses revenus sont très modestes, mais elle parvient tant bien que mal à entretenir ses enfants. La situation de Ndèye Awa Faye n'est pas un cas isolé à Guet-Ndar où l'érosion côtière a atteint des proportions inquiétantes. Située dans la Langue de Barbarie, ce quartier cerné par les eaux, présente l'une des densités de population les plus importantes au Sénégal.

Quelques bâtiments se détachent des habitations où dominent taudis et baraques. Ces habitations se distinguent par leur exigüité et leur disposition qui marquent un certain dédain pour les règles

élémentaires d'urbanisme. Les ruelles où fourmillent mille activités sont encombrées et animées. Des ordures et des déchets plastiques jonchent ces ruelles où sont déversées les eaux ménagères. «Dans ce

quartier, chacun fait ce qui lui plaît. C'est le règne de l'anarchie», regrette le chef de quartier. Ce septuagénaire avoue regretter l'époque coloniale, car, selon lui, «le Blanc savait imposer l'ordre».

L'anarchie

Outre le défi de l'érosion côtière, Guet-Ndar est confronté à de sérieux problèmes d'assainissement. Malgré tout, les «Guet-Ndariens» restent attachés à leur quartier. «Je ne pourrais jamais vivre ailleurs». Les maisons de recasement à Bango, pour permettre à ceux dont les maisons ont été emportées par les eaux, sont inhabitées. Ndiogou Diagne qui est allé visiter le site relève un problème d'espace. Il explique que les familles «Guet-Ndariennes» ne se séparent jamais et qu'il est possible de retrouver deux à trois générations dans une maison à Guet-Ndar. «Les deux chambres qui composent les maisons de recasement pourront-elles contenir une famille nombreuse ?», se demande-t-il. Mais le principal obstacle à ce déménagement reste l'éloignement de la mer. La pêche étant la principale activité des «Guet-Ndariens», vivre loin de la mer constitue un handicap non négligeable. Pourtant, au fil des ans, la pêche est devenue une source de désenchantement. Les ressources halieutiques s'amenuisent et les chavirements de pirogues deviennent de plus en plus fréquents. Une tragédie s'est déroulée avec la mort de huit pêcheurs quelques jours auparavant, nous apprend-t-on. Leur pirogue a chaviré à l'embouchure du fleuve, une zone réputée dangereuse. Les gilets de sauvetage qu'ils portaient

n'ont pas été d'une grande utilité. C'était des gilets contrefaits qui ne remplissaient pas toutes les conditions de sécurité. Mais il faisait sombre et l'eau, extrêmement froide, était paralysante.

Alertés par téléphone par le capitaine de la pirogue, les secours partis de la plage de Guet-Ndar sont arrivés trop tard. Parmi les victimes, il y avait trois frères. Leur mère subit cette tragédie avec stoïcisme et dignité. «Je ne peux que me plier à la volonté de Dieu. Il m'a donné des fils admirables qui m'ont toujours comblée malgré leurs maigres moyens. Aujourd'hui, je ne peux que prier pour le repos de leur âme et être forte pour mes autres enfants». Aujourd'hui, le reste de la fratrie Ndiaye, constituée de quatre membres (deux frères et deux sœurs), reste plus que jamais soudé. Ils savent qu'ils doivent désormais assumer à eux seuls toutes les charges de la famille et prendre soin des enfants de leurs défunts frères. Malgré cette traumatisante épreuve, ils n'ont pas d'autres alternatives que de prendre les pirogues et de retourner en mer. «Pêcher est ce dont je suis capable». En attendant de gagner assez d'argent pour monter un commerce ou ouvrir un atelier de menuiserie, les deux frères vont continuer à braver cette mer qui a dévoré leurs aînés.

Quand la pêche décline à Guet Ndar

Pendant longtemps, la pêche a été la principale activité pourvoyeuse de richesses à Guet-Ndar. Depuis quelques années, cette activité connaît un recul qui influe sur le mode de vie des habitants de ce quartier populaire de Saint-Louis.



«Une occupation anarchique du quartier, des constructions archaïques, une densité galopante, une pêche déclinante, de fréquents accidents, une forte érosion du littoral ... ». Quand Dame Seck égrène les maux qui affectent Guet-Ndar, il devient intarissable. «Mon quartier croule sous les problèmes», se justifie-t-il. Après avoir passé dix longues années à écumer les mers, à la recherche de poisson, ce jeune homme a rangé filets et harpons pour ouvrir une quincaillerie qui propose des engins et accessoires de pêche. Avec les difficultés que traverse ce secteur, cette reconversion s'est imposée à lui. «Je ne parvenais plus à gagner convenablement ma vie», explique-t-il.

A l'instar de Dame Seck, plusieurs «Guet-Ndariens» constatent et regrettent le déclin

de la pêche. Situé dans la Langue de Barbarie, ce vieux quartier est cerné de part et d'autre par le fleuve Sénégal et l'Océan Atlantique. Cette situation géographique a favorisé l'expansion de la pêche, principale activité locale. Néanmoins, naguère pourvoyeuse de richesses, la pêche ne génère plus que des revenus très limités. «Les eaux sénégalaises sont de plus en plus pauvres en ressources halieutiques et les poissons nobles deviennent une denrée extrêmement rare», avance Cheikh Faye. Cette situation a poussé plusieurs pêcheurs à étendre leur activité aux eaux mauritaniennes. Pour se conformer aux lois de ce pays voisin, ils doivent acheter des licences de pêche. Malgré cela, ils sont soumis à des règlements très stricts. «On nous interdit d'attraper certaines espèces

de poisson. Or, nos filets ne peuvent pas faire la différence entre les espèces. Par conséquent, même quand nous sommes en règle, les gardes côtes mauritaniens peuvent nous arrêter, nous emprisonner et confisquer nos pirogues et tout notre matériel de pêche».

Cheikh Faye regrette le silence des autorités sénégalaises face à ce qu'il considère comme «une injustice flagrante» qui met en péril la principale activité génératrice de revenus des habitants de Guet-Ndar. Cette situation accentue la pauvreté dans ce quartier.

Les ruelles étroites et encombrées de ce quartier grouillent de monde. Au milieu d'adultes absorbés par de vives discussions, les enfants s'adonnent à des jeux bruyants. La plupart d'entre eux ne vont pas à l'école. Certains parents confient qu'ils n'ont pas

les moyens de les y envoyer et d'acheter les fournitures scolaires. «De toutes façons, explique Mor Ndiaye, la plupart de ces enfants sont destinés à devenir pêcheurs. Alors, à quoi bon les envoyer à l'école qui les prédestine au chômage ?». Néanmoins, certains ne partagent pas le pessimisme de Mor Ndiaye. Né dans une famille de pêcheurs, Moustapha Sarr est déterminé à envoyer ses enfants à l'école car «la pêche n'est plus une valeur refuge». Il les a inscrits à l'école élémentaire Cheikh Touré. Sous l'impulsion de son directeur et du président du comité des parents d'élèves, l'école enregistre des résultats très encourageants. Elle a notamment obtenu, il y a quatre ans, d'excellents résultats aux examens de fin du cycle primaire. Cet établissement redonne espoir aux «Guet-Ndariens» dont les enfants peuvent trouver leur salut en dehors de la pêche.

Pikine (Saint-Louis)

Le retour des vieux démons

Construit de façon anarchique, le quartier saint-Louisien de Pikine a bénéficié d'une politique de restructuration au début des années 2000. Si celle-ci a apporté une amélioration des conditions de vie, elle n'a pas permis d'enrayer les maux qui affectent les Pikinois.

En ce début d'après-midi, Pikine est empreint de morosité. Il règne un silence que seuls les vrombissements et les coups de klaxon des véhicules parviennent à troubler. Assis sur des nattes ou sur des tabourets, quelques habitants sont sur le seuil de leurs maisons. Alors que certaines sont préposées aux tâches ménagères, d'autres s'occupent de leurs étals garnis d'épices et de légumes : carottes, persil, oignons, patates, gombo, ail, aubergines, poisson fumé, etc. «Grâce à une table si fournie, certaines ménagères n'ont plus besoin de se rendre au marché», explique Ndèye Faye. En plus, les prix sont raisonnables, précise-t-elle. Tous les jours elle se lève à l'aube pour s'approvisionner

au marché voisin. Avec son petit commerce, cette mère de famille subvient aux besoins de sa famille que son mari ne parvient plus à satisfaire avec ses maigres et aléatoires revenus de pêcheur. Malgré les sacrifices consentis, Ndèye Faye ne tire que de modestes bénéfices de son commerce. Parfois, elle vend à perte. «Nous sommes dans un quartier défavorisé dont les habitants n'ont pas toujours les moyens d'acheter des légumes. Je dois vendre à crédit tout en sachant que certains ne pourront pas me rembourser. Mais je préfère vendre à crédit plutôt que de laisser pourrir ma marchandise», explique-t-elle sans se départir de son humeur joviale.

Règles élémentaires

A l'image de Ndèye Faye, plusieurs habitants de ce quartier avouent qu'ils ne parviennent pas à joindre les deux bouts. Ils sont obligés de se serrer la ceinture. La restructuration de ce quartier au début des années 2000 n'a pas permis de guérir tous les maux qui accablent ses habitants. Néanmoins, reconnaît Mohammed Seck, personne ne peut nier les bienfaits de cette restructuration financée par l'Union européenne. Venus du Walo, de Mpal ou encore de Gandiol, des localités périphériques, les actuels habitants de

Pikine se sont installés dans cette localité dans l'espoir de se rapprocher de la ville. Mais l'occupation du territoire s'est faite au mépris des règles élémentaires d'urbanisme. «Les passages-piétons étaient étroits et les routes inexistantes. Bref, le quartier constituait un bloc compact où il était presque impossible de se mouvoir». Il en résulte un enclavement de certaines maisons et des problèmes d'assainissement qui s'aggravaient avec les fréquentes inondations. «On avait presque honte de dire que nous habitons

à Pikine, tant ce quartier avait une sinistre réputation», avoue Cheikh Niang. Avec l'aide de l'Union européenne, certaines maisons ont été démolies et des routes aménagées. En outre, des caniveaux ont été creusés pour permettre l'évacuation des eaux pluviales vers le grand bassin. Cette restructuration a réanimé ce quartier au bord de l'asphyxie. Mais elle n'a pu résoudre tous les problèmes dont certains, comme l'assainissement, se posent encore. Les eaux usagées sont versées dans la rue. Les bassins de rétention des eaux

sortes. Les inondations recommencent. A cela s'ajoutent une surpopulation et un problème d'espace avec l'exiguïté des maisons dont certains sont inachevées ou en état de délabrement avancé. Cheikh Niang reconnaît que Pikine aurait pu être mieux entretenu. «Par incivisme ou par égoïsme, chacun fait ce qui lui plaît dans ce quartier». Toutefois, estime-t-il, l'Etat n'est pas exempt de reproches. Il accuse les politiciens de tous bords de ne s'intéresser à Pikine qu'à l'approche des joutes électorales.

Lycée Cheikh Omar Foutiyou Tall (ex-Faidherbe)

Un établissement en péril

Naguère lycée d'excellence, Omar Foutiyou Tall, ex-Faidherbe, n'est plus que l'ombre de ce qu'il était. La discipline et le niveau des élèves du premier lycée de l'Afrique noire francophone se sont considérablement dégradés au fil des ans.



Les escaliers qui mènent aux salles de classe et aux bureaux de l'administration du Lycée grouillent de monde. C'est l'heure de la pause et les élèves se pressent pour quitter l'établissement. Ce bâtiment dont l'architecture témoigne du passé colonial de Saint-Louis est le premier lycée d'Afrique noire francophone. Construit en 1885, cette école a accueilli quelques élèves devenus d'illustres personnalités. L'ancien président de la République du Sénégal Abdou Diouf, l'ancien directeur général de l'UNESCO Amadou Mokhtar Mbow, l'ancien premier ministre Moustapha Niassé, l'écrivain et poète Birago Diop sont entre autres des exemples de réussite que le lycée exhibe fièrement.

Le temps a passé et le matériel pédagogique ainsi que la bâtisse qui abrite le lycée se sont détériorés.

En 2010, soit 125 ans après sa création, le lycée Omar Foutiyou Tall a bénéficié d'un projet de rénovation financé par la région Midi Pyrénées. Cette réhabilitation dont le coût (650 millions de F CFA) est l'un des acquis de la coopération décentralisée.

Ce n'est pas seulement l'édifice qui a subi les ravages du temps. Le niveau des élèves s'est beaucoup dégradé au fil des années. De lycée d'excellence, il est passé à lycée moyen. De l'aveu même du proviseur, Sory Diakhaté, il ya «une très grande différence» entre le prestigieux lycée qui faisait la renommée de Saint-Louis et son statut actuel. Cette baisse du niveau des élèves s'explique en partie par la dégradation des conditions d'études. Les effets combinés de l'amenuisement des moyens de l'école et de la croissance des effectifs ont conduit à la suppression du régime d'internat qui participait à la bonne formation des élèves. L'école compte 2189 élèves. L'effectif des classes varie entre 55 et 65 élèves hormis la classe de terminale S1 où ils ne sont que trois.

Des effectifs pléthoriques auxquels se greffe un problème de discipline. En février 2014, un élève a poignardé sa professeure de mathématiques. Celle-ci l'avait renvoyé car il troublait son cours. Après des soins à l'hôpital régional, elle s'en est sortie mais

Une réforme, des questions

le corps professoral a tenu à marquer son indignation par une série d'actions allant de la grève au sit-in. Des actes d'indiscipline que le proviseur regrette d'autant plus

qu'il est convaincu que la discipline est déterminante pour relever le niveau et redorer le blason du lycée.

NDEYE MARIANNE DIOP*Animatrice socioculturelle Centre culturel régional***«L'acte III est en phase avec le Centre»**

Classé patrimoine mondial de l'Unesco, la ville de Saint Louis est, du point de vue culturel, une des vitrines du Sénégal. De l'architecture coloniale au mélange entre tradition et modernité, elle attire des milliers de touristes chaque année.

**Qu'apportera l'acte III au développement de l'activité culturelle ?**

L'acte III répond aux aspirations du conseil culturel en termes de décentralisation de l'action culturelle. Les initiatives culturelles doivent naître des communautés locales. Elles doivent également retourner vers elles. Acteurs de premier plan, les populations doivent être les principaux bénéficiaires des retombées des activités culturelles. Sous ce rapport l'acte III est en phase avec la politique culturelle du centre culturel régional de saint louis.

Mais comment cela se traduira t-il concrètement sur le terrain ?

Le programme national des diversités culturelles prévoit de rassembler les produits et expressions culturelles. Il va faire le tour de toutes les régions afin de choisir les produits et expressions culturelles les plus représentatifs des régions et les montrer au public. Après un inventaire sélectif, il en sera fait un musée.

Comment peut-on mesurer l'impact de la culture sur le développement ?

Nous avons ouvert des structures d'action culturelle. Les gens y travaillent et y mènent des activités culturelles. Ce qui crée des ressources et des échanges culturelles tant au niveau national qu'à celui international. Ces structures sont regroupées en association. Concernant la musique, nous avons l'association des métiers de la musique. Le collectif des artistes plasticiens, pour les arts plastiques. Pour la danse, le Codas, le collectif des comédiens et théâtres sénégalais.

Quelle place occupe la culture dans le développement de Saint Louis ?

A Saint Louis nous avons une très grande diversité culturelle. Nous intervenons

jusque dans le département de Podor. Nous couvrons toute la région. Et il y a un potentiel culturel très développé. Cela se traduit par une floraison de festivals, de rencontres de partage dans les domaines de la littérature, des arts plastiques, des arts vivants etc.

Saint-Louis doit sa popularité et son attrait touristique à sa culture qui dépasse des frontières. Qu'est ce qui fait la particularité de cette culture ?

Saint-Louis est tout d'abord « un creuset culturel » très fort. Frontalière de la Mauritanie, on y trouve un brassage ethnique dense, on y rencontre toutes les ethnies du Sénégal. Le patrimoine culturel de Saint-Louis fait sa particularité. Classée patrimoine culturel de l'Unesco, l'architecture de l'île de Saint-Louis est menacée.

Quelles sont les activités culturelles phares existantes à saint louis ?

Les activités culturelles à Saint Louis sont de trois ordres. Il y a d'abord les manifestations initiées par le centre culturel régional. Il y a en suite les initiatives culturelles privées. Et nous pouvons enfin noter l'agenda culturel national ou international.

Au niveau du centre culturel, il y a des activités culturelles que nous menons et qui sont initiées par le centre culturel. Il s'agit des ateliers d'écriture développés avec le cercle des écrivains et poètes. Les ateliers de peinture que nous développons avec les artistes plasticiens. Nous organisons également des ateliers de conte, de lecture etc. Nous organisons des conférences sur des thèmes d'actualités.

En dehors de cela, il y a les activités cultures ponctuelles inscrites dans l'agenda

culturel national et international. Comme la célébration de journées : journée mondiale du théâtre, la journée mondiale du livre (23 avril) qui est délocalisée parfois et la journée mondiale de la danse.

Au chapitre des initiatives culturelles privées, nous pouvons marquer les associations Saint-Louis jazz, l'association Diagne Nar (festival duo-solo danse), le festival métrissons-nous, le cercle des écrivains et poètes de Saint louis (la fête du livre)...

Du point de vue culturel, le déséquilibre entre l'intérieur et la capitale est très grand. Les infrastructures sont presque inexistantes dans les départements. Ce qui pose un problème en termes même de développement.

Qui finance toutes ces activités ?

Les activités culturelles sont financées par la mairie et le conseil régional. Mais il faut noter que leur part de financement est très minime. La coopération décentralisée joue un grand rôle dans le financement des activités culturelles. Le festival de jazz s'inscrit dans ce cadre. La commune vient d'obtenir un financement 17 milliards pour assainir la ville et réhabiliter les sites touristiques et le patrimoine architectural. Ce qui vendrait davantage la destination Saint Louis.

Quel est le rôle du centre culturel régional de Saint Louis ?

Le centre est une structure déconcentrée du ministère de la Culture. Elle est une structure des collectivités locales. Son objectif est de dynamiser l'action culturelle dans la région de Saint Louis à travers la politique de l'Etat. Nous intervenons dans la

lecture publique, les animations culturelles avec des programmations durant toute l'année. Nous intervenons également dans le cadre de la protection du patrimoine bâti et immatériel de l'Etat. Projet de rénovation

Le lycée manque cruellement de moyens didactiques. Une situation surprenante pour un lycée qui a été rénové et rééquipé quatre ans plus tôt. Arrivé en poste il ya un an, le proviseur qualifie ce projet de rénovation d'«échec» et le nouveau matériel de «pacotille». «On a l'impression que le lycée Cheikh Omar Foutiyou Tall n'a jamais été rénové», avance-t-il.

Le proviseur révèle l'absence de manuels scolaires. Pendant la reconstruction du

lycée, les livres de la bibliothèque ont été confiés à l'école élémentaire Léontine Grassinet où ils ont été dérobés. Il n'y a pas de nouvelles acquisitions.

Malgré des conditions qu'il juge difficile, Sory Diakhaté s'engage à relever le niveau de l'établissement. Pour cela, il invite les parents à s'impliquer davantage dans les études de leurs enfants et aux enseignants à déployer plus de volonté dans la formation. Des cours de renforcement et des incitations à la lecture sont les mesures appliquées pour espérer redorer le blason de ce lycée qui a longtemps constitué l'une des fiertés de l'éducation nationale.

SEDHIOU



Sedhiou**L'acte III, ils ne connaissent pas !**

Comme un peu partout au Sénégal, Sedhiou fait partie des localités qui ont entendu parler de l'Acte III de la décentralisation. Malgré toute une caravane et une pléiade de papiers sur le sujet, il demeure inconnu pour la plupart des habitants de cette ville.

Érigé en région en 2008, Sedhiou fait partie des régions qui n'ont pas eu le temps de bien consommer l'acte 2 de la décentralisation. Ce passage à l'acte 3 implique beaucoup de changements et de mutations qui ne sont pas connus par la plupart des habitants de Sedhiou.

Sur la route poussiéreuse qui mène au grand garage de la ville, un immense arbre se dresse sur notre passage. A proximité de cet arbre, une petite pente mène tout droit vers une grande maison. Assis au milieu de la maison à l'ombre du manguier, Abdoulaye Diallo responsable du Syndicat des enseignants libres du Sénégal de Sedhiou (Sels) est indécis à propos de l'utilité de cette réforme. «Nous avons entendu parler de cet acte mais jusqu'ici on n'a pas fini d'exploiter le contenu de cet acte. A mon humble avis je ne vois pas comment l'érection d'une communauté rurale en commune va changer considérablement la vie de cette communauté rurale. Il y a des villages qui ont été érigés en communautés rurales et cela n'a rien donné» affirme-t-il. Le

vice-président chargé des activités socio-éducatives de l'Asc Watossita Lamine Kondjira lui emboîte le pas. «Je ne vois pas sans l'aide de l'Etat comment ces communes vont se développer. Les ressources de la commune de Sedhiou sont des ressources locales et si on veut faire la même chose avec les nouvelles communes, cela va être extrêmement difficile» précise-t-il. En outre, ils dénoncent le manque de communication qu'il y'a autour de cette réforme.

«La concertation n'a pas été faite. Ce n'était pas une démarche participative. Ils l'ont compris c'est pourquoi ils ont initié cette caravane. Elle est bien passée à Sedhiou mais qui était convié là-bas ? Ce sont les élus et les responsables de structure qui ont été conviés là-bas. Mais la population proprement dite ignore tout du contenu de cette réforme» indique Abdoulaye Diallo. Son point de vue est la parfaite illustration de ce que représente l'acte III. Les populations de Sédhiou ne connaissent pas grand-chose de cette réforme.

Tout sauf un rattachement à Ziguinchor ou Kolda

Pour ne rien arranger certains voient la suppression des régions comme un retour en arrière pour Sedhiou. Une manière

de les remettre sous la tutelle des deux grandes régions de la Casamance à savoir Ziguinchor et Kolda. «C'est décourageant

de savoir qu'on va supprimer les régions. L'acte III de la décentralisation ne devait pas supprimer car on ne veut pas retourner sous la tutelle de Ziguinchor et de Kolda. Ces deux grandes régions bénéficient de la plupart des grands projets. Sedhiou est laissée en rade» peste ce jeune chômeur.

Son avis est partagé par bon nombre de personnes qui voient en la suppression des régions, un recul pour l'ancienne capitale de la Casamance. De nombreux dysfonctionnements sont perceptibles et laissent penser que la transition risque d'être difficile pour Sedhiou.

Ce qu'ils en pensent

Fodé Fall, Préfet de Sédhiou

"Les choses sont en train de changer"



«Je pense que le message délivré par les caravanes de communication a été bien reçu. La plupart des acteurs conviés ont adhéré à cette réforme. Maintenant c'est au fur et à mesure que l'on posera les différents jalons de la réforme qu'on mesurera le degré d'appropriation des uns et des autres. Mais il est clair que la dynamique actuelle enclenchée

nous donne des raisons d'être assez optimistes. Naturellement comme toute réforme, le début peut causer quelques problèmes puisqu'il y a quelques incompréhensions. Mais cela est inhérent à toute réforme. Les campagnes de communication qui sont passées un peu partout dans le pays tendent à favoriser une bonne compréhension de l'acte III de la décentralisation. Malheureusement au début beaucoup de personnes qui en parlaient ne savaient rien du contenu. Les choses sont en train de changer. Il n'a jamais été question de rattacher une région à une autre. L'idée ici est de créer un pôle élargi avec un ensemble de régions qui ont beaucoup de choses en commun. En Casamance il y avait déjà l'entente de la Casamance qui regroupait les trois régions de la région naturelle avant même que l'on parle de l'acte III. Cela montre que les élus ont senti l'idée de fédérer leurs efforts autour d'une entité commune. Les personnes réticentes à cette réforme n'ont tout juste pas compris le contenu».

Ange Faye, Gouverneur de Sédhiou

“Le choix judicieux des hommes”



«Avec l'acte III, les communautés rurales vont devenir des communes. La territorialisation des politiques publiques va se traduire par des moyens financiers considérables. Cette réforme ne peut réussir que par

les hommes qui la dirigent. Par le biais de ces dirigeants, la base doit sentir le développement économique et social. Le choix des hommes doit être judicieux. Ceux qui seront à la tête des collectivités locales doivent savoir qu'ils ont pour mission de servir la population pour le développement. L'échec de l'acte II a été le plus souvent causé par le manque de recouvrement des recettes fiscales locales notamment la taxe rurale pour les communautés rurales et le minimum fiscal 4e catégorie pour les communes. L'auto-développement est impossible sans recettes propres. Avec la communalisation, la commune aura des recettes que la communauté rurale n'avait pas. Il ne faut pas rater cette occasion unique. L'acte III est bien indiqué pour promouvoir le développement économique et social du pays ».

Fatou Bintou Sadio, Présidente Groupement de femmes et conseillère municipale

“Pas une idée du contenu”



«Je n'ai pas une grande connaissance de l'acte III de la décentralisation. Je n'ai pas encore organisé d'ateliers ni de formations qui puissent me permettre d'expliquer cette réforme. Je suis une conseillère municipale mais jusqu'à présent je n'ai pas une grande idée de l'acte III. Malgré les campagnes de communication, cette réforme n'est pas totalement connue à Sédhiou»

Moussa Fadera, Secrétaire Conseil régional Sedhiou

“Je ne suis pas optimiste”



«Au Sénégal, ce ne sont pas les théories qui manquent. On aime beaucoup théoriser sur des choses et ça devient une sorte de mode. Tout le monde parle de ça mais concrètement quelque soient les grandes décisions qu'on va prendre si les moyens ne suivent pas, ça restera toujours en l'état. Pour commencer l'acte III doit démarrer alors que le budget du ministère a baissé de trois milliards. Ce n'est pas encourageant et cela amène à me poser des questions. Si on prend le code des collectivités locales, on voit bien que le contenu n'est pas mauvais mais ce sont les moyens qui ont toujours manqué. On transfère les compétences, on retient les moyens. On se décharge pratiquement sur les collectivités locales et les solutions on les retient. Des communautés rurales vont devenir des communes et cela demande beaucoup plus de moyens. Ils disent qu'on a créé trop de régions (14 au total). Si je prends l'exemple de ma région, on n'a jamais eu un budget de 300 millions alors que dans les régions du Nord ce sont les communautés rurales qui ont ce budget. Quand on parle de communes qui ont des

milliards comme budget alors que pour une région entière on a moins de 300 millions. Cela pose problème. On demande ensuite à ces régions de faire des performances. Si ce n'est pas grâce à la coopération décentralisée, qu'est ce qu'on peut faire ? Même avec l'acte 3 si on n'a pas les moyens, on tournera en rond. La suppression des régions constitue un danger pour la coopération décentralisée. D'ailleurs les régions de France ont réagi à propos d'une lettre du ministère leur annonçant la suppression des régions. Elles sont restées très sceptiques. Les régions amassent beaucoup d'argent grâce à cette coopération décentralisée. L'exemple le plus cité est celui de Saint-Louis qui a une manne financière de près de 6 milliards en 2013. Alors que l'Etat sénégalais ne donne que 6 milliards pour le fonctionnement des 14 régions. Notre région a avec des partenaires allemands un projet d'un coût de 7 milliards. Ce projet porte sur la construction d'une centrale photovoltaïque. Tout est fin prêt, il ne reste plus que l'aval de la Senelec. Notre taux d'électrification n'atteint même pas les 30%. Il y a beaucoup de travail à faire pour espérer voir un jour l'émergence des régions. Les idées peuvent venir de partout mais on ne regarde pas le contenu mais plutôt l'appartenance politique. C'est ce qui nous retarde d'ailleurs. Cette départementalisation annoncée va croître les charges. Il y a aussi le problème des ressources humaines extraordinaires. On est au 21e siècle, il ne faut pas se leurrer. Quelqu'un qui ne sait ni lire ni écrire ne peut pas expliquer le contenu de l'acte III. On devrait même fixer des niveaux académiques. Je ne suis franchement pas optimiste»

Sédhiou

Une population cosmopolite

Créée par la loi 2008-14 du 18 mars 2008 modifiant les articles premier et 2 de la loi n° 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration Territoriale, la nouvelle région de Sédhiou, qui était jusqu'ici un département de Sédhiou, correspond à la Moyenne Casamance. La région de Sédhiou s'étend sur une superficie de 7341km², soit 3,7 % du territoire national.

La population de la région de Sédhiou était estimée à environ 434877 habitants en 2013, soit une densité moyenne régionale de 59 habitants au km². La population se caractérise également par sa composition cosmopolite du fait de la diversité ethnique : Mandingues, Peuls, Balantes, Diolas, Manjacks, Mancagnes, Wolofs et Sérères.

Au plan de l'organisation administrative, le décret 2008-747 du 10 juillet 2008 précise le découpage de la région en trois départements : Bounkiling, Goudomp, Sédhiou. Ces départements sont subdivisés en 09 arrondissements :

- Boghal, Bona, Diaroumé, dans le département de Bounkiling ;
- Diendé, Djibabouya, Djiredji, dans le département de Sédhiou
- Djibanar, Karantaba, Simbandi Brassou, dans le département de Goudomp ;

Et, parmi les localités de la région, dix ont un statut de commune : Bounkiling, Madina Wandifa, Goudomp, Samine, Tanaff, Diattacounda, Diannah Malary, Marsassoum, Sédhiou, Ndiamacouta. Pour les communautés rurales, elles sont au nombre de 33 réparties entre les trois départements.

La région de Sédhiou dispose de plusieurs milliers d'hectares de terres cultivables sans contraintes majeures. A cela s'ajoute une pluviométrie relativement bonne (en moyenne 1000mm/an) et un climat favorable aux activités agro-sylvo-pastorales. Les sols sont caractérisés par une bonne aptitude à l'agriculture pluviale, à l'arboriculture, au maraîchage et à la riziculture. Le réseau hydrographique est assez dense. Il est composé du fleuve Casamance et de son principal affluent, le Soungrougrou.

Le climat est déterminé par la circulation des masses d'air issues des foyers atmosphériques du Sahara et de l'Atlantique Sud. Avec ce type de climat, Sédhiou fait partie des régions les mieux arrosées du pays, avec des précipitations variant entre 700 et 1300 mm.

Sédhiou

L'enclavement, frein au développement

Erigé en région en 2008, la région de Sedhiou est l'une des plus pauvres du Sénégal. Disposant de richesses naturelles considérables, l'enclavement interne comme externe constitue des obstacles au développement de cette localité.

Entre les différentes régions naturelles de la Casamance, c'est le même motif qui revient pour expliquer le sous-développement de ces régions : l'enclavement interne et externe. La région de Sedhiou est l'un des cas les plus cités. Cette région souffre beaucoup de son enclavement. Cela est d'abord interne avant d'être externe. En effet Sedhiou dispose d'un petit nombre de routes goudronnées. Ce qui n'est pas sans conséquences sur l'économie de la région. «Les potentialités agricoles, touristiques et agropastorales de Sedhiou ne demandent qu'à être exploitées. Mais ce qui handicape le plus c'est le problème de l'accès c'est-à-dire l'enclavement interne et externe. Par exemple à partir de Sedhiou il est

difficile de joindre les autres chefs lieux d'arrondissement et de communautés rurales parce qu'il n'y a pas de routes goudronnées. Il n'y a que des pistes et parfois elles sont très défectueuses. Elles sont quasiment impraticables dès les premières pluies. Ce qui pose un réel problème d'exploitation des terres. Les gens savent que s'ils cultivent à outrance ils auront des problèmes pour acheminer leurs récoltes» explique Fodé Fall, préfet de Sedhiou. Cette faible connexion avec les différentes localités montre le réel problème de l'enclavement interne de l'ancienne capitale de la région naturelle de Casamance.

Exploitation des terres

Assis à l'ombre d'un arbre pour se prémunir de la forte canicule qui règne en cette période de l'année, des jeunes font du thé devant le siège de la Raddho. La poussière soulevée par les motos Jakarta et autres rares voitures rend l'atmosphère étouffante et à la limite respirable. Ce qui ne semble pas gêner ce groupe de jeunes plutôt occupés à discuter de la rivalité entre... les deux grands clubs espagnols (Real Madrid et Barça). Ils sont néanmoins conscients de ce problème d'enclavement qui empêche l'expansion économique

de leur région. Toutefois ils pensent que la faute incombe à l'Etat et aux différents maires qui n'ont rien fait pour leur région. «*La première priorité des maires qui se sont succédé à la tête de la ville devaient être la construction de routes goudronnées. Son nom serait marqué dans l'histoire mais ils n'ont rien réalisé. A part la route principale, il n'y a jamais eu de goudron ici (...) le maire qui l'a construite a fait passer la route par sa maison pour ensuite longer le reste de l'avenue où se trouve la plupart des bâtiments administratifs. On y voit son*

intérêt personnel» fulmine Malang Fadéra au milieu de ses compagnons. Même son de cloche chez ses autres camarades pour qui le développement de Sedhiou passe par la construction de routes goudronnées à l'intérieur même de la ville. Cela faciliterait le déplacement des personnes et des biens.

Outre cet enclavement interne, celui externe constitue un autre problème pour cette région. «Pour rallier Ziguinchor qui polarise la Casamance c'est tout un problème. Via Boukiling il y a moins de problèmes mais via Marsassoum il y a un handicap parce qu'il y a le fleuve et on attend toujours la promesse des autorités pour la construction du pont de Marsassoum. Nous sommes donc obligés de faire le tour en passant par le carrefour Diaroumé» poursuit Lamine Kondjira. Par

conséquent cette situation se répercute sur l'économie de la ville. Pour acheminer les fruits et autres produits agricoles c'est un énorme problème pour les transporteurs. La voie la plus courte pour rallier Dakar et les villes du nord demeure la traversée de la Gambie. Mais les difficultés liées à cette traversée au niveau de Farafégné aggravent cet enclavement externe.

Pour remédier à ces problèmes, l'Etat prévoit, dans le programme Pôle de développement de la Casamance, la construction de ponts comme celui de Diaroumé et l'achat de bacs pour assurer le transport des populations et de leurs biens et relier les différentes localités de Sedhiou. Ce qui pourrait relancer du coup l'essor économique de l'ancienne capitale de la Casamance.

Sédhiou

Tout est à construire

Erigé en région 2008, sous le président Abdoulaye Wade, Sédhiou tarde à se développer et croule sous le poids des difficultés. Des infrastructures routières en passant par les édifices publics, beaucoup de choses manquent dans cette région.

Sédhiou est une région qui manque de l'essentiel. Des infrastructures dégradées ou inexistantes, un décor de campagne, une régionalisation toujours en processus, telle est la l'image que renvoie cette localité.

Selon Nfally Badji, directeur de l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (Ard), cela s'explique par le manque de communion et de volonté des fils de la localité. «Ce sont les fils de la région qui ne sont pas unis pour la construire. Ils ont toujours excellé dans la divergence et les querelles politiciennes qui n'ont jamais profité à la région. Au contraire cela a profité aux autres contrées de la région. Ils doivent pas laisser Sédhiou se dégrader de cette manière» indique-t-il.

La région de Sédhiou est caractérisée par un niveau de développement parmi les plus faibles des régions du Sénégal. Au plan du développement humain, plus de 63,8% de la population vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Mais plus généralement, la région de Sédhiou souffre d'un déficit criard en infrastructures socioéconomiques de base. Ainsi, les indicateurs relevés en matière de préscolarisation (10,04%), d'accouchement assisté (35%), d'accès à l'eau potable (37,3%), à l'assainissement en milieu urbain (22,5%), à l'assainissement

en milieu rural (8,1%), figurent parmi les plus faibles du Sénégal. Même les performances relevées dans le domaine de la scolarisation (29,40%) doivent être relativisées par la proportion élevée des abris provisoires (46%) et le faible niveau de dotation des établissements scolaires en paquets de services minimums (latrine, eau potable...).

L'insuffisance de la couverture en infrastructures et personnels sanitaires constitue l'une des contraintes rencontrées par le secteur dans la région. La vétusté des infrastructures et des équipements est souvent liée au manque d'entretien et de maintenance. Le plateau technique est très faible, du fait du manque de spécialités et d'équipements. Le personnel de santé est particulièrement insuffisant. Généralement, l'accès aux structures de santé bute, non seulement, sur les structures de santé, mais aussi sur l'enclavement de certaines zones. La pauvreté des populations aggrave le déficit d'accès aux services de santé.

Dans le domaine des sports, il persiste des difficultés majeures liées à : l'inexistence de stades ou même d'aires de jeu viabilisées, l'insuffisance de plateaux multifonctionnels ainsi que de salles pour la pratique des arts martiaux et de la gymnastique, le déficit de

Une réforme, des questions

cadres techniques et administratifs au sein des structures associatives.

Pour sortir de cette mauvaise passe, Mamadou Saliou Diallo du Forum Civil pense que «la région de Sédhiou a besoin d'un programme de rattrapage, nécessitant des investissements publics soutenus sur plusieurs années. Ces investissements

devront viser principalement la création d'un environnement infrastructurel (transport, énergie, santé, éducation et formation) qui relève l'attractivité de la région et attire des investissements privés capables». Avec l'Acte III de la décentralisation, Sedhiou espère amorcer un nouveau virage qui le conduira vers l'émergence.

Sédhiou

Un potentiel sous-exploité

Considérée comme la région la plus riche en richesses naturelles du Sénégal, Sédhiou est paradoxalement la région la plus pauvre du Sénégal.

Partageant des frontières communes avec deux pays limitrophes, à savoir la République de Gambie au Nord et la République de Guinée Bissau au Sud, Sédhiou a la particularité d'être un carrefour aux multiples potentialités. Les sols sont caractérisés par une bonne aptitude à l'agriculture pluviale, à l'arboriculture, au maraîchage et à la riziculture. Le réseau hydrographique est assez dense. Il est composé du fleuve Casamance et de son principal affluent, le Soungrougrou. A cela s'ajoute la disponibilité des nappes souterraines de bonne qualité qui sont, entre autres, de sérieux atouts pour la promotion du développement rural. Le climat est déterminé par la circulation des masses d'air issues des foyers atmosphériques du Sahara et de l'Atlantique Sud. Avec ce type de climat, Sédhiou fait partie des régions les mieux arrosées du pays, avec des précipitations variant entre 700 et 1300 mm.

Selon le rapport provisoire du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) 2013, la région de Sédhiou a une population de 434877 habitants. Principale activité économique, l'agriculture permet aux habitants de cette région d'entretenir leurs familles. La région de Sédhiou dispose de plusieurs milliers d'hectares de terres cultivables sans contraintes majeures. A cela s'ajoute une pluviométrie relativement

bonne (en moyenne 1000mm/an) et un climat favorable aux activités agrosylvo-pastorales. Mais aujourd'hui, elle est gangrenée par plusieurs maux : sous-exploitation, enclavement interne et externe, manque d'usines de production location, etc. «Sédhiou dispose d'importants richesses agricoles et forestières mais elles sont très mal exploitées. La faute à l'enclavement interne et externe mais aussi l'absence d'usines car on ne peut pas amener tout à Dakar» indique Lamine Mandiang, un jeune lycéen rencontré non loin de la Gare routière.

«On cultive la terre pour ne rien gagner à la fin. Si l'Etat avait construit des usines ici, on aurait pu accroître la production agricole et ainsi favoriser l'essor économique de Sédhiou. Mais au lieu de ça, les autorités étatiques préférèrent tout concentrer à Dakar alors que rien que pour acheminer nos fruits là-bas c'est un énorme problème» poursuit-il. Cette frustration est partagée par beaucoup de jeunes Sédhiouois rencontrés dans la ville. Ces derniers disent ne pas comprendre comment leur région pourtant si riche ne parvient pas à se développer.

Assis devant sa maison jouxtant l'une des routes principales de Sédhiou, Abdoulaye Diallo fait partie des jeunes qui croient au développement de leur région. Pour en arriver, il appelle à une répartition égale

Une réforme, des questions

des différents projets entre les différentes régions de la Casamance. Pour ce dernier, la ville de Ziguinchor bénéficie de tous les

projets alors que Sedhiou et Kolda sont laissés en rade.

THIES



HELENE TINE

Ancienne vice-présidente du Conseil Régional de Thiès

"Le tissu industriel est en état de dégradation avancée"

Femme politique, Hélène Tine est une résidente de Thiès. Dans cet entretien, l'ancienne vice-présidente du Conseil régional se désole de «la morosité économique» dans laquelle se trouve «sa» région qui pourtant a de grandes potentialités.



Avec l'entrée de l'acte III de la décentralisation, les régions seront supprimées ? Quelle est votre opinion par rapport à cette décision ?

C'est une grande polémique, la suppression de la région. Il faut dire aussi que cela a été une surprise. Parce que les acteurs de la concertation qui ont mené à l'acte III jusqu'au moment où le texte venait à l'Assemblée, avaient considéré que la région était maintenue. Et à la grande surprise, l'Etat a décidé d'aller vers

la suppression simple des régions. Mais moi, je pense que fondamentalement ce n'est pas une mauvaise chose. Ce que je regrette, c'est que l'on n'ait pas fait l'évaluation de l'existence de cette institution, pour en tirer toutes les leçons, avant d'aller vers des collectivités nouvelles au niveau départemental, qui vont porter le même mandat que les régions. En attendant qu'on ait les pôles régionaux de développement, je pense que la petite expérience que j'ai vécue au niveau de la région, c'est qu'elle n'avait pas les moyens de son mandat. L'Etat a transféré des compétences, mais les ressources n'ont pas suivi au niveau régional. Si je prends l'exemple de la région de Thiès, le budget annuel tournait autour de 400 millions de francs. Donc, c'était plus ou moins une boîte pour payer des salaires.

Pour toute la région, les trois départements, moins de 500 millions F CFA. Et ce budget a été divisé en trois parties à partir de 2009. On était pratiquement à 1 milliard F CFA, et on est descendu à 400 millions à peu près. Cela a fait que la région n'a jamais pu exercer réellement son mandat, faute de moyens. Ce qui pose le problème de la pertinence de garder cette institution

là. Donc, je pense que c'est une décision tout à fait normale. Parce que si on n'a pas les moyens de faire marcher une institution, sa raison d'être pose problème. Il faut aussi aller vers les pôles régionaux de développement, en mettant ensemble plusieurs départements qui vont aller au-delà de la région telle qu'elle était. Cela permettra peut être, comme le pôle de développement que constitue aujourd'hui celui de la Casamance. C'est une expérience pilote aujourd'hui menée qui met ensemble la région naturelle de Casamance qui regroupe trois régions que sont Sédhiou, Kolda et Ziguinchor. Je pense que cela est beaucoup plus pertinent. Cette option devrait être déroulée le plus rapidement possible pour qu'il n'y ait pas de vide. On a quand même saucissonné notre territoire en 14 régions, c'était déjà trop.

Que devient la coopération décentralisée entre les régions et leurs partenaires au niveau international, surtout avec la France ?

Oui, c'est le point faible, le hic de cette démarche. C'est clair qu'aujourd'hui, en tant que vice-présidente du conseil régional de Thiès, nous avons des relations privilégiées de partenariat avec la région de Midi-Pyrénées qui nous a soutenus dans des projets d'envergure. Que vont devenir ces programmes ? Nous avons eu un comité de pilotage de notre coopération au mois de Janvier 2014, mais il n'y a pas eu d'engagement nouveau. La préoccupation de nos partenaires, c'était de voir comment terminer les projets en cours, pour se retirer. Mais c'est une perte énorme, c'est plusieurs milliards F CFA perdus. Parce que c'est vrai que

le budget de la région est minime, mais on arrive quand même à lever des ressources beaucoup plus importantes à travers la coopération décentralisée. C'est pour cela que je disais que l'Etat devrait tout faire pour aller plus vite, accélérer la cadence pour que les pôles régionaux de développement puissent être mis en place. Il faudra polariser les départements qui auront déjà leurs assemblées d'élus en Juin, et voir comment mettre en place un pôle comme celui que le président vient de lancer en Casamance.

Mais en parcourant Thiès, on se rend compte que certains responsables politiques n'ont pas maîtrisé encore l'acte III de la décentralisation. A Thiès avez-vous sensibilisé les populations ?

Dans nos localités les populations ne connaissent pas du tout les tenants et les aboutissants de l'acte III de la décentralisation. Il y a un travail à faire, et ce travail nous incombe, nous les politiques, et surtout nous les élus qui avons voté ce texte là. Moi en tout cas, dans le cadre de mes possibilités, je tiens à informer les populations, c'est de leur expliquer les enjeux actuels de la décentralisation. La ville n'existe plus. Il n'y a que cinq villes qui existent en tant que tel au Sénégal, c'est Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque et Thiès ; et c'est là où il y a des communes d'arrondissement. Aujourd'hui, avec les communes d'arrondissement comme des communes de plein exercice, la ville quand même perd beaucoup de ses prérogatives. Pourquoi beaucoup de gens pensent que la réforme n'est pas arrivée à point ? C'est parce qu'il fallait partir sur le schéma actuel et poursuivre la réflexion. La réforme est très importante car elle met les collectivités

sur le même pied d'égalité. Alors qu'on a souvent pensé que la collectivité rurale était en dessous, et il y a aussi toute cette option sur la territorialisation des politiques publiques. Le Plan Sénégal émergent (Pse) dont on parle tant ne peut réellement donner des résultats probants que s'il porte le visage de nos territoires. C'est clair ! C'est à travers nos territoires que le Sénégal sera un Sénégal émergent. Sinon, il ne le sera pas.

En tant que députée de Thiès, quel diagnostic faites-vous des maux de la région ?

C'est une région aux potentialités immenses. On est presque premier sur le plan des mises à terre pour la pêche, sur le plan touristique, sur le plan minier même. Nous sommes parmi les premières régions du Sénégal avec toutes les carrières en exploitation. Aujourd'hui, on va avoir deux cimenteries, donc c'est une région qui a un gros potentiel, même sur le plan du maraîchage, avec toute la zone des Niayes. Thiès est le grenier maraîcher du Sénégal. Sur le plan touristique avec la Petite côte, et maintenant on parle de la Grande côte qui devrait être un pôle touristique.

Pourquoi Thiès vit dans cette morosité économique ? Pourquoi les jeunes sont désœuvrés? Aujourd'hui, la majorité des jeunes vont conduire des motos Jakarta ou des charrettes, ou sont marchands ambulants, car le tissu industriel de Thiès est en état de dégradation avancée. Idem pour le chemin de fer, les Industries chimiques du Sénégal (Ics)...ce sont des défis qu'il faut relever, pour replacer Thiès sur le plan économique. Mais je pense que Thiès a été victime aussi des divergences politiques. Depuis 2000, les hommes politiques ont contribué à

déstabiliser cette ville, à faire que cette ville ne décolle pas et ne profite pas de toutes ses potentialités. Cela ne devrait plus jamais arriver. Les hommes politiques ne devraient plus jamais prendre en otage tout un terroir, toute une région, pour des raisons personnelles ou politiciennes. C'est un élément déterminant. Par exemple, l'université de Thiès peine à décoller, pourtant elle a été créée en même temps que l'université de Ziguinchor et celle de Bambey... Celles-ci ont dépassé de loin l'université de Thiès qui jusqu'à l'année dernière avait des problèmes d'infrastructures, parce qu'il y avait des divergences, et on continue à souffrir de ces querelles. C'est une guéguerre inacceptable. C'est clair que Thiès n'a pas bénéficié de toutes les opportunités que cette ville était en droit d'avoir, pour des raisons politiques.

Sur cela, tous les Thiessois sont d'accord. En prenant l'exemple des chantiers de Thiès, le Président de la République sortant, avait déclaré si vous ne me soutenez, je termine vos chantiers. Le maire de Thiès disait qu'il allait terminer les chantiers s'il était réélu à la mairie, alors que c'était des chantiers qui concernaient l'Etat.

Tout cela, c'est le contexte politique pourri qui est en train de miner cette ville. Et j'espère que Thiès sortira de cette spirale.

Thiès a aussi souffert de l'absentéisme de son maire. Un maire qui vient deux fois au conseil municipal sur cinq ans. Nous tous, nous nous sommes battus contre les délégations spéciales. On a dit que ce n'était pas juste. Qu'on élise un maire, et que le pouvoir central se lève et mette la collectivité sous délégation spéciale. Au même moment, devrait-on accepter qu'il

y ait des délégations de signature sur la durée du mandat ? Une délégation de signature, elle peut se faire sur une durée bien déterminée. Que le maire voyage, il s'absente, il a des contraintes, à la limite on peut accepter. Mais une délégation de signature sur cinq ans, franchement il faudrait que le cas de Thiès fasse l'objet d'une étude.

Quelle appréciation portez-vous sur l'accès des femmes à la terre ?

C'est une problématique générale au niveau du Sénégal. Cette possibilité figure dans la Constitution, on a tous crié victoire en pensant que cela allait régler tous les problèmes. Mais sur le terrain, on peut dire que ce n'est pas une réalité. Le combat doit continuer, personnellement cela fait partie des questions centrales. Avec l'acte III, c'est le danger qui guette. Aujourd'hui que l'on va vers la communalisation universelle, que deviennent les productions familiales ? Parce que tant que ces collectivités étaient petites, avec une vocation rurale, on pouvait préserver les petites exploitations. Mais avec les grandes entreprises, que vont-elles devenir ? Les femmes en particulier, ce sont les plus vulnérables et les grandes perdantes dans ce genre de situation. Il ne faut que l'acte III se traduise par une occasion de déposséder les populations rurales de leurs terres. Il faut une grande vigilance. Pourquoi ne pas immatriculer les terres et que cela devienne un levier économique pour les familles ? Le problème c'est que ces terres sont du domaine national. Si les terres étaient immatriculées, ce serait un bien qui appartiendrait à ces familles là. Au delà des

femmes, c'est une problématique globale. Ce sont des indemnisations dérisoires, quand on dépossède les paysans pour les exploiter. Les entreprises payent des miettes, le tiers de la valeur de la récolte annuelle de ces populations. C'est un problème réel.

La gouvernance locale aussi sera mise en œuvre juste après les élections, et c'est le même problème, les gens ne comprennent pas...

Il faudra faire tout un travail d'information. Pour que les gens comprennent les enjeux et les objectifs de cette réforme. Cette réforme ne vaudra que si les populations se l'approprient. Il ne faut pas qu'elles subissent seulement la réforme. Les nouveaux élus devront mener le travail de sensibilisation, et surtout, changer de démarche et de façon de faire. En tout cas, la façon dont fonctionnaient les collectivités locales jusqu'ici pose un gros problème. Le maire est plus puissant que le Président de la République, c'est un monarque au niveau local. IL ne convoque le conseil municipal que pour le vote du budget, après il le déroule comme il veut, après les élections, c'est le seul maître à bord. Il faudrait que l'on voit un peu comment avoir une gestion plus collégiale, et que les populations soient impliquées dans la gestion de leurs collectivités. Nous avons vu avec les conseils de quartier, qu'il y avait un début, mais il faudrait aller beaucoup plus loin. Que toutes les ressources humaines de qualité qui puissent apporter quelque chose au niveau de la collectivité locale aient la possibilité de le faire.

KHADIDIATOU GUEYE

"Badjen gokh", Coordonnatrice du mouvement Changer Thiès ville nouvelle (Thiès ouest), Présidente Comité de santé

«On ne se retrouve pas dans la gestion du maire»

Cette dame porte plusieurs casquettes. En plus d'être la représentante de El Malick Seck à Thiès Ouest, Khadidiatou Gueye est aussi « Badjen Gokh » et en même présidente du comité de santé



Le maire Maimouna Dieng gère-t-elle en solo la commune de Thiès Ouest ? En tout cas, c'est ce que lui reproche Khadidiatou Gueye, une femme très bien respectée dans cette localité. Elle s'offusque de la gestion en solo du maire. « On ne se retrouve absolument pas dans la gestion de la mairie de Thiès Ouest. On ne sent absolument pas la présence d'autorité municipale à Thiès Ouest. Parce que même quand une lampe d'éclairage public tombe en panne, il n'y a personne pour la réparer. C'est nous qui la réparons. Pour

la salubrité, nous payons des charrettes mensuellement pour vider nos poubelles. Les autorités municipales n'ont aucun apport pour nous car elles ne règlent aucun de nos problèmes. On n'a associé personne à la gestion », dénonce-t-elle avec véhémence. Car, ajoute la dame, si « on se retrouvait dans la gestion de notre localité, on n'aurait pas adhéré au mouvement citoyen Changer Thies-Ville Nouvelle de Malick Seck. »

Responsable du comité de santé de Thiès Ouest et «Badjen Gokh», la dame Guèye joue le rôle d'un maire au niveau de cette localité. «Il y a plein de sollicitations qui me parviennent. Dans le poste de santé, nous nous débrouillons pour le faire fonctionner. Tout ce qu'il y a là-bas, c'est grâce à notre travail. La mairie n'a apporté aucun soutien. Heureusement qu'il y a la couverture maladie universelle imposée par Macky Sall. Même les jeunes ne sentent pas qu'il y a une municipalité ici. A part le vote du budget, il n'y a plus rien. Il n'y a pas de bilan à la fin du mandat», a-t-elle indiqué. Par ailleurs, malgré le fait qu'elle soit une femme dégourdie et éveillée, la nouvelle réforme constitue encore un mystère pour elle. Par rapport à l'Acte III de la décentralisation, avoue-t-elle, «on en

parle de temps en temps bien qu'on ne le maîtrise pas pour le moment. Tout ce que je retiens de l'acte III de la décentralisation, c'est qu'on met sur le même pied d'égalité les villes et les villages. On n'entend les débats que dans les radios et les télévisions. Mais personne ne m'a encore expliqué véritablement cette réforme».

La perception qu'elle a de cette réforme lui a néanmoins permis de donner son jugement. Car, pour elle, quoi qu'il en soit, on a mis la charrue avant les bœufs. «On aurait dû, à mon avis, commencer par la sensibilisation. Il n'y a pas encore de caravane de sensibilisation de l'Acte III à Thiès, du moins à ma connaissance», conclut la dame.

Thiès, carrefour du Sénégal

La région de Thiès est l'une des 14 régions administratives du Sénégal. Elle est située dans l'ouest du pays, en couronne autour de la presqu'île du Cap-Vert.

Géographiquement, la région recouvre partiellement l'ancien royaume du Cayor et celui du Baol. Son développement s'est d'abord appuyé sur le chemin de fer, avec la ligne Dakar-Saint-Louis à la fin du XIXe siècle, puis avec celle du Dakar-Niger. Administrativement, c'est l'une des plus anciennes du pays. La région de Thiès est dotée de deux façades maritimes. L'une au nord avec la Grande-Côte abritant la zone maraîchère des Niayes, l'autre au sud avec la Petite-Côte, l'une des zones les plus touristiques du pays. Principale voie de passage entre la péninsule et le reste du pays, la région de Thiès a bénéficié d'un axe de communication d'abord lié au rail, puis aux nouvelles infrastructures

routières. De taille relativement modeste, c'est pourtant la région la plus peuplée après celle de Dakar, avec une population estimée à 1 442 338 habitants (fin 2007). Les Wolofs, mais aussi les Sérères y sont bien représentés. C'est principalement dans la région de Thiès que l'on parle un groupe de langues relativement rares, les langues cangin. Alors que la confrérie tidjane est bien implantée dans le nord, autour de Tivaouane, c'est dans le sud que l'on trouve d'importantes communautés catholiques. Les localités côtières vivent de la pêche, des cultures vivrières et du tourisme balnéaire. L'intérieur de la région appartient au bassin arachidier. L'extraction minière concerne surtout les phosphates.

Thiès ou l'histoire du cordonnier mal chaussé

La région regorge des potentialités énormes. Et pourtant, sa population souffre de tous les maux.

Thiès ne parvient pas à lutter efficacement contre le chômage des jeunes, pourtant les potentialités ne manquent pas. Après la capitale Dakar, la région de Thiès reste la plus industrialisée du Sénégal avec les Industries chimiques du Sénégal (Ics), les phosphates de Taiba, la cimenterie du Sahel, le tourisme dans la Petite côte, le chemin de fer, le maraichage, etc. Mais assis sur cette mine d'or, les habitants de Thiès, surtout les jeunes, croupissent dans un désœuvrement inexplicable. Ce tissu industriel est d'ailleurs dans une situation très difficile notamment les Ics. Pour Hélène Tine, la ville « a été victime aussi, des divergences politiques. Depuis 2000, les divergences des hommes politiques ont déstabilisé cette ville, et fait que la « capitale du rail » n'ait pu réellement décoller et profiter de toutes ses potentialités. Cela

ne devrait plus jamais arriver. Les hommes politiques ne devraient plus jamais prendre en otage tout un terroir, toute une région, pour des raisons personnelles ou politiciennes. ».

Aujourd'hui, dans tous les secteurs, Thiès porte presque le bonnet d'âne. C'est pourquoi, Hélène Tine demande à taire les querelles entre hommes politiques. Car, estime-t-elle, la ville de Thiès ne doit plus être victime des tiraillements des politiciens. Si les Ics sont dans une difficulté sans précédent, d'autres usines doivent voir le jour. L'Université de Thiès construite en même temps que celles de Ziguinchor et de Bambey est largement dépassée en termes d'équipements. Pourtant, c'est dans la région de Thiès que se trouve l'école polytechnique qui a formé de hauts cadres.

THIES**Les motos "Jakarta", une alternative au chômage**

La plupart des jeunes dont certains diplômés, conduisent des motos Jakarta pour éviter d'être entretenus par leurs parents. Ce moyen de transport importé de l'Indonésie, concurrence les taxis.

Malgré l'immense potentialité de Thiès, les jeunes sont confrontés à un chômage chronique. Conduire une moto Jakarta devient presque la seule alternative pour ces jeunes afin de pouvoir subvenir à leurs besoins quotidiens. A l'entrée de la ville, à la gare routière notamment, un groupe de jeunes, sur leurs motos Jakarta, interpellent tout passant en le hélant.

A côté, les taximen patientent, visages renfrognés. Depuis l'avènement de ces moyens de transports, les taximen sont soumis à rude concurrence. Ils se disputent les clients. Tout à coup, une cliente descend d'un véhicule «7 places» en provenance de Dakar. Pour se rendre à son quartier, il lui faut soit un taxi ou une moto Jakarta. Après avoir écouté les deux concurrents, la fille, un sac en bandoulière, a préféré la moto au taxi. Ce qui met le taximan dans tous ses états. Il va partir bredouille, à la recherche d'un autre client, ailleurs. «Je vais payer seulement 250 F cfa avec la moto, là où je devais déboursier 500 F cfa. Vous voyez que le choix est vite fait puisque je n'ai pas de bagages avec moi», a indiqué Khady Diop avant de donner l'ordre à «son chauffeur» de démarrer.

Plus loin, la «Promenade des Thiessois», les conducteurs des motos Jakarta en ont fait leur quartier général (Qg). Ils sont comme

chiens et chats. «Les taximen sont mauvais. Si cela ne dépendait que d'eux, nous n'allons pas conduire nos motos. Mais on le fait juste pour gagner notre vie au lieu de rester à la maison. Vous savez qu'il y a un chômage dans ce pays, surtout à Thiès. Ils nous perçoivent comme des concurrents. Et même si c'est le cas, la concurrence est toujours bonne dans tous les secteurs à condition d'être loyale. Mais ils sont aigris», a fulminé Modou Diop, conducteur de moto Jakarta.

De leur côté, les taximen ne digèrent pas leurs désormais concurrents. «Ils ont complètement bouleversé notre secteur. Maintenant, les clients demandent parfois à payer 250 F cfa pour un taxi. A vrai dire, c'est un coup de massue qu'ils nous ont portés», se lamente Abdoulaye Sylla, taximan. Interpellés, plusieurs clients ont porté leur choix sur les motos Jakarta «malgré l'imprudence des conducteurs.» «Certes avec les motos Jakarta il y a beaucoup de risques, mais on n'a pas le choix. Les taxis sont chers. Quand on n'a pas de bagages assez important, on préfère prendre la moto», a indiqué Alassane Ndour. Il y a quelques temps, les conducteurs des motos et des taxis en sont venus aux mains à cause de la concurrence féroce. Quelle que soit leur mésentente, ils sont condamnés à se côtoyer.

Modou Diop

Licence en lettres, conducteur de "Jakarta"

Après avoir décroché sa licence de Lettres modernes à l'Université Cheikh Anta Diop (Ucad) de Dakar en 2010, Modou Diop, 30 ans, est retourné à Thiès au chevet de sa mère malade...avec une moto Jakarta.



Il rêvait d'être dans une salle de classe en train de dispenser des cours de Français. Mais le destin l'a conduit vers un métier qu'il ne s'est jamais imaginé faire un jour dans sa vie, du moins pour le moment. Les conducteurs des motos Jakarta sont pour la plupart des analphabètes ou d'un niveau d'études faible. Certains ont fait des études poussées. Dans ce cercle restreint, Modou Diop, 30 ans, marié et père de deux enfants. «Après ma licence, j'ai décidé de revenir à Thiès aux côtés de mes parents. Je suis marié et père de deux enfants. Ma maman est malade et mon père a pris sa retraite. Je suis l'aîné de la famille. Voilà ce

qui a motivé mon retour à Thiès», explique Modou Diop, l'air triste. Pourtant, le jeune à la corpulence d'un lutteur a tenté de faire autre chose que de conduire une moto Jakarta. Il a passé sans succès les concours d'entrée à la Faculté des sciences et techniques de l'éducation et de la formation (Fastef) en 2012. Il considère sa situation avec stoïcisme. «Je crois que c'est mon destin. Mais j'ai encore l'avenir devant moi. Ça ne sert à rien de courir, il faut partir à point nommé. Je suis persuadé que mon heure viendra», dit-il, avec mélancolie.

Pour s'acheter la moto, le jeune papa a dû emprunter 200.000 F cfa qu'il a payé au bout de 6 mois. «Chaque jour je gagne ma dépense avec ma moto. Ça varie, mais je peux gagner jusqu'à 20000 F cfa au mieux et 5000 F cfa au pire.», a révélé Modou Diop. C'est avec cette activité que Modou Diop parvient à subvenir aux besoins quotidiens de toute une famille. Ce samedi, le jeune Modou travaille toute la nuit. «Je me repose tous les dimanches. Je vais céder à ma moto à un copain moyennant une somme à sa descente», a-t-il déclaré en souriant. Quand il parle de l'université, c'est avec passion, le regard vague. Il baisse la tête, puis la relève. Il y a plein de souvenirs. «Je voulais continuer les études», lâche le jeune homme au teint clair. Avec ses collègues de travail, il est bien respecté. «C'est notre intellectuel. Il

Une réforme, des questions

fait notre fierté. Grâce à lui, personne ne peut dire que les conducteurs des motos Jakarta ne sont pas instruits. Modou a, à plusieurs reprises remis certains clients qui font le malin à leur place», a déclaré Birame Faye, l'air joyeux sur sa moto.

Mais à voir Modou avec sa tenue et son comportement avec ses collègues de travail, il est difficile de se rendre compte que c'est un universitaire. Pour lui, conduire la moto n'est que tremplin en attendant de trouver autre chose.

ZIGUINCHOR



Acte III à Ziguinchor**Une réforme méconnue**

L'acte III de la décentralisation, cette nouvelle réforme politique tarde à se faire comprendre. La région de Ziguinchor n'a pas dérogé à la règle malgré la campagne de communication. Les populations ignorent l'essence de cette réforme.

Il est dix heures, le quartier populaire de Boucotte se réveille peu à peu. Les écoliers, portant tous des tenues, regagnent les classes après la courte récréation. Les populations vaquent à leurs occupations. L'odeur de la forêt envahit l'air dans cette région au paysage rural. Ziguinchor à l'instar des autres régions du pays est concernée par l'acte III de la décentralisation. Mais bon de nombre de Ziguinchorois ne savent pas ce qu'est cette réforme. Assis devant le siège de la radio Zigfm, Amadou Amath Bâ ne connaît pas grand-chose de l'acte III. «J'en ai entendu parler dans les radios et à la télévision mais je ne sais franchement pas ce que cela va apporter à Ziguinchor» indique-t-il. Son point de vue est partagé par son ami Cherif Aidara. Ce dernier pense d'ailleurs que le message n'est pas passé au niveau de la population.

Non loin de là, au siège de l'association de femmes "Kabonketor", c'est le calme plat. Deux femmes sont assises dans la cour de la maison. Marie Augustine Badiane et Ndoumbé Diadiou discutent des problèmes d'assainissement qui secouent la ville. «Qu'est ce que vous connaissez de l'acte III de la décentralisation ?». A cette interpellation, la première nommée tente de répondre. «Je ne maîtrise pas trop cette réforme politique. Ce que j'ai compris c'est

que le Président veut ramener la région naturelle de la Casamance. S'il réussit ce sera pour nous, la Casamance. La caravane est passée à Ziguinchor mais on ne l'a pas sentie. En tout cas Kabonketor n'a pas été invité. On voit juste à la télévision qu'ils sont venus à Ziguinchor mais on n'a rien senti» précise-t-elle. Sa voisine est au même niveau d'information.

Malick Djiba de l'Ong Agada (Agir autrement pour le développement de l'Afrique) émet des doutes quant à l'application de cette réforme. «J'ai une lecture très mitigée de cette réforme. Je suis un peu perdu car n'ayant pas compris la démarche. Beaucoup de Sénégalais comme moi ne comprennent pas le contenu et les objectifs clairement définis par cette réforme. C'est une bonne chose de décentraliser aussi bien les ressources que les compétences. Les actes I et II ont eu à transférer certaines compétences mais pas les ressources. Ce que je comprends de l'acte III c'est qu'il y'aura un transfert total des ressources mais également des compétences» affirme-t-il. Ce dernier ajoute que l'acte III a juste déplacé le problème mais il ne l'a pas encore résolu. A l'exception de Malik Djiba, aucune personne rencontrée n'a été en mesure d'expliquer cette réforme.

Boubacar Sonko*Directeur Agence régionale de développement (Ard) de Ziguinchor*

«L'Etat doit accompagner les collectivités locales»

L'acte III est une manière de se conformer à ce qui se fait dans la sous-région pour M. Sonko.



«L'acte III de la décentralisation est une avancée significative dans le processus de décentralisation au Sénégal. Il ne saurait y avoir une réforme de la décentralisation qui ferait moins. En voulant recentrer les territoires sur leurs potentialités, sur leur forces, l'Etat a fait quelque chose de très intéressant. La création de pôles économiques de développement est aussi quelque chose de très important car cela va dans le sens des préoccupations de la population. Je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un qui soit opposé à la recomposition des territoires. Par rapport à la communalisation intégral, le Sénégal

ne fait que s'ajuster par rapport à ce qui se fait dans la sous-région. Dans l'espace Cedeao et même dans l'espace Uemoa, c'est comme ça que sont configurés les territoires. Les communes sont des entités beaucoup plus vastes et homogènes. La notion de communauté rurale nous a causé des problèmes durant les échanges internationaux. Quand on échangeait avec les représentants des autres pays, on se tuait à expliquer cette spécificité sénégalaise. Le fait de passer à une échelle beaucoup plus importante offre des possibilités accrues aux collectivités locales, ne serait-ce que pour prendre en charge le financement de leur territoire.

Les communautés rurales, telles qu'elles étaient, avaient du mal à avoir une fiscalité assez intéressante pour mobiliser les ressources de leur développement. Quand ils passeront à l'échelle commune, ils auront beaucoup plus de matières et c'est cela qui constitue l'autre volet de cette réforme. On doit drainer plus de ressources vers les collectivités locales en leur permettant d'accéder à des formes de financement innovantes avec la possibilité de faire des emprunts bancaires. Ils auront aussi la possibilité de développer une fiscalité beaucoup plus importante, ce qui pourrait les amener progressivement, en fonction des potentialités, à accroître leurs ressources fiscales par rapport aux

Une réforme, des questions

ressources tirées des fonds de l'Etat. En principe les transferts de l'Etat devraient être revus à la hausse. Mais ce qui est proposé aux collectivités locales en termes de pourcentage de la Tva est relativement faible. C'est dans l'ordre de 10 voire

15%. Si on veut réellement booster le développement des collectivités locales il faut que l'Etat alloue 20 à 25% de la Tva à ces dernières. Sinon on risque de faire des reformes qui ne vont pas se concrétiser sur le terrain.

Ndeye Marie Diedhiou

Présidente de la Plateforme des Femmes pour la paix en Casamance (PFPC)

«C'est unis que les Sénégalais doivent s'élever contre le conflit»

A la tête d'une association de femmes qui luttent pour le retour de la paix en Casamance; Ndeye Marie Diedhiou se penche sur les activités de son association et son rôle dans la crise casamançaise.



Quel rôle joue la Plateforme des Femmes pour la paix en Casamance (PFPC) dans la résolution du conflit en Casamance ?

La mission que s'est assignée la PFPC consiste à faire un plaidoyer auprès des autorités étatiques et du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC) afin qu'elles s'attèlent à la reprise des négociations dans des conditions transparentes et de façon inclusives au plus vite. Nous contribuons aussi à la réduction

des violences liées au conflit armé par la dénonciation, la sensibilisation et en apportant une assistance aux victimes. Enfin nous œuvrons à être les porte-parole des populations à la base.

Quelles sont les activités développées par la PFPC ?

Depuis sa création, la PFPC a mené de nombreuses activités de plaidoyer et de lobbying auprès des autorités administratives, politiques, du MFDC, des autorités religieuses toutes obédiences confondues, des populations pour le retour de la Paix. Le rôle des femmes est fondamental dans la résolution des conflits conformément à la tradition et la R 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies.

Les dernières activités en date se sont déroulées au cours de l'année 2013 et janvier 2014, elles portaient sur les rencontres communautaires ; il s'agissait pour nous de donner d'abord la parole aux femmes rurales qui sont les plus touchées par les conséquences du conflit armé. Elles ont tout perdu dans cette tragédie : des êtres chers et leur patrimoine. Leurs points de vue, avis, suggestions et propositions de sortie de crise sont à prendre en

compte dans la résolution de ce conflit. Ce fut aussi un grand moment d'écoute de témoignages émouvants et poignants des victimes de violence. Dans la logique de ces rencontres communautaires, les journées Régionales furent l'occasion pour les femmes des trois régions administratives de la Casamance de parler d'une seule voix pour exprimer leur soif de paix et demander leur implication dans le processus de négociation. Ziguinchor, Sédhiou et Kolda ont organisé à tour de rôle de grandes mobilisations. Ces journées Régionales nous ont permis de clarifier notre message et notre stratégie.

Dans le sillage des Journées Régionales, la journée Nationale sera l'occasion de lancer des messages forts à la Nation sénégalaise dans son ensemble. La nation toute entière doit comprendre qu'il est, aujourd'hui plus que jamais, d'une impérieuse nécessité de mettre un terme à ce conflit, que le Sénégal ne pourra garantir un avenir meilleur à sa jeunesse que s'il est totalement pacifié. C'est ensemble et tous unis que Sénégalais et Sénégalaise doivent s'élever contre ce conflit et exiger de la part des belligérants la tenue immédiate de négociations franches, inclusives et définitives pour le retour de la paix en Casamance.

Est-ce que la Mairie prend en compte les préoccupations de la Plateforme des Femmes pour la paix en Casamance(PFPC) ?

Il faut reconnaître que la Mairie est sensible aux préoccupations de la PFPC. Elle a toujours affirmé son engagement à nos côtés en nous apportant son soutien moral, matériel et financier chaque fois que nous l'avons sollicitée. Toutefois nous souhaiterions que la Mairie de Ziguinchor signe un protocole de partenariat avec la PFPC pour nous apporter sa contribution de façon plus régulière et plus substantielle.

Quelle lecture faites-vous de l'acte III de la décentralisation et son apport en Casamance ?

L'acte III de la décentralisation s'inscrit dans le cadre de l'approfondissement de la décentralisation. Il porte sur une responsabilisation poussée des communautés qui porte sur le développement territorial, c'est à cet effet que le pôle Casamance sera érigé en zone de développement économique. En rapport avec le conflit, on peut considérer que son expérimentation en Casamance peut être un début de réponse à une politique de mise en valeur équilibré prenant en compte les réalités économiques, politiques et sociales de la région. Cependant nous attendons de voir ce que l'expérience va produire en Casamance.

Ziguinchor, le grenier du Sénégal

La région de Ziguinchor couvre une superficie de 7 352 km², soit 4,1% du territoire national et compte 523 840 habitants (en 2013). Disposant d'une population très cosmopolite et pluriethnique : Diolas 35 % ; Mandingues 18 % ; Peulhs 13 % ; Wolofs 10 % ; Manjack et Mancagne 8 % ; Balantes 5% ; Sérères 4 %. On y compte également communautés ressortissantes des pays de la sous-région.

La localité de Ziguinchor a été fondée par les « Izguicho », un sous-groupe de l'ethnie bainounk, bien avant l'arrivée des premiers Européens en 1645.

La région de Ziguinchor est une région fertile (rizières, plantations de palmiers à huile, fromagers...) considérée comme le grenier du Sénégal, elle fait partie des régions les plus arrosées du pays.

L'économie, essentiellement agricole, a conduit à l'implantation de quelques installations industrielles comme l'huilerie et des industries agro-alimentaires. L'économie régionale est aujourd'hui dominée par cinq secteurs porteurs de

croissance : l'agriculture, la pêche, le tourisme, l'élevage et l'industrie.

Cette belle région a une vocation touristique en raison de sa nature luxuriante et de son riche folklore. La zone touristique par excellence est celle du Cap Skiring qui abrite de nombreuses chaînes hôtelières.).

Sur le plan éducatif, le taux de scolarisation est l'un des plus élevés du pays du fait de l'implantation ancienne des écoles, notamment les écoles privées catholiques.

Charles Jules Bernard fut le premier maire de cette ville de 1956 à 1966. Son successeur Etienne Carvalho a été maire de Ziguinchor de 1966 à 1977. Ce sera ensuite au tour de Mamadou Abdoulaye Sy d'occuper le fauteuil de maire de 1977 à 1985 avant de céder sa place à Robert Sagna. Ce dernier a été maire pendant 26 ans avant d'être battu en mars 2009 par Abdoulaye Baldé, alors Secrétaire général de la Présidence sous Me Wade. Il est l'actuel maire de Ziguinchor et a été réélu en 2014..

Ziguinchor, Cultures et histoire**Un vrai melting pot**

La région de Ziguinchor est une terre de métissage et d'échanges. Le brassage des populations et ce «melting pot» à la ziguinchoroise, qui tire ses racines de l'histoire, a créé un «esprit ziguinchorois» marqué par la conscience de baigner dans plusieurs cultures.

Au travers de son histoire, de sa mosaïque de peuples et de leur culture, la Casamance est une terre d'une richesse culturelle impressionnante. Très diversifiée, la population ziguinchoroise regroupe presque plusieurs ethnies du pays à savoir : les Wolofs, les Sérères, les Peulhs, les Diolas, les Mandingues, les Manjacks, les Mancagnes et les Balantes. A ces ethnies viennent s'ajouter les étrangers qui sont parfaitement intégrés.

L'exemple du bois sacré

Les rites initiatiques jouent un rôle primordial dans la vie quotidienne des populations, et ils constituent une phase de la vie que tout homme doit traverser dans cette communauté. Dans cette société, ils forment l'image voire les valeurs intrinsèques de l'homme. On peut prendre l'exemple du "boukout" ou "Foutampaf" plus connu sous l'appellation de "Bois sacré". Suivant un ordre rigoureusement établi depuis des temps immémoriaux et scrupuleusement respecté, les villages diolas, à tour de rôle, sacrifient à ce rite qui est incontestablement l'événement culturel le plus important de la société diola. En effet, quel que soit son rang ou son statut, le diola doit obligatoirement faire son initiation dans le bois sacré. Le Diola qui n'a pas fait le Boukout, se voit

En milieu rural, via des présentations par des villageois convertis en guides locaux ou la visite de petits musées, on apprend davantage sur la culture diola en particulier. Plongé ainsi au cœur de ces coutumes, on peut s'imprégner et participer au mode de vie rural local. En parcourant la région de Ziguinchor, on peut découvrir différentes cérémonies et rites initiatiques qui font le charme de cette ville.

limité dans sa société. Certaines choses lui sont interdites. De même, il ne peut assister à certaines rencontres ou réunions d'un certain niveau encore moins y prendre la parole, car, il est un « ambathie », c'est-à-dire un non initié, donc impur, un immature. Du coup, le Bois Sacré constitue un passage obligé pour les hommes. Une tradition que tous les Diolas ont en commun et que l'on appelle le Boukout ou Foutampaf. Cet événement constitue l'un des plus importants dans la société traditionnelle diola, car il est le point de démarcation entre l'homme et la femme, le jeune et l'adulte, l'ignorance et la sagesse, l'innocence et la responsabilité. Etape ultime pour une intégration à la 'Case de l'homme', le Boukout offre à la population masculine l'opportunité de s'approprier

des vertus comme la dignité, le courage, la responsabilité, la sagesse, l'endurance, etc. Le lieu d'apprentissage de ces vertus cardinales n'est autre que le Bois Sacré. C'est ce lieu mystique qui accueille pendant des mois (des semaines, aujourd'hui), les futurs 'hommes' qui sont appelés demain à assumer des responsabilités à divers titres dans la société.

Outre le "bois sacré" d'autres fêtes comme le Kamagnéne ou fête des récoltes sont notés chez les Diolas. Les autres ethnies ne sont en reste avec leurs rites et fêtes traditionnels.

La Casamance et les Casamançais ont aussi développé des techniques modernes ou adapté d'anciens savoir-faire en termes d'artisanat. Sculpture, vannerie, batik et teinture, tissage, bijouterie mais aussi transformation et valorisation de produits locaux sont à découvrir.

Du point de vue musical, certaines troupes ou musiciens individuels sont devenus incontournables dans le paysage musical régional et national. Les concerts et représentations peuvent avoir lieu en différents points (kermesses, villages,..).

Le kankourang**Masque et rituel**

Le kankourang (également kankouran, kankurang ou konkoran) désigne à la fois un masque et un rituel célébrant la circoncision parmi les Mandingues de Sénégal, notamment en Casamance, mais également à Mbour où vit une importante communauté mandingue. Il joue aussi un rôle de régulation et de préservation des valeurs sociales. Dans ses formes actuelles, il serait originaire de l'ancien royaume du Kaabu.



Selon la tradition, le Kankurang serait issu du «Komo», une société secrète de chasseurs dont l'organisation et les pratiques ésotériques ont contribué à l'émergence des Mandingues.

La manifestation se déroule sur 30 jours (4 dimanches successifs et presque toutes les nuits), de préférence juste avant le Ramadan .Le personnage central du Kankourang est un initié qui porte

un masque fait d'écorces et de fibres rouges d'un arbre appelé «faara». Il est vêtu de feuilles et son corps est peint de teintures végétales. Il est associé aux cérémonies de circoncision et aux rites initiatiques. Très craint, il parcourt les rues en terrorisant la population pour protéger les jeunes circoncis pendant leur initiation. Son apparition est marquée par une série d'étapes rituelles : la désignation de l'initié

qui portera le masque et son investiture par les anciens, sa retraite dans la forêt avec les initiés, les veillées et processions dans le hameau des nouveaux initiés. Le Kankourang parade toujours entouré d'anciens initiés et des villageois qui suivent avec respect ses faits et gestes, et l'accompagnent de leurs chants et danses. Ses apparitions sont ponctuées d'une danse saccadée qu'il exécute en maniant deux coupe-coupe et en poussant des cris stridents. Ses suivants, armés de bâtons et de feuilles de rônier, marquent la cadence de leurs refrains et tambours.

Le Kankourang est à la fois le garant de l'ordre et de la justice. Il est l'exorciste des mauvais esprits. En tant que tel, il assure la transmission et l'enseignement d'un ensemble complexe de savoir-faire et de

pratiques qui constituent le fondement de l'identité culturelle mandingue.

Ce rituel, qui s'est étendu à d'autres communautés et groupes de la région, est l'occasion pour les jeunes circoncis d'apprendre les règles de comportement qui garantissent la cohésion du groupe, les secrets des plantes et de leurs vertus médicinales ou des techniques de chasse.

Chez les mandingues de la Sénégambie, le kankourang apparaît particulièrement dans trois circonstances : dans les rites de circoncision ou d'initiation à la vie adulte, de fertilité (Dimbaya) et les graves événements sociaux (conflits, sorcellerie, interdits...) pour «enchanter» les divinités et les forces errantes (esprits ou ancêtres) considérées comme dangereuses.

3e année Presse écrite - 2013-2014
CESTI - UCAD



**Abdoul Goudoussy
DIALLO**



Marlyatou DIALLO



**Lamine Mandian
DIEDHIOU**



Chimère LOPPY



El Hadj Falilou FALL



Ousmane Laye DIOP



Mamadou SARR



Pape Nouha SOUANE



Cheik Moctar TRAORE

LA FONDATION KONRAD ADENAUER (FKA) AU SENEGAL



La Fondation Konrad Adenauer est présente au Sénégal depuis 1976. Même si elle est, au plan diplomatique formel, implantée dans 11 pays d'Afrique, la Fondation Konrad Adenauer (FKA) intervient, au total dans 22 pays du continent.

Elle s'appuie, au Sénégal, sur un des «pays précurseurs de la démocratie» pètrie de «culture démocratique» qu'elle estime «solide» et qui a des «structures et des institutions bien ancrées».

La Fondation soutient le Sénégal dans ses «efforts permanents» dans les domaines de la décentralisation et de la promotion du secteur économique privé. A fortiori, les diverses initiatives en matière d'éducation civique mobilisent son attention et son concours.

Au delà de la promotion de la démocratie en Afrique et dans le monde, la Fondation Konrad Adenauer entrevoit, au Sénégal, des perspectives où l'axe fondamental reste la formation en tant qu'outil favorisant une meilleure assise de la gestion décentralisée et démocratique dans les collectivités locales et l'implantation d'une économie pluraliste d'orientation sociale et d'une éducation civique durable.

OBJECTIFS ET STRUCTURES

Fondée en 1956 comme «société pour la formation chrétienne démocratique», cete structure a pris le nom de fondation Konrad Adenauer en 1964. Mais en réalité, depuis 1962, elle est active. Présente dans le monde depuis 3 ans, la Fondation Konrad Adenauer est une fondation allemande, implantée dans plus de cent pays.

Indépendante, FKA est une association de droit commun, à caractère politique qui poursuit des buts d'utilité publique. Ses recettes proviennent des aides financières de l'Etat allemand, de cotisation et de dons.

Les convictions idéologiques de la Fondation sont proches de l'Union Chrétienndémocrate (CDU) et contribuent à la promotion d'une politique pour la liberté, la paix et la démocratie dans le monde.

La FKA milite en faveur de la communication et de la coopération internationale. Ainsi donc maintenir la paix et la liberté, promouvoir la réalisation de la démocratie et des droits de l'homme, lutter contre la pauvreté, tels sont entre autres, les objectifs poursuivis par la fondation Konrad Adenauer. Ces objectifs se déclinent en programme dans les principaux domaines d'activités internationales que sont : - la promotion des processus démocratiques par la formation politique et le conseil ; - la promotion de la classe moyenne et d'une politique économique adéquate ; - le renforcement des syndicats indépendants et démocratiques ; - le développement de l'espace rural ; - le dialogue entre les cultures ; - le renforcement du rôle des femmes dans la société ; - la protection de l'environnement et de la sensibilisation des médias.

Le représentant résident est Madame Andrea KOLB

Le siège de la Fondation Konrad Adenauer est situé au
32, Stèle Mermoz, Route de la Pyrotechnie - BP : 5740 Dakar-Fann
Tél. : +221 33 869 77 78 - Fax : +221 33 860 24 30 - E-mail : kasdakar@orange.sn